Mémoire de la Dordogne

35 F   REVUE DES SERVICES DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE   N° 11

Conseil Général de la Dordogne

sommaire

Cliquez sur le titre de l'article pour accéder directement à la page concernée

Mémoire de la Dordogne
Revue semestrielle des services
du patrimoine départemental
Editeur :
Archives départementales de la Dordogne

N° 11 / JUIN 1998

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Maïté ETCHECHOURY

RÉDACTEUR EN CHEF
Bernard REVIRIEGO

COMITÉ DE LECTURE
François BORDES, Jean-Pierre CHADELLE, Joëlle CHEVÉ, Michel COMBET, Charles DARTIGUE PEYROU, Patrick ESCLAFER de la RODE, Maïté ETCHECHOURY, Bernard FOURNIOUX, Dominique GRANDCOIN, Claude LACOMBE, Bernard REVIRIEGO.

RÉDACTION
Joëlle CHEVÉ, Michel COMBET, Josette FARGEOT, Dominique GRANDCOIN, Louis GRILLON, Claude LACOMBE, David MANSON, Simon PALMER, Laurence PERPEROT, Pierre SAUMANDE.

TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES
Denis BORDAS et Laurent TONDUSSON, (atelier photographique des Archives départementales).

MAQUETTE, MISE EN PAGE
Thierry BOISVERT - ANPHOCOLOR.

PHOTOGRAVURE
ANPHOCOLOR.

IMPRESSION
Imprimerie FANLAC

ABONNEMENTS
Deux numéros par an : 70 F

Prix à l'unité : 35 F
Bulletin d'abonnement à l'intérieur de la revue.
Diffusé par D.C.P. 9013

ISSN 1241-2228
Dépôt légal à parution

Le contenu des articles n'engage
que la responsabilité de leurs auteurs.

éditorial

Enfant, je ne connaissais pas de plaisir plus grand que d'avoir la permission de plonger au plus profond des "tirettes", ces grands tiroirs profonds des tables de ferme, pour en examiner le contenu avec une infinie curiosité. Vous trouviez là, déposés en désordre, mêlés par des recherches répétées, une quantité d'objets hétéroclites. Portés par des activités humaines variées, ils avaient échoué dans le tiroir : des appeaux, des ustensiles du cuisine usagés, des vieilles munitions, des bouts de ficelle... Chacun me racontait une activité humaine, un morceau de vie. Et la découverte de ces débris de vie m'enchantait.

Je retrouve un peu de cette joie profonde quand je reçois "Mémoire de la Dordogne" et qu'en parcourant le sommaire je découvre les biographies de personnages hauts en couleur, les dernières entrées, les trésors de la sonothèque ou des témoignages sur les métiers d'hier...

On sait que l'on va pouvoir découvrir des personnages étranges, des coutumes curieuses et respirer un peu d'autrefois...

Ces morceaux de notre passé que découvrent et restaurent pour nous de patients chercheurs peuvent nous apporter des parfums de nostalgie. Ils servent surtout à nous aider à comprendre comment l'alchimie périgourdine s'est créée au fil des siècles, ce qui a modelé les esprits, changé les techniques, modifié les comportements.

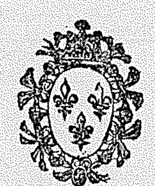
Cette connaissance (cette conscience ?) de nos racines périgourdines est nécessaire à la révélation et à la création de notre identité contemporaine, car on ne crée jamais que dans le droit fil de sa culture profonde.

C'est en cela que "Mémoire de la Dordogne" est une mémoire en marche.

Michel DEBET
Vice-Président du Conseil Général de la Dordogne



L'annonce du meurtre d'Henri IV



LETRE DV ROY

A MONSIEVR DE BOVRDEILLE CAPITAINE DE CINQVENTE Hommes D'Armes de mes Ordonnances & Gouuerneur de mon Pays en Perigord.

MONSIEVR de Bourdeille Cettecy eſt pour vous aduertir du triſte accidẽt qui eſt auiourdhuy arriué au Roy Monſeigneur & pere qui á eſté bleſſé d'vn coup de couteau duquel il eſt decedé L'on á prins le malheureux qui á cõmis ceſt acte pour apprẽdre qui la meu d'entreprendre ceſte meſchanceté dont ie vous fairay ſçauoir dans deux iours plus amples nouuelles, Cependent dõnes ordre á cõtenir toutes choſes en ce qui eſt de voſtre charge au debuoir & obeiſſance qui meſt deue ſans y eſtre rien alteré ny entreprins & tenes la main que les Edicts de pacification ſoyent touſiours gardes & obſerues afin que narriue aucun trouble ny diuiſion pour ce ſubiect, vous ſeres á toute heure aduerty par le Gouuerneur de la prouince de ce que vous aures á faire pour mõ ſeruice, A quoy vous vous conformeres ſur ce ie prie Dieu Monſieur de Bourdeille vous auoir en ſa ſaincte garde Eſcript á Paris ce xiiij. May 1610.

LOVIS & plus bas. PHELYPEAVX.

Le dixneufieſme May 1610. en la cour ordinaire de la pre[illegible] eſchaucée lecture & publicatiõ á eſté faicte de la ſuſdicte lettre du Roy ouy & ce requerant Chalup pour le procu[illegible] Roy de laquelle lecture & p[illegible] acioh luy á eſté octroyé acte & ordõné quelle ſera enregiſtrée au regeſtre du greffe de la preſant ſeneſchaucée pour y auoir recours quãd beſoin [illegible] Ce pandãt eſt enioinct á toutes perſonnes de quelle qualité quils ſoyent randre fidelité & obeiſſance au Roy á preſant regnãt auec inhibitions & deffances de mouuoir aucune choſe au preiudice de ſon authorité ne enfraindre ny contreuenir les edicts de pacification á peyne de conſiſcation de corps & de biens, Et affin que aucun nẽ pretande cauſe d'ignorance ſera la preſãte Ordõnãce publiée & proclamée á ſon de trõpe par les cantons & carrafours & autres lieux accouſtumes de la preſant ville & coppies d'icelle collationées par le Greſſier & de luy ſignees deliurees au procureur du Roy pour á ſa diligẽce eſtre enuoyées aux ſieges particulliers de Sarlat & Bergerac & iuriſdictiõs ſubalternes du preſant reſſort pour y eſtre procedé á pareilhe publication enioinct aux officiers deſdictes iuriſdictions ſubalternes enuoyer dans huictaine audict procureur du Roy les actes deſdictes Publicatiõs á peyne de priuatiõ de leurs offices. Faict á Perigueux iudiciellemẽt en la Cour Ordinaire de la dicte ſeneſchaucée tenue par Mr. Maiſtre Iehan de Marqueſſac Iugemage lieutenent general preſidãt preſidial en perigord aſſiſté de Meſſieurs Me. Martial D'Aleſme iuge criminel, Ichã ducheſne lietenẽt particullier, Helies Simõ, Ichã Morilhon, Iehan Tourtel, Iacques de Chilhaud, Ioſep Martin, Pierre Merediеu, François Bordes, Anthoine Baſcherretie, Iehan Montouzon, Iehan Cluzeau, Conſeilhers Magiſtras audict ſiege, Bernard de chalup, Helies de Iehan, Albert vidal, aduocatz & procureur du Roy, Iehan de Chilhaud Eſcuyer ſieur Deſſieux viſceneſchal pour le Roy en Perigord.

Et apres ladicte lecture & publicatiõ faicte á eſté par leſdicts ſieurs & par les aduocatz & procu. preſãs & autres aſſiſtãs audict auditoire crié á haulte voix viue le Roy Loys Treizieſme & ce faict les ſuſdicts ſieurs eſtans leues du ſiege aſſiſtes des huiſſiers audiãciers du ſuſdict ſiege & du Trompette de ladicte ville ſe ſont traſportes ez places publicques du Coderc de la clautre & du Greffe eſquelles & chaſcũne d'icelles á eſté faict proclamation de la ſuſdicte Ordõnance & crié á haulte voix par leſdicts ſieurs & par tout le peuple viue le Roy Loys Treizieſme dont & de tout á eſté faict proces verbal audict procureur du Roy pour ſeruir comme de raiſon. Ainſin ſignes de Marqueſſac. H. De Iehan procureur du Roy.

■ **Lettre au marquis de Bourdeille, lieutenant général et gouverneur du Périgord, annonçant le meurtre d'Henri IV et délibération du présidial de Périgueux.**
14 et 19 mai 1610.
A.D. 24, B 3548.

En 1598, l'édit de Nantes jette les bases d'une coexistence pacifique entre deux religions qui se déchirent. Henri IV devient la cible des fanatiques des deux bords qui appellent de leurs voeux la mort du roi, qui est l'objet d'une vingtaine de tentatives d'assassinat. Ravaillac poignarde, le 14 mai 1610, celui qui, selon ses déclarations lors du procès, *n'avait voulu, comme il en avait le pouvoir, réduire la religion prétendue réformée à l'Eglise catholique, apostolique et romaine.*

Le même jour, le jeune Louis XIII signe une lettre annonçant au pays l'événement et prescrit, en particulier, l'observation des *edicts de pacification.* Cette lettre parvient cinq jours plus tard à Périgueux.

L'alambic ambulant

La décision du gouvernement Debré de mettre fin à la transmissibilité, sauf au conjoint survivant, du privilège des bouilleurs de cru (ordonnance du 30 août 1960), a entraîné la quasi disparition d'un volet de la vie rurale. Il est vrai que la diminution du nombre d'exploitations agricoles aurait, de toute manière, touché l'activité des bouilleurs ambulants.

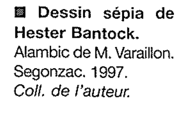
Ce privilège permettait aux exploitants agricoles de bénéficier de dix litres d'alcool pur d'eau-de-vie par an en franchise de droits.

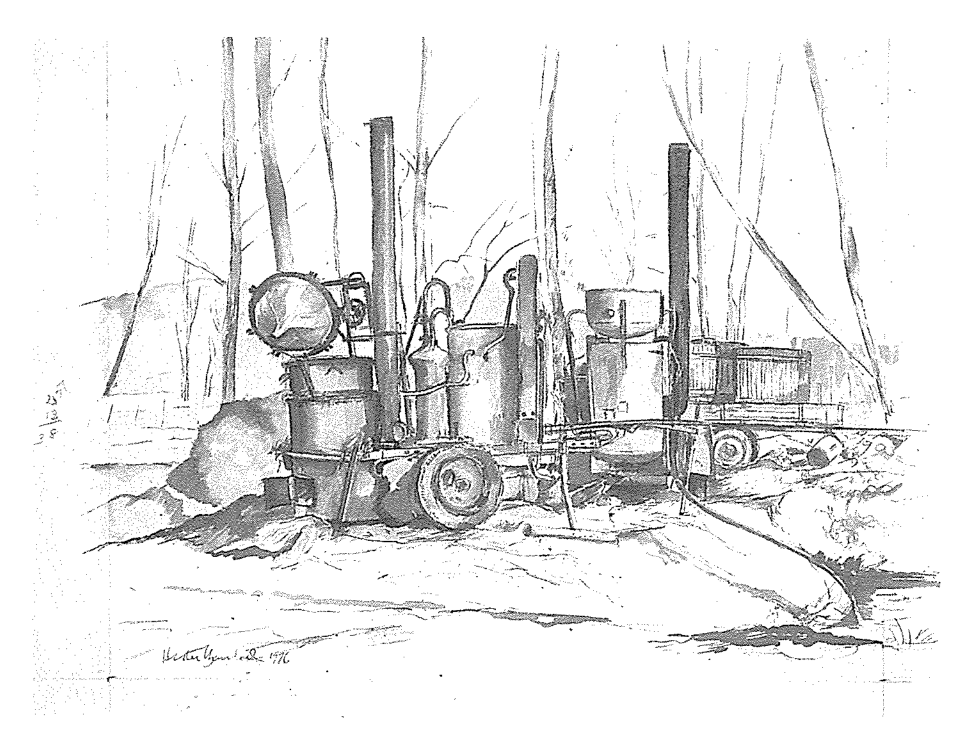
Pour la campagne 1995/1996, les services de la Direction Générale des Douanes et Droits indirects ne comptent qu'un seul loueur d'alambic (ambulant) en activité dans le département de la Dordogne. Cette même administration dénombre 78 alambics poinçonnés, un chiffre relativement important, mais une partie du département autour de Saint-Aulaye est en zone "Cognac", et il existe des distilleries bien connues dans la région de Sarlat.

Je n'ai pas eu la chance d'être témoin du passage de l'ambulant dans les campagnes d'avant 1960, ni même dans les années suivantes. Néanmoins divers musées et distilleries à travers la France gardent amoureusement des appareils à distiller qui, même à l'arrêt, conservent une partie de leur mystère, de l'aura de l'alchimiste qui accompagne la distillation où le feu, par miracle, nous permet de produire une eau-de-vie ardente et translucide à partir de la fermentation de fruits, de plantes, de céréales, voire de légumes.

Des témoignages divers nous permettent d'imaginer des scènes plutôt bucoliques autour de l'installation des distillateurs sur la place du village. En Armagnac, où la profession de distillateur ambulant est encore vivante, j'ai rencontré des personnages hauts en couleur et riches d'anecdotes. La braise qui sert à chauffer la marmite (chaudière) peut aussi servir à la cuisson d'un bon morceau d'entrecôte, en attendant une goutte d'eau-de-vie nouvelle dans le café.

Bien plus que des photos, dont il existe heureusement un certain nombre, les tableaux de Hester Bantock, artiste passionnée par les alambics, nous transmettent à la fois la rusticité et la chaleur de la distillation ambulante.





Dessin sépia de Hester Bantock.
Alambic de M. Varaillon. Segonzac. 1997.
Coll. de l'auteur.

Simon PALMER,
directeur de
l'Université de l'Eau-de-vie

Dans son livre *Mother Tongue* (Langue maternelle), Bill Bryson affirme que le plus beau mot de la langue anglaise est "*elbow*". Mais, même quand il est prononcé "*bilbow*" par la merveilleuse Renée Ascherson, dans le *Henry V* de Laurence Olivier, il ne saurait rivaliser en beauté avec le mot "alambic".

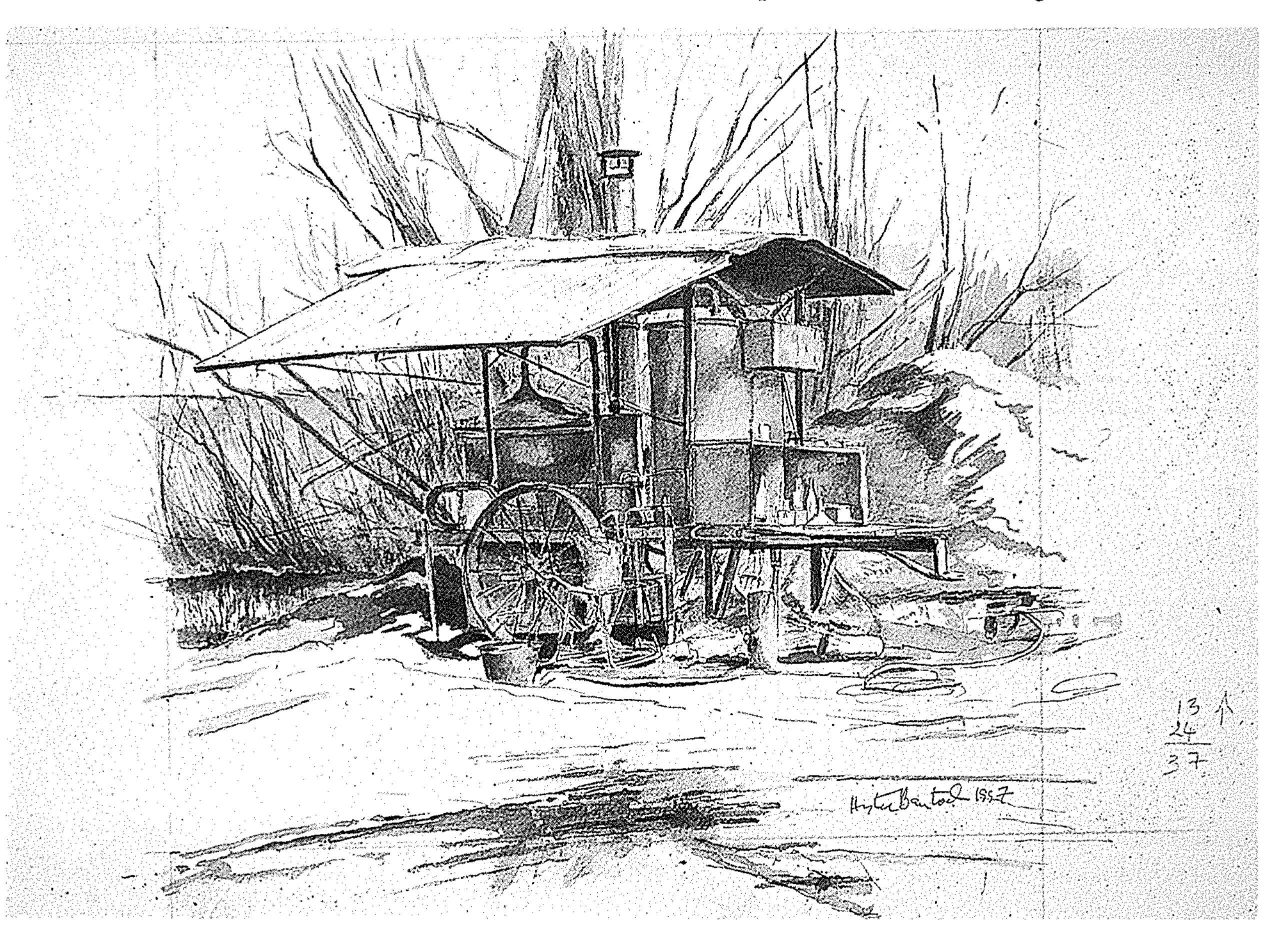
C'est un mot qui doit être prononcé lentement, en dégustant chacune de ses trois syllabes, comme une eau de vie fine. Le mot "alambic", comme khôl ou alcool, est d'origine arabe et l'alambic est utilisé en Orient pour la production d'alcool de fruit ou de vin depuis des millénaires alors qu'il n'a été introduit en Occident qu'au XIVe siècle.

Schématiquement, c'est une bouilloire, en forme de courge, placée au-dessus d'un foyer. Ainsi, les éléments plus volatiles que l'eau, comme l'alcool, se vaporisent avant l'eau et se condensent dans un serpentin de cuivre. Le produit de cette condensation est l'eau-de-vie, base de tous les brandy, rhum, vodka, whisky et autres alcools que l'on peut obtenir à partir des fruits ou des grains que l'on a sous la main.

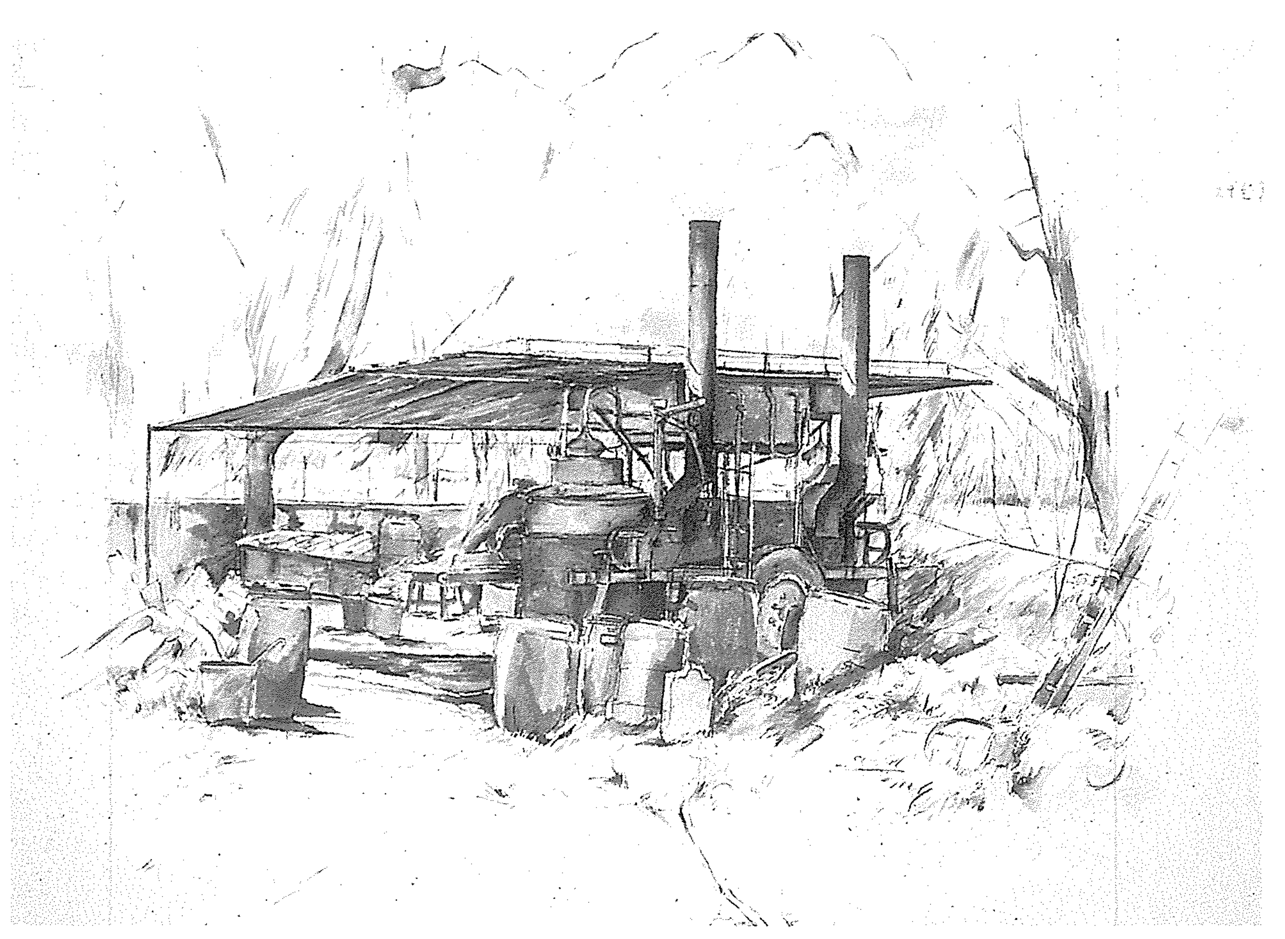
Dans les grandes distilleries, les alambics ont été remplacés par des dispositifs sophistiqués de distillation en continu, sauf à Cognac et dans l'Armagnac et dans les autres régions viticoles de France où on les rencontre encore sous leur forme primitive.

Mobiles, ces alambics sont montés le plus souvent sur des remorques ou dotés de roues de dimensions variables, pleines ou à rayons, à pneus larges ou étroits, munies de garde-boue ou non, mais satisfaisant rarement au code de la route. Ils fournissent les populations locales en eau de vie de prune, poire, pêche, coing ou tous autres fruits, même tombés à terre, même gâtés, avec tout leur cortège d'insectes, tout cela fermenté à l'abri de l'air, dans des fûts de bois ou de plastique.

Dans ses dessins, ses aquarelles et ses huiles, Hester Bantock s'est attachée à saisir les aspects d'un monde en train de disparaître. Les gitans du comté de Galway, en Irlande, dans leurs roulottes à chevaux, maintenant motorisés mais toujours considérés avec suspicion où qu'ils aillent, les péniches des canaux anglais, les fleurs sau-



Dessin sépia de Hester Bantock.
Alambic de M. Levallois. Grand-Brassac. 1997.
Coll. de l'auteur.



Dessin sépia de Hester Bantock.
Alambic de M. Urgel. Saint-Antoine-de-Cumond. 1997.
Coll. de l'auteur.

vages à la veille de quitter bords de route et champs devant le désherbant, et maintenant les alambics ambulants de Dordogne, avant qu'ils ne disparaissent avec les derniers possesseurs de licence, sont les sujets favoris d'Hester Bantock.

C'est d'octobre à mai que l'on rencontre les alambics au bord des chemins, au bas d'un pré, sur la rive d'un ruisseau ou près d'une fontaine, partout où coule de l'eau fraîche à suffisance. Même sans avoir un odorat particulièrement développé, on détecte leur présence de loin, tant l'air est plein d'esprit, comme sur l'île de Prospero dans *La Tempête* de Shakespeare. Les alentours d'un alambic ne sont pas très différents d'un camp de gitans : quelques voitures, avec souvent des remorques, garées sur l'herbe du bas-côté, des jerrycans jaunes ou blancs, de vieux bidons de plastique, des tas de bûches pour le feu, des bottes de paille, pas très propres, qui serviront de filtre. Au centre, se trouve la machine, l'alambic, ses roues profondément enfoncées dans la boue, émettant chaleur, odeurs, et ses bruits vaguement digestifs.

L'habituel auvent de tôle rouillée abrite des scènes qui réjouiraient le coeur de n'importe quel fan d'Heath Robinson ou persuaderaient quiconque s'y connaît un peu en soudure de s'en fabriquer un sur le champ. Au bord du ruisseau, à l'extrémité d'un long tuyau de plastique, l'un des hommes, qui ont apporté le vin ou les fruits à distiller, pompe, à son tour, l'eau nécessaire à la condensation. Les autres propriétaires de jerrycans de vin ou de bidons de fruits attendent debout, dans leurs bottes de caoutchouc. Chacun paiera un forfait au distillateur pour la transformation de sa mixture en un élixir clair et transparent d'eau de vie. Il semble que la loi soit stricte : le distillateur n'a pas le droit de vendre lui-même sa production, mais les propriétaires des jerrycans le peuvent, sous le comptoir...

Dans cette scène apparemment tranquille, le distillateur est très occupé vaquant à sa besogne, alimentant le feu de bûches, surveillant le niveau de l'eau dans le réservoir de refroidissement et donnant des ordres à celui qui est à la pompe, graissant la machine, contrôlant le débit et vérifiant le degré d'alcool à la sortie, quelque chose

comme soixante-cinq degrés comme l'indique la jauge graduée, placée dans le robinet de bonde d'où s'écoule, dans un récipient de cuivre, la merveilleuse liqueur. Pour obtenir cet acceptable degré d'alcool, deux distillations sont nécessaires. Au bout de trois heures d'opération, dix litres de vin vous donneront environ un litre d'eau de vie. En général, l'eau de vie est destinée à la consommation personnelle, la goutte dans le café quand on reçoit des amis ou les fruits à l'eau de vie. La recette est simple : couvrez vos fruits d'eau de vie, un peu de sucre et vous laissez reposer trois ou quatre mois. Vous n'aurez besoin que d'une cuillère pour "boire" ce magnifique dessert et, à la fin du repas, ce sera l'inévitable discussion pour savoir qui fait la meilleure eau de vie...

Il fut un temps, à ce qu'on m'a dit, où l'art de la distillation à l'alambic était enseigné à l'école, sans doute pendant que les écoliers anglais faisaient du sport ou de l'éducation physique, et il existe à Segonzac, en Charente, une Université de l'Eau de vie. La plupart des distillateurs sont des hommes âgés, rarement des femmes, qui ont une activité complémentaire à leur fonction saisonnière de distillateurs. Les licences sont peu nombreuses, héritées, le plus souvent, d'un père ou d'un grand-père. Malheureusement pour qui est attaché aux modes de vie traditionnels, cette activité va connaître sa fin avec celle des détenteurs de licence. Le fond, inavoué, de cette histoire, c'est que les pouvoirs publics ont décidé que faire de l'alcool dans ces vieux engins est mauvais pour les bouilleurs de cru qui finiraient tous à l'asile d'aliénés. La vérité est que ces distillateurs ambulants sont des perfectionnistes animés d'un grand sens de la vie et d'un profond respect des traditions de leur corporation mais sont considérés comme des braconniers d'un autre âge par les grands brasseurs et, par le gouvernement, comme une perte de taxes par rapport à l'embouteillage contrôlé.

Hester saisit la puissance magique de cette ancienne tradition qui consiste à transformer la crasse en or. Elle voit les distillateurs comme des figures de l'ombre, soeurs jumelles de leurs alambics, telles des sorcières de Macbeth, préparant leurs breuvages fumants dans un paysage de légende. Ce sont déjà des fantômes du passé, esprits



Dessin sépia de Hester Bantock.
Alambic de M. Bourdat. Paussac.1997.
Coll. de l'auteur.

d'une terre qui fût et ne reviendra pas. Hester a dessiné et peint, pendant deux hivers, cinq bouilleurs de cru de Dordogne et leurs alambics, tous légèrement différents. Elle a fini par suffisamment les connaître pour qu'ils parlent d'eux mêmes et pour apprécier leur hospitalité, quoique, à strictement parler, cette hospitalité soit offerte par ceux qui amènent les fruits et le vin, le bois, la paille ainsi que la nourriture et la boisson du distillateur. Tous les alambics ont un placard pour les verres, les assiettes et tout l'attirail nécessaire à des repas civilisés.

Monsieur Varaillon possède deux machines différentes qui datent, toutes deux, des années trente. Dépourvues de toit, elles peuvent être reliées l'une à l'autre, par le côté ou par l'arrière. Comme Monsieur Varaillon est âgé de soixante-dix ans et handicapé d'une jambe, nul doute que ces différents facteurs, ainsi que la morphologie du terrain, interviennent dans le choix de la disposition. Par le passé, il envisageait d'arrêter son activité mais il semble qu'il ait abandonné ce projet. Il apparaît sur le marché en pull-over troué et bleu de travail, un sac à la main et, aux pieds, des pantoufles évidemment plus confortables que les bottes en caoutchouc. Il prend ses repas avec les gens qui lui apportent les fruits fermentés et le vin à distiller et, comme il est obligatoire avec Monsieur Varaillon de goûter l'eau de vie dès qu'une distillation est terminée et qu'il commence vers dix heures et demie, le repas peut être une jolie affaire...

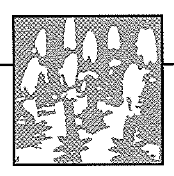
Monsieur Seyssou est un gnome à cheveux blancs et à l'air espiègle. Il est connu sous le nom de Renard. En dépit de son apparence de grand-père plus vieux que son âge, il n'a pas l'intention de mettre un terme à son activité. Il se précipite pour surveiller sa machine et, quand il reste tranquille, il se tient, comme Napoléon, une main dans le dos. Son alambic a une soixantaine d'années. Il a commencé la distillation en 1959 et a une prédilection pour le Pineau, ce vin fortifié des Charentes qu'il sert généreusement avec une grossièreté et un petit rire. Il prend plaisir à poser pour son "artiste anglaise". Sa petite-fille apprend l'anglais et son petit-fils se met à la peinture. Il fut un sujet parfait pour Hester qui, elle aussi, apprécie le Pineau.

Monsieur Levallois est un barbu sympathique qui n'a cessé, pendant les séances de peinture, d'aller et venir dans un grand fourgon bruyant, entre le travail de la ferme et son petit alambic bouillonnant, muni d'intéressantes roues à rayon.

Monsieur Urgel travaillait dans une usine qui a fermé. Il a acheté son alambic vers 1946 et se trouve très bien de son changement d'état. Il a deux machines couplées avec lesquelles il distille en Dordogne jusqu'au 20 mai avant de s'installer en Charente où la date de clôture est plus tardive.

Avec ses quarante-six ans, Monsieur Bourdat est le plus jeunes de ces distillateurs. Il a trois machines en activité avec lesquelles il officie en plein bois, utilisant les sources qui jaillissent autour des cavernes au parois couvertes de lierre, au milieu des grands chênes et des merles. Lui-même et ses clients sont des gourmets : la viande est grillée à perfection sur les braises de l'alambic. Les pieds dans l'eau, de la fumée dans les yeux, le repas traditionnel débute par du Pineau, suivi d'une soupe, de foie gras, de pâtés maison, de viandes froides, d'omelettes aux asperges, de champignons, accompagnés de bifteck, de côtelettes d'agneau ou de porc cuites sur l'alambic avec des haricots à l'huile de noix. Suivent les fromages et le gâteau aux noix ou la tarte aux fraises. Tout cela est poussé par une grande variété de vins et se termine, bien évidemment, par l'eau de vie de prune dans le café. Hester trouvait difficile de reprendre le travail après de tels repas et en fut totalement incapable, le jour de l'anniversaire de Monsieur Bourdat.

David MANSON
(article traduit de l'anglais par Jean-Pierre Chadelle)



WLGRIN de TAILLEFER (1761-1833), architecte utopiste et pionnier de l'archéologie périgourdine



368 CAVALERIE FRANÇOISE

Blondeaux, de Burres, } *Portes Etend.* | Doté, Larrouger, } *Portes Etendars.*

SOUS-LIEUTENANS *de remplacement.* Mrs.

de Bennevent. | Cte de Bayeux.
de Levignac. | de Brichanteau.

VIII. ROYAL CRAVATES, *à Thionville.*

Mest. de C. L. C. M. le Cte CHARLES DE DAMAS.
M. de C. L. en s. M. le Duc de Valentinois.
Lieut. Colonel, M. de Prunevaux. ✠
Major, M. le Cte de Tournemire. ✠
Qu. Me. Trés. M. Gerboux.

Commandans. CAPITAINES. *en second.* Mrs.

de la Thuillerie. ✠ | de Saint-Lieux.
de Mauroy. ✠ | Marq. d'Esquelbecq.
Fougeret de S. Cren. | Hocquart.
de Chalendart. | Cte Louis de Gallard.

CAPITAINES *de remplacement.* Mrs.

d'Aulnoy. ✠ | Charry Desgouttes.
Ch. de Beaudreville. ✠ | Valmale de S. Amand.

En premier. LIEUTENANS. *En second.* Mrs.

de Renardet. ✠ | de Francourt.
de Jouin. ✠ | de la Villatte.
Dumouchet. ✠ | de Chaumont.
de Plantieres. | Ch. de Champagny.

SOUS-LIEUTENANS. Mrs.

de Beaupré. | de Clinchamps.
de la Biniere. | de Lachenaye.
d'Hauterives. | Cte de Rochemore.

ET ETRANGERE. 369

de Cumont. | Remy,
de Saint-Meymir. | Roitel, } *Portes Etendards.*
Olsvald, *Porte E.* | Viguier

SOUS-LIEUTENANS *de remplacement.* Mrs.

Cte de Tourzel. | de la Roque.
de la Bourdine. | de S. Germain.

IX. ROYAL ROUSSILLON, *à Givet.*

Mest. de C. L. C. M. le Mis DE WIGNACOURT. † ✠
M. de C. L. en s. M. le Cte de Briqueville.
Lieut. Colonel, M. de Garsault. ✠
Major, M. le Vte de Gironde. ✠
Qu. Me. Trés. M. Morel, *r. de Lieut. en 1er*

Commandans. CAPITAINES. *en second.* Mrs.

Dumeilet. ✠ | d'Isle.
Marquis de Clapiers. | Baron d'Assas.
Baron d'Ordre, *r. de Mest. de C.* † | Marquis de Laurencin Beaufort.
Marquis de Rigaud. | Cte de Feuquieres. ✠

CAPITAINES *de remplacement.* Mrs.

Marq. de Choisy. | de Grasleuil.
Dujont. | de Chasseloir.

En premier. LIEUTENANS. *En second.* Mrs.

de Thenance, *r. de C.* ✠ | Bernier.
Hebert. ✠ | de Coüespeur.
Tiphaine. ✠ | Muzard. ✠
de Raymond. ✠ | Furet de Prebaron.

SOUS-LIEUTENANS. Mrs.

Damoiseau. | de Flandre, *r. de Lieut.*

Q v

Composition du régiment de cavalerie Royal Cravates en 1787 d'après l'*Etat militaire de France pour l'année 1787*, par M. de Roussel, Paris, 1787. *A.D. 24, D 142.*

Henri-François-Athanase, comte Wlgrin de Taillefer[1] est né le 23 avril 1761 au château de Barrière à Villamblard. Nul n'a plus que lui contribué à faire connaître, étudier et sauvegarder les monuments antiques de Périgueux. Descendant d'une famille de la plus ancienne noblesse du Périgord, son enfance s'écoule à Villamblard où ses origines ne l'empêchent pas de jouer avec les enfants du village qui le surnomment affectueusement lou countissou (le petit comte). Il est, très jeune, orienté vers une carrière militaire après des études faites à Périgueux où il devient l'ami d'un autre amoureux du passé périgourdin, un certain Pierre Lespine. S'il n'est pas un élève très brillant en français, ses progrès sont rapides en grec et en latin[2].

Militaire par tradition :

Il entre, le 10 août 1777, à seize ans, comme sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Pologne. Il est nommé le 12 juillet 1781, capitaine au régiment de cavalerie Royal Cravates. L'ancienneté de sa noblesse lui vaut, le 15 mai 1783, les "honneurs de la cour". Il quitte le village natal en janvier 1789 pour Paris où il retrouve son ami Pierre Lespine devenu abbé. Le 12 juillet 1789, ils vont ensemble à la Comédie française pour voir le Barbier de Séville mais *le spectacle n'a pas lieu à cause des émeutes populaires,* note l'abbé Lespine. Quelques jours plus tard, ils vont de nouveau ensemble voir démolir la Bastille[3].

En 1790, à 29 ans, Wlgrin de Taillefer quitte la France et rejoint, en 1791, l'armée du prince de Condé comme aide de camp. Il s'y fait une réputation de bravoure et de droiture. C'est là qu'il commande, en 1795, une compagnie du corps de cavaliers de la Couronne et qu'il reçoit, le 6 janvier 1798, à Worms, le grade de colonel de cavalerie dans l'armée de Condé. Une demande de renseignement sur la conduite du comte de Taillefer[4] indique cependant qu'il a vécu en France à *Champ près Lagny (Seine-et-Marne) entre le 24 août 1791 jusque vers le 19 fructidor* (an I ?) (4 septembre 1793 (?). En France, un arrêté du Directoire exécutif du 27 floréal an VII (16 mai 1799) maintient W. de Taillefer sur la liste des émigrés[5], un autre arrêté du 27 fructidor an IX (4 septembre 1801) le raye de cette même liste[6].

Revenu en France, il épouse à Paris, le 31 décembre 1800, à 39 ans, Marie-Hippolyte Bulté, fille d'un industriel de la capitale. Il en a une fille, Suzanne-Thérèse-Jacquette-Alaïs, le 5 mai 1808. Il revient en Périgord sous le Consulat. Il afferme son château de Villamblard et s'établit à

1 - Selon certains auteurs, Taillefer, souhaitant rattacher sa lignée à Wlgrin, comte d'Angoulême, semblait considérer le prénom Wlgrin comme un patronyme.

2 - GARRAUD (E.), *Essai biographique sur le comte Wlgrin de Taillefer, auteur des Antiquités de Vésone*, Paris, 1863, p. 7-8. Du même auteur : *Antiquités périgourdines ou l'histoire généalogique et archéologique de Villamblard et de Grignols accompagnée de notes sur les environs, suivie d'un précis historique sur les comtes du Périgord*, Paris, 1868, dans lequel il évoque Taillefer.

3 - FORNERON (H.), "Souvenirs de jeunesse de l'abbé de Lespine", *B.S.H.A.P.*, t. 15, 1888, p. 197-200.

4 - A. D. 24, 2 E 1835/31-39. Sans doute un certificat de résidence de complaisance.

5 - Arch. nat., BB[18] 263, pièce n° 8898.

6 - A. D. 24, 2 E 1835/31-43.

Périgueux pour des séjours de plus ou moins longues durées, ce qui lui permet de reprendre sur le terrain des recherches entamées dès son adolescence sur le passé du Périgord. Marie-Hippolyte Bulté décède le 20 mars 1812. Deux ans après, il se remarie, à 53 ans. Il épouse, le 21 février 1814, dans la cathédrale Saint-Front de Périgueux, Charlotte-Pauline-Henriette de Lostanges avec qui il s'établit rue de la Nation. Le 27 décembre de la même année, il est fait par le roi chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis[7]. Mais leur bonheur est de courte durée car son épouse meurt le 16 février 1816, peu de temps après avoir accouché, le 23 janvier, d'une fille, Suzanne-Thérèse-Isabelle. Après la disparition de sa seconde épouse, W. de Taillefer, voulant revoir l'Allemagne, y emmène sa fille aînée Jacquette-Alaïs, et s'y fait une fois de plus remarquer pour sa gentillesse et sa bonhommie. Le 29 janvier 1817, il est nommé maréchal des camps et armées du roi. Mandé à Paris, il en reçoit le brevet des mains même de Louis XVIII. C'est à 61 ans qu'il épouse civilement, - car l'évêque, Mgr de Lostanges, lui refuse les dispenses nécessaires -, le 18 janvier 1822, Elisabeth-Geneviève Bretel, dont il avait déjà eu des enfants, en particulier Charles-Alduin, le 7 décembre 1818[8]. Quelques années plus tard, le 11 mai 1825, il demande la liquidation des indemnités dues en raison de la confiscation et de la vente des biens familiaux comme biens d'émigrés.

Architecte par goût :

Si l'on en croit E. Garraud qui publie un essai biographique trente ans seulement après la disparition de Taillefer, *dès l'âge le plus tendre, le jeune Wlgrin se fit remarquer par ses goûts artistiques ; son plus grand bonheur était, dans ses moments de récréation, de construire avec ses camarades de petites maisonnettes.* C'est en 1782, à 21 ans, qu'il réalise d'une plume très sûre et enlevée son *premier plan, sans avoir aucune notion d'architecture*, comme il le souligne alors lui-même. Il s'agit de l'*élévation du côté du parc du château de la S*[xx], dessin dédié à sa soeur, Marguerite-Thérèse-Fortunée, épouse depuis deux ans de Guillaume-Joseph de Lartigue de Cazaux, président au parlement de Bordeaux[9]. Nous n'avons pas réussi à identifier ce château de "style bordelais" - à moins qu'il ne s'agisse d'un projet qui n'a jamais été réalisé -. Un des lecteurs de *Mémoire de la Dordogne* nous aidera peut-être à résoudre cette énigme ?

En 1785, il dessine le plan au sol d'une cathédrale carrée avec une nef circulaire et un autel central rond. A la circonférence de la nef, une double rangée de quarante et une colonnes constitue une galerie soutenant un dôme hémisphérique. Durant son exil en Allemagne, sa bienveillance et ses talents d'architecte lui auraient valu des commandes de plans de la part de simples particuliers.

Il publie, en 1804, à Périgueux, un ouvrage *L'Architecture soumise au principe de la nature et des Arts, ou essai sur les moyens qui peuvent rapprocher les trois architectures d'une unité théorique et pratique*, qu'il fait tirer à un peu plus de mille exemplaires, dans lequel on peut relever quelques théories architecturales s'appliquant parfaitement au plan précité. La même année, Taillefer présente son ouvrage au concours des prix décennaux de l'Institut. L'on ignore s'il fut primé[10]. Cependant, la mévente de l'ouvrage à Paris (sept exemplaires en six mois...) contraint Taillefer à changer de libraires et à demander en juin 1805 une aide financière à ses cousins Durand du Repaire en Périgord pour solder le paiement de l'imprimeur et des graveurs[11].

Peut-on aussi attribuer à Taillefer les plans du rez-de-chaussée et du premier étage d'un nouvel hôtel de ville comprenant une salle de spectacles conservés dans les collections de la Bibliothèque municipale de Périgueux[12] ? Il n'est pas évident de voir dans la description, retrouvée dans les notes de Taillefer, d'un hôtel de Ville et salle de spectacle réunis projetés pour la ville de Périgueux[13], le commentaire de ces plans.

Ces dessins s'intègrent parfaitement dans le courant architectural de la fin du XVIII[e] et du début du XIX[e] siècle. Les voyages en Grèce et en Italie, les débuts des

7 - A. D. 24, 2 E 1835/25-27.

8 - LAVERGNE (G.), "Notes généalogiques sur W. de Taillefer", *B.S.H.A.P.*, t. 80, 1953, p. 52.

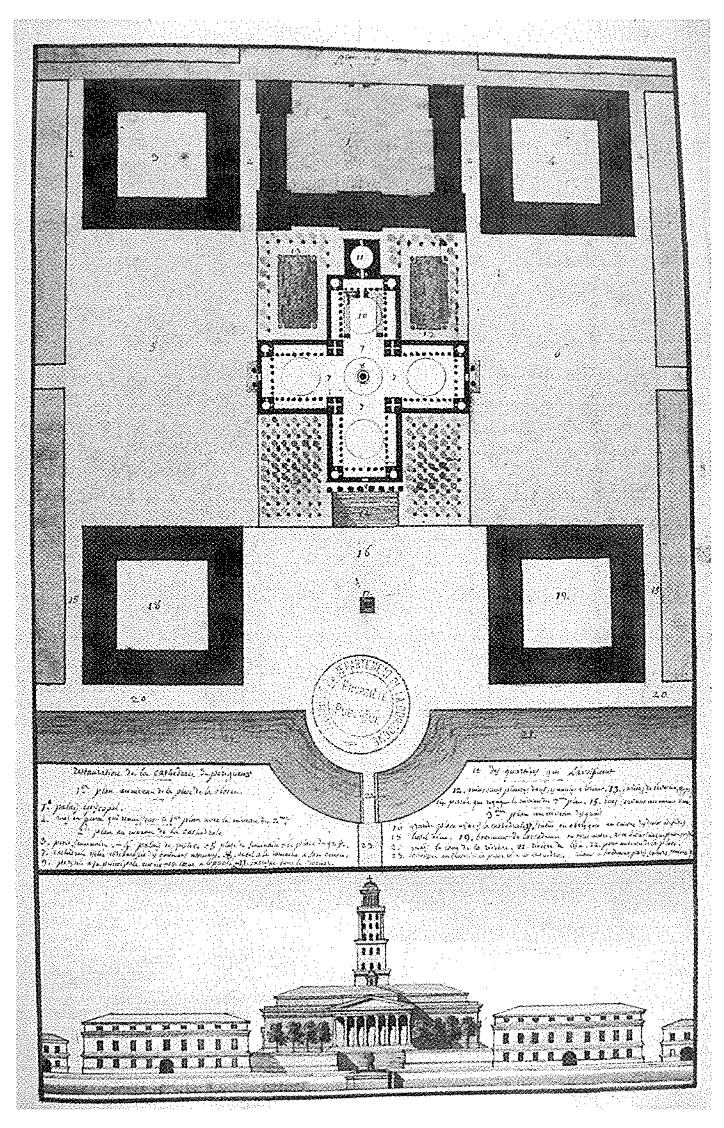
9 - Ce dessin est conservé à la Bibliothèque municipale de Périgueux.
- LACOMBE (C.), "Les premiers dessins d'architecture de Wlgrin de Taillefer à la veille de la Révolution", *Le Périgord révolutionnaire*, suppl. au t. 116 du *B.S.H.A.P.*, 1989, p. 439-446.

10 - VILLEPELET (F.), "Notes bibliographiques sur l'"Architecture soumise aux principes..." de W. de Taillefer, *B.S.H.A.P.*, t. 14, 1887, p. 377-379.

11 - DELLUC (B. et G.), "Un appel de fonds du comte Wlgrin de Taillefer en 1805", *B.S.H.A.P.*, t. 106, 1979, p. 172-174.

12 - HIGOUNET-NADAL (A.) et LACOMBE (C.), "La Maison du Consulat à Périgueux. Historique, description et iconographie", *Doc. d'Archéo. et d'Hist. Périgourdines*, t. 5, 1990, p. 109-126.

13 - A. D. 24, 2 E 1835/73-12.
- TAILLEFER (comte), "Hôtel de ville et salle de spectacle réunis projetés pour la ville de Périgueux", *B.S.H.A.P.*, t. 11, 1884, p. 283-284.



■ ***Restauration de la cathédrale de Périgueux et des quartiers qui l'avoisinent.***
Lavis. Vers 1820.
A. D. 24, ms 29.

fouilles archéologiques des grands monuments antiques, la "crise de l'architecture classique", la recherche de l'innovation dans l'ornementation et l'apologie de la construction logique, pronée en particulier par Taillefer, participeront au développement d'une architecture néo-grecque en France.

Taillefer tente d'appliquer ses théories architecturales à la cathédrale Saint-Front, qu'il considère comme le *monument le plus ancien, peut-être, de toute la chrétienté, et en même temps, le plus intéressant pour l'histoire de l'architecture* [14]. Il réalise dans ce but un projet de restauration de la cathédrale et des quartiers qui l'avoisinent sous la forme d'un très beau lavis aquarellé qu'il commente longuement à la fin du tome 2 des *Antiquités de Vésone* [15] (voir illustration), ce qui nous fait supposer que Taillefer l'avait réalisé pour faire la vingt-cinquième planche de cet ouvrage. Le projet grandiose fait fi, en grande partie, de la véritable topographie du Puy-Saint-Front. Il propose ni plus ni moins que de raser toutes les constructions existantes sur un quadrilatère d'environ 200 m de côté autour de la cathédrale, soit à peu près le quart de la ville médiévale, pour construire aux abords de Saint-Front quatre bâtiments carrés avec cour intérieure, mais aussi de dévier le cours de l'Isle. C'est probablement dans un but de conservation du monument qu'il rédige, à une époque indéterminée, un état des ouvrages de maçonnerie à faire pour la restauration de l'autel de marbre de Saint-Front[16].

A une date indéterminée aussi, Taillefer écrit au *Journal de l'Empire* une longue lettre où il expose, avec les détails les plus précis, ses idées concernant les projets de réunion du Louvre aux Tuileries, dont s'occupent alors de célèbres architectes, soulignant les difficultés à vaincre et proposant des solutions pour y remédier[17].

Archéologue par passion :

Dès son adolescence, se développe son goût pour les antiquités et il achète alors toutes les monnaies et médailles qu'on lui propose. Il constitue ensuite une collection, tel que cela se faisait à l'époque, qu'il installe dans une tour du château à Villamblard, faisant graver sur la porte ces mots *Cabinet d'antiquités* et rédigeant un premier catalogue des objets réunis[18]. Il y fait ainsi transporter la borne miliaire de l'empereur Florien (la seule borne antique trouvée en Périgord) y faisant graver au-dessous du texte : *Cette précievse inscription, trovvée au Tovlon, près Périgvevx, en 1754, a été placée chez M. le Cte Wlgrin Taillefer en 1789.*

Grâce à sa fortune familiale et personnelle, il passe ainsi sa jeunesse à constituer une collection considérable d'objets préhistoriques, protohistoriques, antiques et médiévaux provenant en grande partie du site de Vésone mais aussi de nombreux points du Périgord. A côté des silex taillés, des haches polies, des poteries ou verreries antiques et médiévales et des statuettes en bronze, le médaillier comprenant monnaies en or, argent ou bronze, coins monétaires,

14 - *B.S.H.A.P.*, t. 5, 1878, p. 162-163.

15 - LACOMBE (C.), "Wlgrin de Taillefer : utopie et urbanisme à Périgueux au début du XIX[e] siècle", *B.S.H.A.P.*, t. 112, 1985, p. 255-265.

16 - A. D. 24, 2 E 1835/73-13.
- TAILLEFER (marquis de), "Etat des ouvrages de maçonnerie pour la restauration de l'autel de marbre de Saint-Front", *B.S.H.A.P.*, t. 12, 1885, p. 82-84.

17 - A. D. 24, 2 E 1835/73-17.
- *B.S.H.A.P.*, t. 6, 1879, p. 100.

18 - Sur les monnaies, voir TAILLEFER (W. de), "Publication de monnaies", Journal des Arts, n° 161, 25 vend. an 10.

bagues et intailles, est important : *Mon cabinet de médailles contenait 4 à 5.000 pièces, presque toute trouvée à la Cité* (de Périgueux) *ou dans quelques autres cantons du Périgord. Il m'a été enlevé par d'ignares intrigans et par les chances de la révolution française.*

A son retour, Taillefer retrouve un château à l'abandon[19] et quelques objets sans valeur, des estampes et une partie de la correspondance qu'il entretenait avec les "antiquaires" de l'époque. Certaines monnaies sont passées sur le marché parisien et des intailles, achetées par le comte russe Kitroff, sont parties en Russie. Il doit racheter d'autres pièces à l'occasion de la vente aux enchères de la collection de Mourcin en 1874 ou auprès d'antiquaires. Tel est le cas d'un réchaud en bronze probablement médiéval acheté en septembre 1862 à un antiquaire parisien qui l'avait lui-même acquis en 1859 auprès d'un collectionneur de Cologne, en Allemagne. Son rebord est enserré par un fragment de racine de tilleul et il porte gravé l'inscription suivante : *Réchavd antique du cabinet de M. le Comte Wlgrin Taillefer, trouvé en 1788 à la Foucaudie, près Saint-Yrieix, en Limousin. Il était sans doute fixé, par le trou qui est au centre, à l'autel de quelque divinité. On l'a trouvé, comme le prouve le morceau qui lui est encore attaché, dans les racines d'un tilleul haut de 115' 10"* (37,63 m) ; *de 33' 7" 4'"* (11,19 m) *de circonférence. On en a tiré 25 brasses de bois, 2.000 planches et 30 charretées de débris* [20].

Il séjourne très souvent à Paris où il devient, le 29 thermidor an XIII (17 août 1805), l'un des premiers membres de l'Académie celtique[21]. Il tente de reconstituer la masse de notes et d'informations qu'il avait réunie avant la Révolution. Ainsi note-t-il, en 1821, dans l'introduction du tome 1 des *Antiquités de Vésone : L'ouvrage que je publie aujourd'hui fut, dès ma jeunesse, l'objet de mes études et de rudes travaux.* (...) *Lorsque la révolution vint interrompre mon travail* (alors qu'il avait 28 ans) *et, après la tourmente, je voulus suivre mon entreprise, je ne retrouvai presque plus rien de ce qui devait guider ma marche et rectifier mes souvenirs.*

19 - GAUSSEN (J.), "Révolution française et archéologie (destructions en Périgord), Le Périgord révolutionnaire, supplément au t. 116 du B.S.H.A.P., 1989, p. 239-245.

20 - Musée du Périgord, inv. n° 6931.
- GALY, E., Catalogue du Musée Archéologique du département de la Dordogne, Périgueux, 1862, p. 22-23 (Ancien n° d'inv. 130).

21 - Sur le sujet, voir : TAILLEFER (W. de), Lettre... sur une fête extraordinaire en usage à Périgueux, s. d., *Mémoires de l'Académie celtique.*

Ses recherches l'amènent à un important échange de lettres avec tous les antiquaires de son époque, *dans l'impossibilité où il étais de parcourir lui-même toute l'étendue du Périgord et des provinces voisines, pour y découvrir des monumens religieux, civils et militaires de nos ancêtres* : Mourcin, collectionneur d'antiquités, Jouannet, membre de l'Académie royale des Sciences de Bordeaux, Lespine, *savant chronologiste*, des numismates comme Auterive aîné, inspecteur des contributions, amateur d'antiquités, Lapouyade, *jeune homme instruit et intelligent*, le receveur général Chambon qui enverra sur ses conseils, une circulaire aux huissiers des contributions pour les inviter à lui signaler tous les toponymes celtiques qu'ils pourraient rencontrer dans leur activité, Jouanneau, secrétaire perpétuel de l'Académie celtique, Chabaneau, habile chimiste, membre de l'Académie royale de Madrid, Cluzel, *littérateur très distingué et fort instruit*, Souffrain, auteur d'un Essai historique sur Libourne, Chatillon, juge de paix du canton de Verteillac pour la collecte des coutumes de sa région, Foullière, *magistrat distingué*, de Nontron, Martin, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, Dom Brial, le marquis de Vassal-Bellegarde, le comte de Clermont-Toucheboeuf, Morteyrol-Soulelie, le comte de Saint-Astier, le marquis de Fayolle[22]. C'est probablement lors de ces échanges de correspondances que Taillefer récupère ou achète les copies des dessins originaux de Beaumesnil réalisées à la demande du ministre Bertin et la copie, réalisée en 1789 à Paris, par l'abbé Lespine, de ce qui concerne le Périgord dans les *Mémoires* du comédien archéologue . Il les fera relier dans les années 1820 et intituler *Antiquités de Périgueux* [23]. Ce manuscrit avait été découvert par l'abbé Lespine *dans une caisse de papiers venant du cabinet de feu M. de Bertin, ministre et secrétaire d'Etat* [24].

Dès 1804, Taillefer note dans son traité d'architecture : *J'ai le projet de donner une notice des monumens, trop peu connus, de l'antique Vésunne, et de décrire cette cathédrale si intéressante pour l'histoire de l'art.* Il précise dans le post-scriptum de sa lettre aux

22 - TAILLEFER (W. de), "Lettres et notes de W. de Taillefer" :
* à M. le marquis d'Hautefort, *B.S.H.A.P.*, t. 3, 1876, p. 105-106,
* *B.S.H.A.P.*, t. 5, 1878, p. 162-163,
* au Journal de l'Empire sur les projets de réunion du Louvre aux Tuileries, *B.S.H.A.P.*, t. 6, 1879, p. 100,
* à M. de Morteyrol-Soulelie, *B.S.H.A.P.*, t. 27, 1900, p. 239-242,
* à M. Guillaume Fevrier, fermier de Fages, *B.S.H.A.P.*, t. 44, 1917, p. 339,
* à M. Willemin, graveur ?, *B.S.H.A.P.*, t. 44, 1917, p. 339-340.
* aux frères Dupont, ses imprimeurs périgourdins, *B.S.H.A.P.*, t. 80, 1953, p. 107.
- Anonyme, Lettre à M. de Taillefer, *B.S.H.A.P.*, t. 16, 1889, p. 80-83.
- LESPINE, "Lettres de M. l'abbé Lespine à M. Wlgrin de Taillefer", *B.S.H.A.P.*, t. 3, 1876, p.106-116.
- MOURCIN (M. de), "Lettre de M. de Mourcin à Monsieur Wlgrin de Taillefer", *B.S.H.A.P.*, t. 13, 1886, p. 329-333.
- BRIAL (Dom), "Lettre de Dom Brial à M. Wlgrin de Taillefer fils, à Périgueux", *B.S.H.A.P.*, t. 14, 1887, p. 156.
- ESPERANDIEU (E.), *Inscriptions antiques du Musée de Périgueux*, Périgueux, 1893, p. 101-107 (Publication de deux lettres de 1804 attribuées à W. de Taillefer).
- AUBLANT (C.), "Une lettre de Morteyrol", *B.S.H.A.P.*, t. 69, 1942, p. 275-276.

23 - A. D. 24, ms 29. Ce manuscrit constitue le recueil de ces dessins et de ces textes.

24 - TAILLEFER (W. de), *Antiquités de Vésone*, t. 1, 1821, p. 280, note 3.
- A. D. 24, Microfilms Coll. Périgord, t. XXIII, f° 93 et 111 et t. LXXI, f° 319.
- ESPERANDIEU (E.), Ouv. cit., 1893, p. 110-111 et 114.

membres de l'Institut, qu'il vient *d'achever un autre ouvrage sur les antiquités du département de la Dordogne et surtout de sa capitale ; mais cet ouvrage n'est encore que manuscrit, et il faut du tems pour l'imprimer et en graver les planches* [25].

Le 14 nivôse an XI (4 janvier 1803), deux jours après avoir pris la décision d'éclairer les rues de Périgueux, le conseil municipal nomme Taillefer membre de la commission *chargée d'établir des réverbères dans le quartier de la Limouzanne* [26].

Lorsqu'en 1806 le conseil municipal se propose de commémorer la victoire de Napoléon à Austerlitz par l'érection d'une colonne de vingt-six mètres de hauteur constituée, avec son piédestal, de débris de monuments antiques empilés sur la place de la Pelouse (la place Montaigne), les *commissaires nommés par le Conseil municipal pour les fouilles* [27] s'adressent tout naturellement à Wlgrin-Taillefer (sic) pour rédiger *la partie historique et les notes* d'une *Notice historique sur les Antiquités et monumens de la Cité de*

■ Fragment manuscrit des *Antiquités de Vésone*.
A. D. 24, 5 J 37.

arcs de triomphe

il ne nous reste plus aucunes traces des arcs de triomphe que nous avions élevés il y a quelques célèbres romains ; mais nous avons des fragmens et des inscriptions qui se rapportent a ce genre d'édifices.

n° 37

non FRMANI mais IS MANI.

ce fragment qui a été donné comme faisant partie d'une inscription qui devoit avoir été faite en l'honneur, ou de germanicus fils adoptif de tibère, ou d'un de ses trois fils, neron, drusus et cayus, ou enfin de quelqu'un des empereurs qui ont porté ce surnom ; et qui, dans ce cas, ne pouvoit guere avoir été adaptée qu'à la base d'une statue ou a la frise d'un arc de triomphe élevés a leur gloire : ce fragment, dis-je, n'est autre chose que le commencement d'une inscription sepulchrale. DIS MANIBVS.

n° 38. ANORVM

ce second fragment qui ne laisse voir qu'une partie du mot romanorum, sembleroit, a cause des moulures et ornemens qui l'accompagnent, avoir fait partie d'une frise formée exprès pour recevoir l'inscription ; et si l'on fait attention que le mot romanorum y etoit écrit en entier, cela deviendra une preuve que ce monument etoit dédié exclusivement a la gloire, a la victoire ou au genie des romains ; car, dans toute autre hypothese, le mot romanorum auroit été exprimé en abrégé. si cette inscription etoit dédiée a la gloire ou a la victoire des romains, elle fesoit partie d'un arc de triomphe ; si c'est a leur génie, elle pouvoit appartenir a un temple élevé a celui de ces vainqueurs.

n°- 39. V. DIC. PR. II
VNIICI.

le trou scellé de plomb qu'on voit au dessus de cette inscription prouve que ce fragment a été fixé a un édifice et n'etoit pas un monument isolé. les restes de moulures au dessous, viennent encore ajouter a cette preuve, et l'inscription même la confirme. expliquons ce précieux fragment ! voicy comment on doit, je crois, la rapporter

25 - VILLEPELET (F.), *Op. cit.*, t. 14, 1887, p. 377-379.

26 - A. D. 24, 2 E 1835/72-1.

27 - La commission chargée d'opérer les fouilles en vue de réunir assez de débris bien conservés pour constituer ce monument comprend, outre Taillefer, Chambon, Jouannet, Lespine et le Dr Vidal, maire de Périgueux.

Vésone, à laquelle la ville de Périgueux a succédé dans le moyen âge[28]. Taillefer y relève qu'*en peu d'années, il s'est procuré une collection très intéressante de pierres gravées et de plus de 3.000 médailles grèques, romaines ou gauloises, trouvées éparses dans les ruines de Vésone.*

Le 17 octobre 1807, il est nommé par l'empereur membre du conseil municipal de Périgueux, puis, le 1er mars 1811, membre du Conseil général de la Dordogne. Le 11 août 1810, il est nommé par le recteur membre du bureau d'administration du Collège de Périgueux [29].

A la jonction de son intérêt pour l'architecture et de son goût pour l'archéologie, nous avons pu reconnaître dans un lavis polychrome réalisé vers 1810 la vision de Vésone qu'avait alors Taillefer. Il ne voit Vésone que constitué de monuments civils (enceinte de la Cité, amphithéâtre, basiliques, statues des notables, aqueduc, Camp de César) ou religieux (temples de Mars, de Neptune, de Jupiter, d'Isis (tour de Vésone), fontaine sacrée (Font Laurière) dispersés dans une plaine verdoyante et partiellement en culture sans l'ombre d'une quelconque voirie ou d'une des nombreuses maisons d'habitation dont l'archéologie révèle aujourd'hui la présence[30]. Les *Antiquités de Vésone* reflètent cette même vision.

En mai 1819, il cède à la Bibliothèque royale, devenue Bibliothèque nationale, une grande quantité d'archives, dont le censier, du milieu du XIII[e] siècle, de l'abbaye du Bugue[31].

Créateur du premier musée gallo-romain :

Soucieux de la conservation du patrimoine antique de la ville, le 30 fructidor an XII (10 septembre 1804), Taillefer obtient du maire de Périgueux la constitution d'une commission comprenant Taillefer, Béler, Chambon, Brothier, Mie-Simonot, Duvaucelle et un membre du conseil municipal, *chargée de visiter le 1er vendémiaire de chaque année les restes de l'amphithéâtre bâti par les Romains, de la tour de la Vézune et de tous les monumens dont la commune s'est réservé la possession* [32].

La même année, il concrétise un autre de ses grands projets : il établit à Périgueux, dans l'église désaffectée de l'ancien collège des Jésuites (à l'emplacement de l'actuelle place Hoche) son musée d'antiquités. En décembre, ce musée regroupe déjà une soixantaine de chapiteaux, colonnes ou bas-reliefs. Sur ses instances, le préfet Rivet fait réaliser trois grands dessins de la tour de Vésone, du rempart sous le château-Barrière et de l'amphithéâtre qui sont alors exposés dans le musée[33].

En 1808, le préfet restitue l'amphithéâtre à la ville de Périgueux et l'autorise à dégager le monument antique de ses bâtiments parasites. En 1811, Taillefer déménage ses collections dans le grand vomitoire nord des Arènes avant que le premier local du musée ne soit démoli.

Le jeune minéralogiste Charles des Moulins, futur beau-frère d'Alexis de Gourgues, visitant Périgueux en 1820, évoque le musée des Arènes en ces termes : *M. de Taillefer nous conduisit dans un des vomitoires, qu'il a fait restaurer de manière à y placer les divers fragmens intéressans qu'il a recueillis. Il a fermé ce vomitoire d'une grille sur laquelle on lit* : Museum d'Antiquités de Vésone. *Là, se trouvent les bas-reliefs, tambours de colonnes, inscriptions, autels votifs, et autres restes les mieux conservés, ou qui présentent le plus d'intérêt par les renseignements qu'ils donnent sur l'ancienne ville.* Le dessin de Bardon fils, gravé par Langlois, de l'*Amphitéatre à vuë d'oiseaux* nous montre l'aspect extérieur de ce muséum d'antiquités[34].

Taillefer fait graver, entre 1810 et 1815, à partir de dessins de Bardon fils, Beaumesnil, Jouannet, Langlois, Lapouyade, Thierry, Vicat et Willemin[35], les vingt-quatre planches qui devront illustrer les deux tomes de sa *grande œuvre* : les *Antiquités de Vésone, cité gauloise, remplacée par la ville actuelle de Périgueux, ou description des monumens religieux, civils et militaires de cette antique cité et de son territoire* précédée d'un essai sur les Gaulois[36]. Son manuscrit est, semble-t-il, quasiment terminé depuis 1804.

28 - Périgueux, fév. 1806, 13 p.

29 - A. D. 24, 2 E 1835/ 72-2 à 17.

30 - LACOMBE (C.), "Eléments pour une histoire de la tour de Vésone du Moyen Age à nos jours", *Doc. d'Archéo. Périgourdine*, t. 2, 1987, p. 59-64.
- GIRARDY-CAILLAT (C.), "Historiographie de Périgueux antique", *Mémoire de la Dordogne*, n° 2, 1993, p. 17-19. Reproduction du lavis représentant Vésone en quatrième de couverture. L'original se trouve aux Archives départementales, dans le manuscrit 29 déjà cité.

31 - PIRAUD (C.-H.), "La Collection Taillefer à la Bibliothèque nationale. Inventaire sommaire". *B.S.H.A.P.*, t. 118, p. 651-671. Cette collection de manuscrits occupe neuf volumes (n° 9137 à 9145) du fonds Latin sous le titre "Recueil de pièces relatives au Périgord (XIII[e]-XVIII[e] s.)" et aurait, selon C.-H. Piraud, trois origines distinctes, le cabinet de M. Wlgrin-Taillefer, le chartrier de Mauriac et celui du château de Sallegourde.
- VALETTE (J.), "Le Cartulaire du Bugue et le manuscrit 11638 du fonds français de la Bibliothèque nationale", *B.S.H.A.P.*, t. 83, 1956, p. 38.

32 - A. D. 24, 2 E 1835/73-1.
- LAVERGNE (G.), "L'érudition en Périgord. Historiens et archéologues périgourdins au XIX[e] siècle", *B.S.H.A.P.*, t. 51, 1924, p. 290-293.

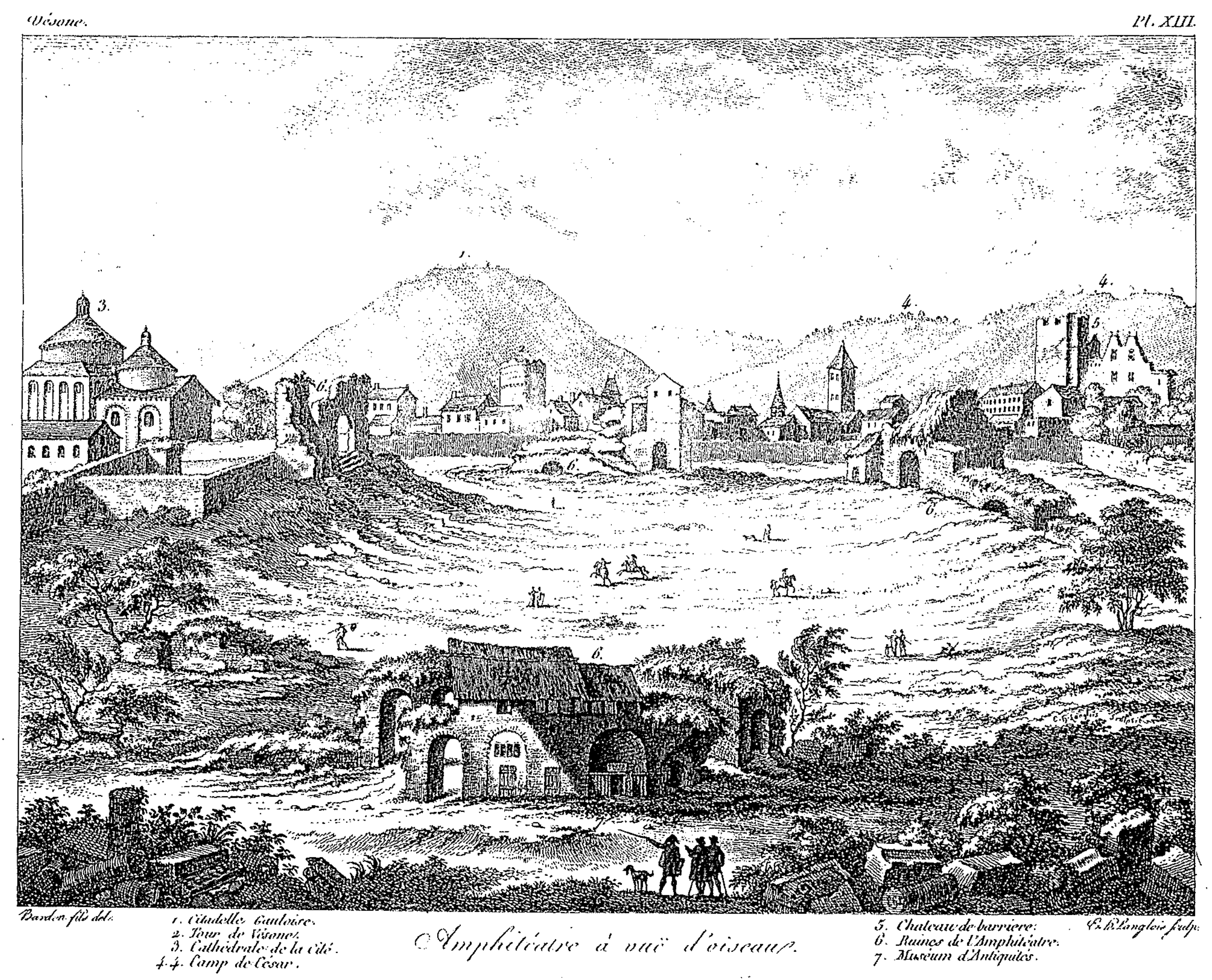
33 - ESPERANDIEU (E.), *Ouv. cit.*, 1893, p. 105.

34 - TAILLEFER, *Ouv. cit.*, Périgueux, t. 2, 1826, pl. XIII.

35 - TAILLEFER, "Lettre de W. de Taillefer à M. Willemin, graveur ?", *B.S.H.A.P.*, t. 44, 1917, p. 339-340.

36 - Tome 1, Périgueux, Dupont, 1821 ; Tome 2, Périgueux, Dupont, 1826.

■ **Le "Museum d'Antiquités" établi dans le grand vomitoire nord des Arènes vers 1820.** *Antiquités de Vésone, t. 2, pl. XIII.*



Au mois de novembre 1820, Taillefer mène aux abords et dans la tour de Vésone les premières fouilles archéologiques avec Joseph de Mourcin, juge au tribunal civil, son collaborateur rencontré huit ans plus tôt ; M. Delay, ingénieur en chef du cadastre, est chargé de prendre au graphomètre les mesures des parties inaccessibles de la tour. Ils en publient le compte-rendu circonstancié dans le tome 1 des *Antiquités de Vésone.* dont le bulletin de souscription est alors diffusé. Les deux volumes (plus de 1.100 pages) sont proposés pour 15 F., payables moitié d'avance et le reste à la première livraison. Le prix passe ensuite à 20 F.

Lorsque le tome 1 paraît en 1821, le tome 2 est annoncé pour juillet 1822. La parution n'est effective qu'en 1826, non sans difficultés. En effet, en mai 1824, Mourcin qui rédige le chapitre des "monuments élevés depuis le christianisme", et donc l'étude de la cathédrale Saint-Front, avoue son découragement dans une lettre à Morteyrol-Soulelie : *Quant à nos pauvres antiquités pétrocoriennes, elles avancent lentement : il y en a 34 feuilles d'imprimées, et dans ce moment je suis en retard. Saint-Front m'accable de son poids énorme. Je ne sais quand je pourrai me sortir de ce labyrinthe. L'article sera, je crois, un peu long et désagréable à lire; ce ne sera qu'une étude, mais elle contiendra du nouveau* [37]. En février 1826, une nouvelle lettre de Mourcin révèle que le *second volume des Antiquités est presque terminé et il y en a déjà 48 feuilles d'imprimées, ce qui fait à peu près les deux tiers* [38]. Les auteurs estiment alors que *le tout paroitra dans le courant de l'été.* En effet, en avril 1826, les imprimeurs, les Dupont, bien connus à Périgueux, informent Taillefer qu'à compter de la 51[e] feuille du tome 2, et jusqu'à son achèvement, ils le débiteront des frais supplémentaires qu'occasionnent la fourniture du papier et l'impression. Les imprimeurs affirment qu'ils ne réclament cette indemnité que pour *alléger l'immensité des pertes qui seront le résultat de cette opération,* et qu'ils tiennent plus à cette

37 - MOURCIN (J. de), "Lettres de M. de Mourcin à M. Morteyrol-Soulelie, chef de bureau à la préfecture de l'Oise", *B.S.H.A.P.*, t. 20, 1893, p. 326.

38 - MOURCIN (J. de), Op. cit., *B.S.H.A.P.*, t. 20, 1893, p. 328.

publication *par intérêt public et par amour-propre que pour des motifs de spéculation.* Le 1er octobre 1829, Taillefer s'est acquitté de sa dette[39]. S'il avoue avoir dépensé 12.000 F pour la publication des deux tomes, il y engloutit en réalité quelque 30.000 F. Deux articles parus dans le *Journal des Débats* du 3 mai 1822 et du 18 juin 1827, consacrés à l'ouvrage de Taillefer au moment de la parution de chacun des tomes n'ont pas été suffisants pour assurer sa vente[40].

Le manuscrit et les épreuves d'imprimerie corrigées des Antiquités de Vésone. existent toujours[41]. La simple observation du manuscrit et de ces épreuves permet d'affirmer qu'il est en fait le fruit de la collaboration étroite de Taillefer et de Mourcin, ce dernier réécrivant parfois des pages entières du manuscrit, recopiées avec application par Taillefer. Trois personnes se partagent la correction du manuscrit et des épreuves : Taillefer, Mourcin mais aussi François Vatard de Jouannet qui publie, dès 1811, ses découvertes de silex taillés faites à Ecornebœuf, près de Périgueux.

L'ouvrage demeure incontournable pour tout chercheur s'intéressant au Périgueux antique, médiéval ou du début du XIXe siècle, mais aussi à la cathédrale Saint-Front d'avant la radicale restauration-reconstruction d'Abadie. Il convient de faire preuve de quelques réserves quant à certaines interprétations d'inscriptions ou de sculptures proposées par l'auteur.

Peut-être est-ce à la suite des fouilles menées dans et auprès de la tour de Vésone que Taillefer fait réaliser une maquette en plâtre peint, aujourd'hui perdue, du monument tel qu'il devait être dans l'Antiquité. Selon le Dr Galy, il était sans exactitude sans proportion et sans goût [42].

Par souci de protection du patrimoine antique de Périgueux, Taillefer achète pour 18.000 F., en 1826, les terrains entourant la tour de Vésone appartenant alors à la ville, terrains correspondant au jardin public actuel. Le 27 décembre 1828, la ville l'autorise à :

DE VÉSONE,

CITÉ GAULOISE,

REMPLACÉE PAR LA VILLE ACTUELLE DE PÉRIGUEUX,

OU

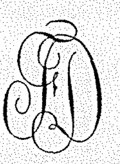
Description des Monumens Religieux, Civils et Militaires de cette antique Cité et de son territoire ;

PRÉCÉDÉE D'UN

ESSAI SUR LES GAULOIS.

PAR M. LE COMTE WLGRIN DE TAILLEFER,
MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI.

TOME I.



A PÉRIGUEUX,
CHEZ F. DUPONT, IMPRIMEUR DU DÉPARTEMENT.

M DCCC XXI.

■ ***Antiquités de Vésone (...)***
Page de garde du tome 1. 1821.
A. D. 24, A 214.

- 1° murer le passage qui conduit à la tour de Vésone,

- 2° à isoler ce monument en abattant les murailles qui bordent le chemin par lequel on y aboutit,

- 3° à en faire nettoyer l'intérieur et à en enlever les terres et immondices, tout cela afin de permettre aux curieux l'accès par le jardin [43]. Dès 1821, Taillefer pensait y transférer son muséum d'antiquités et en faire *un jardin paysage, où l'on aurait placé, d'une manière pittoresque, ceux de nos monumens antiques qui n'auraient pas été susceptibles de se détériorer à l'air. A l'extrémité du jardin, en face de la brèche actuelle, il voulait établir la porte d'entrée, accostée de deux pavillons ; l'un était destiné au logement du conservateur et du jardinier, l'autre aurait contenu le cabinet des médailles et toutes les curiosités antiques qu'on trouve si fréquemment à Vésone ou sur le territoire qui en dépend. Dans la tour même, à une très petite élévation, il voulait, sans nuire en rien à son mur, construire un appentis circulaire, invisible au dehors : l'on y aurait rangé symétriquement nos antiquités les plus précieuses. Quant à l'extérieur de cette tour, il ne*

39 - LAVERGNE (G.), "Echange de correspondances entre W. de Taillefer et ses imprimeurs périgourdins", *B.S.H.A.P.*, t. 80, 1953, p. 107.

40 - *Journal des Débats*, 3 mai 1822.
- *Journal des Débats*, 18 juin 1827.

41 - Ils sont conservés à la Société Historique et Archéologique du Périgord.

42 - GALY (E.), *Ouv. cit.*, Périgueux, 1862, p. 7-8. Inv. n° 42.

43 - A. D. 24, 2 E 1835/73-6.

manquait pas de ressources pour y exécuter le plan de sa décoration primitive. Des blocs de colonnes, élevés sur le même mur qui soutenait jadis la colonnade, auraient donné une idée assez juste de cette ancienne ordonnance. Quelques-uns de ces blocs, mis les uns sur les autres, se seraient élevés, d'autres seraient restés uniques ; tous auraient rempli la place fixe que le plan leur assigne [44]. Taillefer s'engage alors à céder à la ville un anneau de sept mètres de large autour du monument dans le cas où la servitude des visites reviendrait à la charge de ses héritiers. A la même époque, les terrains situés à l'ouest des parcelles acquises par Taillefer appartenaient à Mourcin. C'est là que les fouilles menées de 1959 à 1977 permirent de dégager la *Domus* gallo-romaine des Bouquets.

Sur proposition faite le 8 décembre 1830 par le préfet, Taillefer accepte d'être nommé inspecteur général chargé de veiller à la conservation des monuments historiques du département.

Dans les années qui suivent la parution du tome 2, Taillefer envisage très sérieusement une réédition des *Antiquités de Vésone*, augmentée d'un troisième tome. En témoignent les deux tomes corrigés de la main de Taillefer, présentés par C. Lafon lors d'une séance de la S.H.A.P. Ce tome 3 devait contenir toutes les additions et corrections utiles. Ainsi devait disparaître le livre V du tome 2 "Monuments élevés depuis le Christianisme", alors que deux chapitres du tome 1 "Génie militaire des Gaulois" et "Voies romaines en Périgord", encore manuscrits, seraient intercalés dans l'ouvrage[45].

Taillefer meurt à Périgueux, le 2 février 1833, à l'âge de 72 ans, d'apoplexie. Son testament confirme en quelle estime il tenait son ami J. de Mourcin, puisqu'il lui confie par ce document rédigé le 15 octobre 1831, ce qui, après sa famille, lui était le plus cher : ses collections. *Toutes les antiquités qui se trouveront chez moi à mon décès, soit médailles, pierres gravées, antiquités gauloises, grecques, romaines ou du Moyen Age, je les donne et lègue à M. de Mourcin, en le priant instamment que s'il ne peut pas établir ces antiquités et les plus importantes des siennes au Musée qu'on finira par bâtir vis-à-vis la tour de Vésone, il les fasse parvenir lui-même avec précaution et sûreté au musée de Paris en son nom et au mien, au moins celles qui sont gravées dans les planches de mon ouvrage sur nos "Antiquités de Vésone"*. Il est inhumé dans le tombeau familial au cimetière de Périgueux-Ouest.

Si l'abbé Audierne dit de lui qu'il était *doux, affable, généreux et ami dévoué*, l'académicien Charles-Marie de Féletz le présente comme *bon citoyen, aimable homme du monde et savant antiquaire* [46].

La dispersion partielle des collections et l'oubli :

Mourcin est farouchement attaché à tout ce qu'il détient ou possède. Dans la mesure où le musée près de la tour de Vésone ne voit pas le jour, il n'a, semble-t-il, aucun scrupule pour adjoindre les richesses de la collection de Taillefer à la sienne dans son cabinet, 28, rue Eguillerie[47]. Même s'il est pendant vingt ans le premier directeur du Musée du Périgord, il ne lui donne aucun élément de ses collections et à sa mort, en 1856, son légataire, M. de Menou, ne remet au Dr Galy, conservateur du Musée du Périgord, qu'un lot de cinquante-trois intailles et pierres gravées. *Nous espérions mieux que cela*, souligne en 1862 le conservateur, ajoutant *et nous croyons que les volontés de M. de Taillefer n'ont pas été exécutées.* En 1866, M. de Menou fait établir un catalogue (aujourd'hui perdu) de la collection de Mourcin dans l'intention de la vendre ; la dispersion s'effectue le 3 septembre 1874 lors d'une vente aux enchères. Le Dr Galy, voulant acquérir pour le Musée du Périgord une partie de cette collection, avança de ses propres deniers 1215 F. pour entrer en possession d'environ 3.000 objets et documents.

C'est seulement en 1863, trente ans après sa mort, qu'un essai biographique lui est consacré par Emmanuel Garraud, remplissant là un devoir de mémoire envers son compatriote de Villamblard. Dix ans plus tard, la S.H.A.P. rend hommage, dés sa

44 - SECRET (J.), "Notes sur la tour de Vésone au XIXe siècle", *B.S.H.A.P.*, t. 95, 1968, p. 262-270.

45 - LAFON (Dr C.), "Corrections apportées aux Antiquités de Vésone en vue d'une réédition", *B.S.H.A.P.*, t. 80, 1953, p. 105.

46 - AUDIERNE (Abbé), *Le Périgord illustré*, Périgueux, 1851, p. 188. - FÉLETZ (M. de), *Journal des Débats*, 28 janvier 1827.

47 - GENDRY (S.), "Joseph de Mourcin, homme curieux et curieux homme. 1784-1856", *B.S.H.A.P.*, t. 100, 1973, p. 107-108, 111-112 et 119-121.

Portrait de Taillefer par Quenedey.
7 cm x 6 cm, fin XVIII[e] siècle.
Coll. S.H.A.P.



48 - MASSOUBRE (E.), "Discours de la séance d'installation de la S.H.A.P.", *B.S.H.A.P.*, t. 1, 1874, p. 24-26.

49 - LAVERGNE (G.), Op. cit., *B.S.H.A.P.*, t. 51, 1924, p. 290-293.

50 - SOUBEYRAN (M.), *Les pionniers de l'archéologie périgourdine, Vésone, cité bimillénaire*, catalogue de l'exposition du Musée du Périgord, Périgueux, 1979, p. 13.
LACOMBE (C.), *Op. cit., B.S.H.A.P.*, t. 112, 1985, p. 255-265.
- LACOMBE (C.), Op. cit., *Doc. d'Archéo. Périgourdine*, t. 2, 1987, p. 59-64.
- LACOMBE (C.), Op. cit., *Le Périgord révolutionnaire*, suppl. au t. 116 du B.S.H.A.P., 1989, p. 439-446.
- LACOMBE (C.) avec la collaboration de P. ESCLAFER DE LA RODE, "Une visite de Vesone en 1820 en compagnie de Charles des Moulins et de Wlgrin de Taillefer", *Doc. d'Archéo. Périgourdine*, t. 4, 1989, p. 109-122.

séance d'installation, le 27 mai 1874, au pionnier de l'archéologie[48]. Durant les années qui suivent, le *Bulletin de la S.H.A.P.* publie plus ou moins régulièrement de nombreuses pièces le concernant. Géraud Lavergne, un quart de siècle plus tard, rédige la première notice biographique bien documentée sur Taillefer dans le cadre d'une étude sur les historiens et archéologues périgourdins du XIX[e] siècle[49]. Il faut attendre les années 1980 pour que paraissent de nouvelles études[50].

En 1997, nous proposions, dans le premier bulletin, *Taillefer*, de l'association Wlgrin de Taillefer, évoquant divers aspects de l'œuvre de Taillefer, une courte notice biographique[51], prélude au portrait que voici.

Éléments d'une iconographie de Wlgrin de Taillefer :

On recense, à ce jour, huit portraits de Taillefer, quatre tableaux, trois dessins et un buste, dispersés entre collections privées et publiques. Un tableau et le buste sont inédits ; trois (ou quatre) tableaux, déjà publiés, étant des copies :

Le premier est un petit portrait (7 cm x 6 cm) réalisé au physionotrace par Quenedey, gravé par Chrétien, à la veille de

51 - LACOMBE (C.), "Un enfant célèbre de Villamblard : Wlgrin de Taillefer (1761-1833), pionnier de l'archéologie périgourdine", *Taillefer*, n° 1, 1997, p. 3-5.

la Révolution (voir illustration). Taillefer y est représenté en buste et de profil gauche, portant perruque et en tenue militaire. Il fait partie du fonds Joseph Saint-Martin dont a hérité la Société Historique et Archéologique du Périgord et a été publié par J. Secret dans le journal *Périgord Actualités* en 1972[52].

Le second, qui est inédit, appartient à un de ses descendants qui a bien voulu nous en fournir une reproduction photographique (voir illustration). D'excellente facture, cette huile sur toile (98 cm x 79 cm) inédite, probablement réalisée vers 1807-1808, représente le pionnier de l'archéologie assis à sa table de travail. Sur un écritoire sont posés quelques feuillets : *Notice historique / sur / les antiquités / et / monumens / de la Cité de Vésone*. Au-dessus de celui-ci, émerge le cylindre du principal monument antique de Périgueux : la tour de Vésone.

Le troisième est aussi une huile sur toile. C'est très probablement une copie du tableau que nous venons de décrire. Ses dimensions nous sont inconnues. Nous n'en connaissons que la reproduction photographique en noir et blanc publiée en 1980 par Max Sarradet, photographie qui révèle que la toile a souffert d'une longue déchirure verticale dans sa partie gauche. C'est probablement celui-ci dont Jean Secret signale l'existence en 1971[53]. Le cadre où est représenté Taillefer est identique. L'attitude face à la table de travail est la même. La réalisation en est un peu gauche, en particulier la position du coude du bras droit qui est trop haute. La principale différence est la présence d'une cape ou d'un manteau qui semble à la fois posé sur l'épaule gauche de Taillefer et sur le dossier du siège où celui-ci est assis. Plus de ruban rouge à la boutonnière, encore qu'on en discerne la trace sur la poitrine ; il semble être visible sur le dossier au-dessus de l'épaule droite. De plus le système d'agrafe de la cape est visible.

Il existerait, selon le descendant de W. de Taillefer avec qui nous sommes en contact, un portrait semblable dans une autre branche de la famille. Nous n'en savons pas davantage.

Le cinquième et dernier portrait peint, une huile sur toile de 93 cm x 73 cm, fait partie des collections du Musée du Périgord. Il a été donné avant 1887 au Musée par Mlle S. de Taillefer et Mme la comtesse de Lestrade, née Taillefer[54]. M. Soubeyran notait déjà en 1979[55] qu'il pouvait s'agir d'une *copie un peu sèche d'un tableau aujourd'hui perdu*. En fait, il s'agit là encore d'une copie de l'original cité plus haut. Le cadre est très légèrement différent. En effet, faisant pendant à la tour de Vésone, le clocher de la cathédrale Saint-Front remplace le haut du mur ruiné et l'arbre, ce qui nous incite à dater le tableau des années 1820. L'attitude est toujours la même.

Pierre Reymond a réalisé le sixième portrait, un dessin lithographié qui constitue le cinquante-quatrième médaillon de l'*Iconographie des célébrités du Périgord* publiée à Paris en 1863[56]. Reymond s'inspire, semble-t-il, en l'inversant, de l'un des portraits peints évoqués plus haut.

C'est au même Pierre Reymond que l'on doit, selon la signature du dessin, le septième portrait, assez peu ressemblant, et de très médiocre qualité, qui illustre l'"*Essai biographique sur le comte Wlgrin de Taillefer, auteur des antiquités de Vésone*", publié en 1863 par E. Garraud[57]. Le savant nœud de cravate devient un jabot plissé.

Quelques années après le décès de Taillefer, vers 1835-1840, l'un de ses fervents admirateurs, E. Garraud, fait exécuter par le jeune sculpteur Léon Tessier un buste en plâtre du pionnier de l'archéologie périgourdine[58] qui en constitue le huitième portrait. La bibliothèque de Périgueux ne voulut pas alors l'accepter. Ce n'est qu'avec difficulté et par l'intermédiaire du maire Bardy-Delisle qu'il y est déposé vers 1855. En 1863, E. Garraud souligne qu'il n'a pas eu encore de socle comme celui de Mourcin. Et il ajoute : *Les gens malicieux se plaisent à dire qu'on a eu des égards pour ce dernier, parce qu'en mourant il avait légué 200 francs de rente, pendant dix ans, à l'un des conservateurs de la bibliothèque de Périgueux ; mais ce n'est pas cela, puisque M. de Taillefer est le bienfaiteur de la bibliothèque, et que M. de Mourcin n'est que le*

52 - Iconothèque S.H.A.P., Fonds J. Saint-Martin BA 182. Sous le buste, on peut lire : "G. 58. Dess. p. Quendey. gr. p. Chrétien. i... du phys."
- SECRET (J.), "Portraits périgourdins du Musée de Périgueux", *Périgord Actualités*, n° 575, 10 juin 1972, p. 4.

53 - SARRADET (M.), Wlgrin de Taillefer, dans *Cent portraits périgourdins*, Périgueux, 1980, p. 104.
- SECRET J., "Quelques portraits périgourdins", *B.S.H.A.P.*, t. 98, 1971, p. 340.
- LACOMBE (C.), *Op. cit.*, *Taillefer*, n° 1, 1997, p. 3.

54 - Musée du Périgord, Inv. B 425.
- GALY (E.), *Catalogue du Musée du Périgord*, 1865, n° 307.
- SECRET (J.), *Op. cit.*, n° 575, 10 juin 1972, p. 1.

55 - SOUBEYRAN (M.), *Ouv. cit.*, 1979, p. 13.

56 - SECRET (J.), "A propos de l'iconographie des célébrités du Périgord par Pierre Reymond", *B.S.H.A.P.*, t. 103, 1976, p. 145-147. Voir pl. p. 146.
- Iconothèque S.H.A.P., non cataloguée. Selon une dédicace autographe portée au crayon à papier dans l'angle inférieur droit, l'exemplaire encadré, qui nécessiterait une restauration, a été offert par son auteur à M. de Froidefond le 4 octobre 1863.

57 - GARRAUD (E.), *Ouv. cit.*, 1863, pl. h. t.

58 - GARRAUD (E.), *Ouv. cit.*, 1863, p. 15-16.



■ **Portrait inédit de Taillefer.**
Huile sur toile 98 cm x 79 cm.
Coll. part.

bienfaiteur de monsieur le bibliothécaire. Si nous avons pu retrouver le buste en plâtre de Mourcin dans les réserves du Musée du Périgord, nous n'y avons pas retrouvé celui de Taillefer. Reymond avait établi, en 1862, une liste des portraits connus[59], dont un portrait à l'huile chez Mlle de Taillefer, sa fille, plusieurs copies du tableau à l'huile (non localisées), une miniature chez Mme de Lestrade, sa fille, le physionotrace de Quenedey gravé par Chrétien, l'*Iconographie des célébrités du Périgord* par P. Reymond, la lithographie par P. Reymond dans l'Essai biographique sur Taillefer par Garraud, le buste en plâtre par Léon Tessier à la Bibliothèque de Périgueux. Cent trente cinq ans après ce recensement, quasiment tous les portaits ont été retrouvés. Seule la miniature et le buste manqueraient à l'appel.

59 - A. D. 24, 2 J 928.

A une époque où l'étude du passé au travers des textes classiques n'était souvent que le passe-temps de jeunes nobles, Taillefer se lançait avec passion dans cette recherche au travers de l'étude et de la description des monuments antiques de sa province et de sa ville. Nous lui devons les bases de la connaissance de Vésone et de ses monuments, la conservation de nombreuses inscriptions antiques ou médiévales ainsi que la protection de la tour de Vésone. Il est plaisant de noter que c'est à quelques pas de cette dernière que devrait enfin se concrétiser le grand projet de Taillefer au travers du musée gallo-romain établi sur le site de la *Domus* des Bouquets.

Claude LACOMBE [60]

60 - Claude LACOMBE, Le Bourg, 24590 ARCHIGNAC.

Des praticiens de la santé périgordins à l'esprit inventif

Le Français a l'esprit inventif[1]. Les périgourdins en ont fait la preuve. Francis-A. Boddart[2] mentionne les trente inscriptions figurant sur le "Registre préfectoral des demandes de brevets" de 1791 à 1844[3]. Les secteurs d'activité concernés sont divers. On peut, en particulier, relever quatre demandes déposées par des professionnels de la santé[4]. J'ai pu obtenir copie auprès des services de la propriété industrielle des "certificats de demande d'un brevet d'invention". L'auteur y expose l'objet, le principe et l'intérêt de son invention.

En analysant ces dossiers par ordre chronologique de dépôt on trouve tout d'abord le document adressé par Jean Compingt au ministre de l'Agriculture et du Commerce, le 15 juin 1840. Il habite Bergerac et ne fait pas mention de son activité professionnelle. Il demande que lui soit accordé » un brevet d'invention de quinze ans pour un médicament dit "Baume antiphlogistique[5] de Compingt". Malheureusement la très mauvaise qualité du document rend le déchiffrage très difficile. On peut cependant noter que le médicament en question se présente sous la forme d'une préparation onctueuse dont la formule contient entre autre du Baume du Pérou[6] et des fruits de *Balsamina foemina*[7]. D'après l'auteur, ce baume *est propre à la guérison de différentes maladies et spécialement : 1° lésions artérielles et veineuses, 2° l'hémoptysie, 3° les pertes utérines, l'hématurie, en général toutes les hémorragies actives et passives, 5° les inflammations en général ayant pour cause une surexcitation dans la circulation sanguine.*

La deuxième demande émane de Pierre Antoine Determes, docteur en médecine à Bergerac. Il *désire jouir des droits de propriétés temporaires accordés et garantis aux auteurs (...) des découvertes et perfectionnements (...) pour une seringue*[8] *qu'il nomme hygieni-médicale.* Dans un style fleuri, il considère que *dans un siècle fécond en esprit de système, ce qui donne l'impulsion au progrès, (...) il est nécessaire de considérer l'irritation comme élément général des maladies, particulièrement de celles qui siègent dans le canal intestinal*; d'où, *pour le praticien dirigé par la sagesse de l'éclectisme, (...) la nécessité de s'adresser à toute autre voie qu'à celle de l'estomac, pour introduire dans l'économie malade des médicaments énergiques et efficaces.* La voie d'absorption à laquelle le médecin aura recours est la muqueuse du rectum. *Les seringues (...) désignées sous les noms mystérieux de chlysopompe, chlysobile, néoclyse et autres du même genre (...) recommandables pour l'usage des lavements (...) sont impropres à celui des injections médicamenteuses.* Il se livre alors à une démonstration chiffrée prouvant que, par leur trop grande capacité ou leur fabrication sommaire, on ne peut administrer la quantité voulue de produit actif. *On conçoit facilement que des artistes habiles, distingués, des mécaniciens très honorables mais entièrement dépourvus de médecine pratique, n'aient pu parvenir à confectionner un instrument convenable.* Determes propose une seringue de dimensions réduites, d'une capacité variant de 350 g. à 3,5 g. de liquide : *Elle se vide entièrement sans déperdition que celle d'une à deux gouttes au plus (...) ; courte, légère et d'un maniement facile, cette seringue dispense absolument de toute autre, pouvant servir aussi commodément pour l'enfant de plus bas âge que pour le vieillard le plus avancé, de l'un ou de l'autre sexe ; une canule courbe expressément disposée est destinée aux injections vaginales simples de*

1 - Le concours Lépine (1902) destiné à récompenser les créations d'artisans ou d'inventeurs est une "invention" française.

2 - Boddart (Francis-A.), "Inventeurs périgourdins - 1791-1844", *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, t. CXIV, 1987, p. 221 - 227.

3 - On trouve en particulier dans la série 9 M 9 et 10 les enregistrements des demandes de brevets d'invention pour la période allant de 1829 à 1903.

4 - L'auteur a déjà présenté trois inventeurs dans ce domaine ; Saumande (Pierre), "Le génie inventif des pharmaciens périgourdins", *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, t. XVVIII, 1996, p. 475 - 480.

5 - Antiphlogistique : qui combat l'infection.

6 - Le baume du Pérou - balsamum peruvianum - *est propre pour fortifier le coeur, le cerveau et l'estomac, pour résister à la pourriture, pour chasser par transpiration les mauvaises humeurs, pour déterger et consolider les plaies*, d'après le *Traité des drogues simples* de Nicolas Lemery, Laurent d'Houry, 1689.

7 - *Balsamina foemina* (en français : balsamine) est *vulnéraire, détersive, fortifiante*, d'après Nicolas Lemery, *op. cit.*

8 - Il ne s'agit nullement d'une seringue comme celle inventée par Pravaz, pour effectuer des injections hypodermiques, mais, comme la décrit Larousse *d'une petite pompe portative dont on se sert pour repousser le liquide dans les cavités du corps.*

propreté ou bien médicamenteuses (...). Elle est entièrement en étain fin, de même que les mandrins ou pistons de refoulement (...). Cette seringue, d'un prix fort modéré se trouve à la portée des personnes de toutes conditions ; le pauvre comme le riche, également exposés plus ou moins souvent aux mêmes besoins et assujettis aux semblables maladies, pourront meubler, à peu de frais, l'un son humble ménage l'autre son splendide manoir, de la bienfaisante seringue hygiéni-médicale.

La troisième demande a été déposée par François Toussaint Laroche, le 24 mars 1842. *Pendant quarante années il a exercé la pharmacie d'une manière aussi honorable que désintéressée* à Bergerac. Il veut *rendre public (...) un procédé d'après lequel il ne peut être commis de méprises dangereuses dans la distribution et l'administration des médicaments.* Il va justifier sa proposition : *J'ai remarqué, avec plusieurs de mes confrères, que les cas d'empoisonnement (...) se multiplient de plus en plus et qu'ils sont dus, pour la plupart, à l'usage de la nouvelle nomenclature chimique (...). Dans toutes les officines, les substances salines sont rangées par ordre de composition : les sulfates avec les sulfates, les chlorures avec les chlorures, etc., en sorte que les substances vénéneuses et bénignes se trouvent à côté l'une de l'autre : carbonate de plomb* [9] *avec le carbonate de magnésie, le sulfate de cuivre avec le sulfate de soude, le tartrate de potasse antimonié* [10] *avec le tartrate de potasse* [11], *le dentochlorure de mercure* [12] *avec le protochlorure* [13]. *Ainsi par cette conformité de nom, d'apparence et de voisinage, il arrive que l'homme le plus prudent peut facilement commettre une méprise, le plus souvent funeste. Je citerai à l'appui de mon allégation l'empoisonnement de plusieurs personnes de la même famille causé par le dentochlorure de mercure au lieu du protochlorure de mercure ordonné par le médecin. Le journal "Le Siècle", du 9 courant, nous fournit un exemple plus récent encore, d'une dame qui vient d'être empoisonnée par l'oxalate acidulé de potasse* [14] *au lieu du tartrate acidulé de potasse* [15] *prescrit par le médecin...".* Il incite le ministre à *prendre de promptes et efficaces mesures pour mettre la société à l'abri de ces funestes erreurs.* Le procédé qu'il préconise consiste à *diviser les substances médicamenteuses en deux classes : la première renferme les poisons du premier ordre, capables de produire la mort à petite dose ; la seconde renferme les substances médicatrices à petites doses, qui, prises à une dose un peu élevée, portent le désordre dans l'économie animale et quelque fois la mort. Dans les officines (...) où les pharmaciens tiennent leurs médicaments, l'étiquette des vases et caissons dans lesquels ils sont logés seront munis d'étiquettes différentes qui permettront immédiatement de constater que le produit qu'ils contiennent fait partie de la première classe ou de la deuxième.* Dans un feuillet annexé, il présente les modèles d'étiquettes proposées (modèles A et B). *Pour les substances de la première classe qui seront en réserve ou expédiées, les papiers devront être entièrement colorés en rouge écarlate conformément au modèle C ; par contre, ceux destinés à envelopper les médicaments de la deuxième classe, seront seulement bâtonnés en rouge conformément au modèle D. Pour la délivrance au public le pharmacien sera tenu d'utiliser des étiquettes qui rappelleront la classe à laquelle le médicament appartient.* Il termine en *espérant (...) qu'une fois son procédé reconnu positif, le gouvernement l'adoptera pour ses pharmacies civiles et militaires et prendra des moyens pour engager les pharmaciens à s'y conformer.*

Le dernier des demandeurs est Pierre Casimir Carré ; pharmacien à Bergerac. Son dossier a été enregistré au ministère le 24 janvier 1843. Il présente, pour être breveté, un "moule-filtre". Le pharmacien Carré, soucieux de délivrer à ses clients des préparations impeccables [16], s'oblige à filtrer certaines prescriptions liquides. Pour effectuer cette opération, on utilise un papier spécial : le "papier-filtre", auquel on va donner la forme d'une pyramide par une série de petits plis rayonnant à partir du centre ; de cette façon, on augmente la surface filtrante, ce qui accélère l'opération. La préparation d'un tel filtre, effectuée au dernier moment, présente quelque difficulté, demande de la dextérité et prend un certain temps. Carré a pensé remédier à ces inconvénients en mettant au point un "moule-filtre". Sur cette toile, qui jouera le rôle de charnière, sont collés de petits triangles de carton ; la pointe (l'angle aigu du triangle en question) se trouvant au centre de ce qui sera le filtre, on

9 - On connaît la forte toxicité des sels de plomb.

10 - Il s'agit de "l'émétique", dérivé de l'antimoine. Fut utilisé jadis comme vomitif, à petite dose, puis abandonné à cause de sa toxicité.

11 - Tartrate de potasse : c'est un diurétique et un laxatif.

12 - Dentochlorure de mercure : l'oxyde de mercure ; c'est un toxique qui ne fut utilisé qu'en usage externe (en ophtalmologie).

13 - Protochlorure de mercure : chlorure mercureux ou calomel ; purgatif doux, antiseptique intestinal et cholagogue ; seul sel de mercure utilisé par voie interne.

14 - "L'acide oxalique et ses dérivés sont des poisons violents" René Fabre, *Toxicologie*.

15 - Tartrate acidulé de potasse : c'est un diurétique et un laxatif.

16 - Toujours très attaché à la présentation des médicaments qu'il prépare, il dépose, en 1849, une demande de brevet pour le "carreotype-hostie-froide". Voir Saumande (Pierre), "Le génie inventif des pharmaciens périgourdins", *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, t. CXXIII, 1996, p. 475 - 480.

obtient ainsi une sorte de "parapluie" qui, en se refermant sur le papier spécial posé préalablement à la surface du moule, réalisera, en un seul mouvement, les pliures nécessaires : *L'appareil se replie sur lui-même comme on tourne les feuillets d'un livre.* Carré pense que *tous les papiers se moulent dans cet appareil.* Cependant, *les filtres coupés ou fabriqués ronds d'avance se font mieux et doivent être préférés, surtout ceux de Prat-Dumas et Cie, de Couze et Bergerac*[17]. *Il termine en signalant que les filtres faits à la mécanique n'existant pas dans le commerce, j'entends m'en réserver la propriété exclusive ; ils doivent se trouver brevetés aussi bien que les appareils qui les produisent, car les uns et les autres ne peuvent être assimilés à rien de pareil en circulation.*

Cent cinquante ans après, que reste-t-il de ces inventions ? Le "Baume antiphlogistique de Compingt" a sombré dans l'oubli. La seringue en verre, celle de Pravaz, bien entendu, mais aussi toutes les autres (auriculaires, nasales, uréthrales) ont détrôné la "Seringue hygiéni-médicale" de Determe. Les filtres papiers sont maintenant vendus plissés mécaniquement par les sociétés spécialisées. Seule l'idée du pharmacien Laroche a été prise en considération ; mais il a fallu du temps. En effet, ce n'est que par le décret du 14 septembre 1916 que sont précisées les règles d'étiquetage des produits toxiques : Les pharmaciens doivent apposer sur tout récipent contenant un médicament délivré par eux une étiquette (...) de couleur rouge-orangé quand il s'agit de substances du "tableau A" [18] ; les substances inscrites au "tableau C" [19] doivent être renfermées dans des récipients entourés d'une bande de couleur verte avec le mot "dangereux".

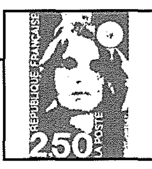
17 - Il fait discrètement de la publicité pour une entreprise périgourdine.

18 - Les plus toxiques.

19 - De moindre toxicité.

Pierre SAUMANDE

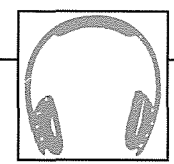
FORUM





Maïté Etchechoury a été nommée directeur des Archives départementales de la Dordogne le 1er mars à la suite du départ de François Bordes pour les Archives municipales de Toulouse. Elle vient de Paris, où elle était conservateur au Centre d'Accueil et de Recherche des Archives Nationales (C.A.R.A.N.) après avoir travaillé aux Archives de la Marine.

Nous demandons à nos lecteurs et abonnés de bien vouloir excuser le décalage de six mois survenu dans le rythme de publication de la revue. C'est ainsi que le numéro 11, qui devait paraître en décembre 1997 ne sort qu'en juin 1998. Bien sûr, ce décalage ne pénalisera pas les abonnés, qui recevront leurs deux numéros.



Sonothèque, mode d'emploi

Créée le 1 octobre 1986, la Sonothèque des Archives départementales de la Dordogne a pour mission essentielle de collecter, répertorier et conserver les documents sonores réalisés par des particuliers, des associations ou par divers services départementaux. Ces enregistrements doivent avoir un intérêt pour l'histoire du département (musique et traditions populaires, anciens métiers, événements importants, etc.). La sonothèque peut également créer ses propres archives en collectant des témoignages oraux. Elle mène aussi des projets d'animation liés aux recherches engagées (expositions, publications, etc.).

Plus de 170 heures d'enregistrement à votre disposition

Actuellement, la sonothèque propose au public un peu plus de 170 heures d'enregistrements concernant divers sujets, dont :

- l'édition musicale en Ribéracois entre 1870 et 1930 [1 AV 1/1 à 1 AV 12]

- la batellerie sur les rivières Dordogne et Isle [1 AV 21 à 1 AV 32]

- l'évolution du métier de sage femme [1 AV 40 à 1 AV 44]

- les instituteurs et institutrices en Dordogne entre les années 1918 et 1939 [1 AV 88 à 1 AV 100]

- les musiciens de bal en Dordogne entre 1925 et 1955 [1 AV 50 à 1 AV 87]

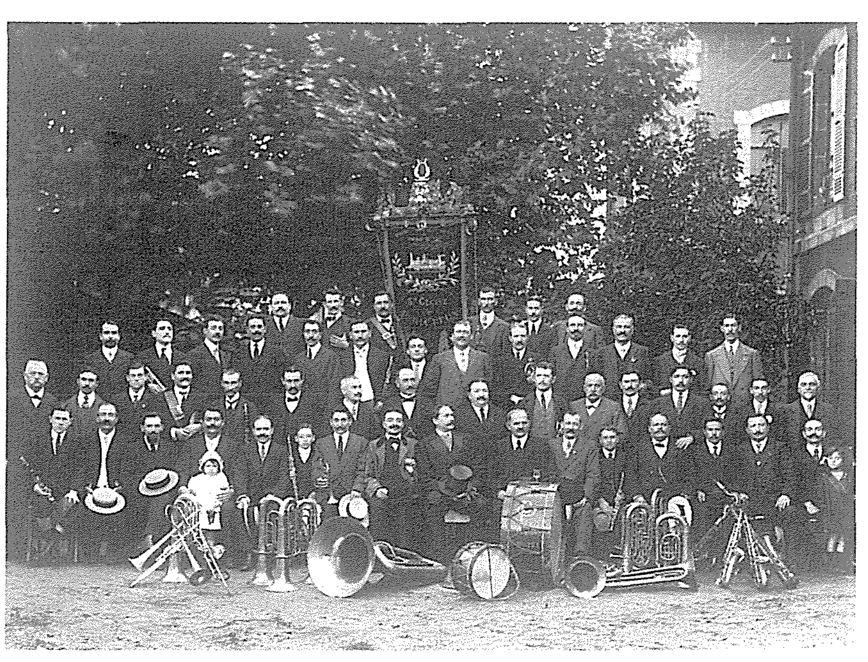
- des témoignages de représentants des communautés turques, laotiennes, marocaines et portugaises immigrés en Dordogne à partir des années 1960 [1 AV 187 à 1 AV 200] (voir encart)

- l'histoire des ateliers S.N.C.F. de Chamiers et du Toulon à Périgueux à travers des entretiens réalisés avec d'anciens ouvriers et cadres [1 AV 213 à 1 AV 226] (voir encart)

- 45 textes à caractère autobiographique écrits et dits par l'écrivain éditeur périgourdin Pierre Fanlac [1 AV 201/1 à 1 AV 208/10]

- les magazines radio du Conseil général de la Dordogne réalisés par sept radios associatives du département [1 AV 119 à 1 AV 182/4]

- des enregistrements divers, dont des émissions de radio, des conférences, etc.



L'harmonie de Sainte-Cécile. Photographie prise aux ateliers du P.O. de Périgueux. Photo Dorsène. 1913. *A.D. 24, Fi nc.*

La consultation des documents

Un répertoire est à la disposition des lecteurs et la consultation des documents sonores se fait dans la salle de lecture des Archives départementales, à l'aide d'un magnétophone muni d'un casque.

Aucune duplication n'est acceptée. La prise de notes et les transcriptions musicales (dans le cas de partitions) sont permises, sous réserve des accords signés entre les déposants ou les informateurs et les Archives départementales.

Des études détaillées

Chaque témoignage fait l'objet d'une étude détaillée consultable grâce à un fichier manuel. Ces renseignements portent sur le lieu de l'enregistrement, la nature et le contenu de l'enquête, la période concernée, les personnes interrogées, etc., suivant les fichiers utilisés par la Phonothèque nationale et les Archives nationales.

LES DERNIERES ENQUETES REALISEES

Mémoire d'immigrés

Selon le recensement général de la population réalisé par l'INSEE en 1996, 13076 personnes de nationalité étrangère résident en Dordogne. Avec les "Français par acquisition", 6800 personnes environ en 1990, les communautés étrangères représentent environ 5 % de la population départementale. Un chiffre non négligeable, et pourtant peu d'écrits nous renseignent sur les populations immigrées dans notre département. Pourquoi ont-elles quitté leurs pays ? Comment sont-elles arrivées en Dordogne ? Quelles difficultés ont-elles rencontrées, comment y ont-elles fait face ? Se sont-elles intégrées ? Ont-elles gardé des liens avec leurs pays, comment vivent-elles aujourd'hui leurs cultures d'origine ?

Il a paru important de recueillir leur histoire afin de mieux comprendre leur évolution. Une opération d'enregistrement de témoignages oraux a donc débuté en 1996 auprès de la communauté portugaise (la plus nombreuse dans le département), et des communautés hors CEE les plus représentées : laotienne, marocaine et turque. Douze personnes (trois pour chaque communauté) ont été enregistrées, ce qui représente près de 10 heures d'entretiens communicables [1 AV 187 à 1 AV 200].

Des émissions radio

A partir de ces entretiens, vingt émissions radio d'un quart d'heure chacune ont été réalisées et diffusées par Radio Périgueux 103 et Radio Plaizance (du 9 mars au 3 avril 1998). Dans le cadre de la convention qu'elle a signé avec Radio Périgueux 103, la Sonothèque recevra bientôt une copie de ces émissions dont la consultation sera possible.

Nous vous proposons un extrait de l'entretien réalisé avec M. Eduardo PEDRO le 28 février 1997 à Chamiers [1 AV 189]. Né en 1950 à Vilacoba, au centre du Portugal, Mr PEDRO est arrivé en France en 1967.

Laurence PERPEROT : *Pourquoi avez-vous quitté le Portugal ?*

Eduardo PEDRO : *Comme tout le monde, le besoin... On est parti pour avoir une vie meilleure. Je suis parti en mars 1967.*

L.P : *La vie que vous aviez là-bas ne vous satisfaisait pas ? A quel niveau ?*

E.P : *Quand moi je suis parti j'avais 16 ans et demi, bon. J'ai mon père qui est venu ici en France en clandestin, et puis je suis venu le rejoindre, et puis un an plus tard, on a pris toute la famille. On est venu ici en France parce que là-bas, c'est vrai, on n'avait pas les moyens de vivre comme ici. C'est un pays un peu pauvre et puis on vivait que d'agriculture c'est tout, on n'avait pas d'usines, on avait rien, alors on est allé ailleurs.*

L.P : *Vous étiez agriculteur ? Votre famille, votre père était agriculteur ?*

E.P : *Euh non pas exactement agriculteur, c'est à dire que mon père et ma mère avaient une euh, c'est pas une entreprise, on travaillait, on faisait le ramassage du lait. Ramassage de lait mais pas avec des voitures, avec des animaux, un âne et un cheval. On allait de porte en porte recueillir le lait et puis après on le rassemblait et c'est le camion qui venait le chercher.*

L.P : *Et c'est donc votre père qui a decidé un jour de quitter le Portugal parce qu'il estimait qu'il ne gagnait pas bien sa vie, qu'il ne pouvait pas vivre décemment dans son pays ?*

E.P : *Oui c'était ça. il est venu pas lui tout seul, y'en a beaucoup d'autres qui sont venus, et à ce moment là, bon, une fois qu'il était là, il m'a appelé à moi. Comme j'étais jeune, je suis venu le rejoindre.*

L.P : *Donc lui il est parti le premier, et vous, vous l'avez rejoint ensuite.*

E.P : *Oui, lui il est parti au mois de décembre moi je suis revenu au mois de mars.*

L.P : *Vous avez dit tout à l'heure "il est parti un petit peu en clandestin", alors comment ça c'est passé ça devait pas être vraiment évident pour passer en France ?*

E.P : *Il a mis une semaine pour arriver en France, pour arriver ici à... pas à Périgueux mais à Villamblard, c'est là où on est atterri. Il est passé bon ben euh, chez nous là-bas y'avait un passeur, on le payait tant d'escudos, euh 2000 escudos, et puis, on a connu quand même une dizaine de passeurs depuis là-bas jusqu'ici. Parce que celui qui était chez nous à Vilacoba c'est un gars qui rassemblait les gens, et puis il nous donnait à un autre gars, l'autre gars il faisait le passe. Et puis jusqu'à ce qu'on arrive ici en France. Par contre, moi j'ai mis vingt quatre heures, mais lui il a mis une semaine. Et il a fait des kilomètres et des kilomètres à pied. Par exemple moi, à quelques mois d'intervalle, on n'a pas beaucoup marché, mais eux ils ont marché des jours et des nuits entières. Surtout la nuit ils marchaient, la nuit parce que c'était en clandestin, il fallait que personne ne les voient. Et le plus dur c'est quand on passait la frontière, parce que y'avait la grande rivière, il fallait la passer, qu'il fasse chaud ou froid... sous l'eau.*

L.P : *Sous l'eau ! Carrément, il fallait nager sous l'eau ?*

E.P : *Ah oui, il fallait nager habillé, tout habillé, passer de l'autre côté sans faire de bruit parce qu'il y avait les carabiniers. Les carabiniers c'est la police espagnole. Et puis dès qu'ils voyaient quelqu'un bouger, ils tiraient euh... ils nous appelaient, on allait à la gendarmerie espagnole et puis ils nous refoulaient vers le Portugal.*

Et une fois qu'on était au Portugal, ben c'est le gouvernement qui nous prenait, et à ce moment là c'était dur parce que il a fallu qu'on dise tout : qui c'était le passeur, qui c'est que ci et là. Et puis on entrait en prison et puis c'était rare quand on sortait de la prison. On voyait la porte d'entrée, mais on voyait jamais la porte de sortie. C'est rare les gars qui rentraient, qui sortaient.

Hommes et Ateliers du P.O.

Commencée au mois de juin 1997, l'enquête "Hommes et Ateliers du P.O." consacrée à l'histoire des ateliers S.N.C.F de Chamiers et du Toulon à Périgueux se poursuit.

Après deux expositions photos et un livre (disponible au prix de 100 francs) réalisées au début de cette année 1998, l'association "Mémoire en marche" et la sonothèque des Archives départementales poursuivent leur travail d'enregistrement de témoignages oraux et de collecte de documents photographiques.

Dès à présent une première partie consacrée aux Ateliers du Toulon, soit 16 heures d'entretiens, est consultable à la sonothèque [1 AV 213 à 1 AV 226].

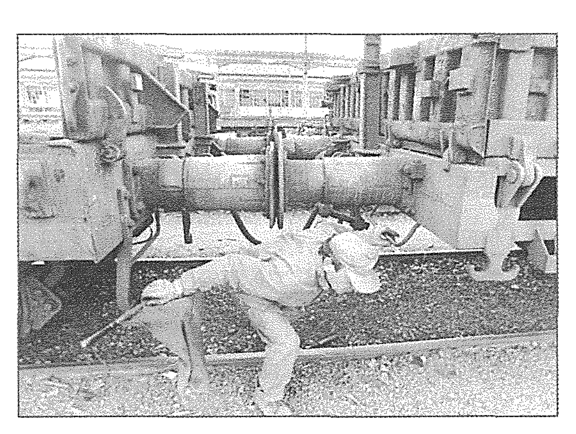
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA DORDOGNE

HOMMES

ET ATELIERS

DU P.O.

Photographies de Pierre Ouzeau







Archives départementales de la Dordogne,
Hommes et ateliers du P.O. 1863-1960.

43 photographies de Pierre Ouzeau et 45 photos anciennes.
Textes de J.-E. Bonnichon et de J.-S. Eloi. Conseil général de la Dordogne, 1997, 126 pages.

En vente aux Archives départementales de la Dordogne
(100 F + 21 F de frais de port)

L'urgence de la collecte

Au cours de ces dernières années, la sonothèque s'est forgée une solide réputation grâce à la qualité et à l'originalité de ses recherches sur le patrimoine de la Dordogne. Notre époque est celle de toutes les mutations, chaque nouveau savoir entraîne l'oubli d'autres savoirs, et l'urgence de la collecte des récits des anciens se fonde sur cette constatation.

Ainsi, les Archives départementales célèbreront, à la fin de l'année, le 500e anniversaire de la naissance de l'imprimerie en Dordogne. Longtemps relativement stable, le métier d'imprimeur évolue rapidement sous l'effet de l'évolution des techniques et des méthodes de gestion. Cette transformation complète, à l'échelle d'une génération, rend urgent un travail de collecte en direction de cette profession.

Laurence PERPEROT

Maires et consuls de Bergerac au XVIII[e] siècle : quelques éléments identitaires

Durant le dernier siècle de l'Ancien Régime, les élites municipales, définies comme les membres constitutifs d'un corps de ville, n'appartiennent, pas plus que leurs homologues de notre époque, au même corps de métier, à la même catégorie sociale. Elles constituent un groupe humain aux limites floues et changeantes, difficile à cerner, dont les aspects divergents sont quelquefois plus importants que les facteurs de convergence. Le seul dénominateur commun fort est la participation aux affaires municipales. L'étude prosopographique[1], menée dans un cadre limité, permet une approche des stratégies mises en oeuvre par les individus, les parentèles, et de dégager des caractères identitaires. Nous en avons tenté son approche pour le cas des élites municipales de Bergerac au XVIII[e] siècle[2].

Bergerac est, au XVIII[e] siècle, l'exemple même de ces petites villes (6 000 habitants environ en 1789) qui constituent l'essentiel de l'armature urbaine française, et qui, dans une région particulièrement dépourvue de grandes cités, revêtent une importance particulière puisque c'est à partir de leur réseau que s'organise la vie politique et économique du royaume. C'est aussi l'ancienne capitale protestante du Périgord, frappée de plein fouet par la Révocation de l'Edit de Nantes et les conséquences d'une normalisation autoritaire.

Comme beaucoup de ses pareilles, Bergerac a mal résisté à l'emprise croissante du pouvoir central, et les progrès de l'Etat s'y conjuguent avec la mise en sommeil des libertés communales et avec la paralysie du système d'élection au corps de ville, dont l'éphémère réforme de Laverdy (1765)[3] ne freine pas véritablement le déclin. Cette évolution arrive à son terme dès 1773, alors que s'applique la réforme de Terray[4] : le maire et les consuls (quatre depuis 1668, élus alternativement pour deux ans, en principe) sont alors choisis par le pouvoir d'Etat, dans une liste proposée par son représentant local et selon ses préférences ; le subdélégué de l'intendant est devenu le personnage essentiel d'un dispositif politique qui fait converger les intérêts de l'Etat et ceux d'un petit nombre de familles.

LES STATUTS ET COUTUMES DE LA VILLE DE BRAGERAC

■ *Les statuts et coutumes de la ville de Bragerac*, (s.l. n.d.)
A.D. 24, AA 560.

Cette évolution est renforcée par l'extrême faiblesse des ressources municipales (constituées pour l'essentiel de droits patrimoniaux anciens plus ou moins désuets) qui interdit tout projet d'ampleur sans le recours

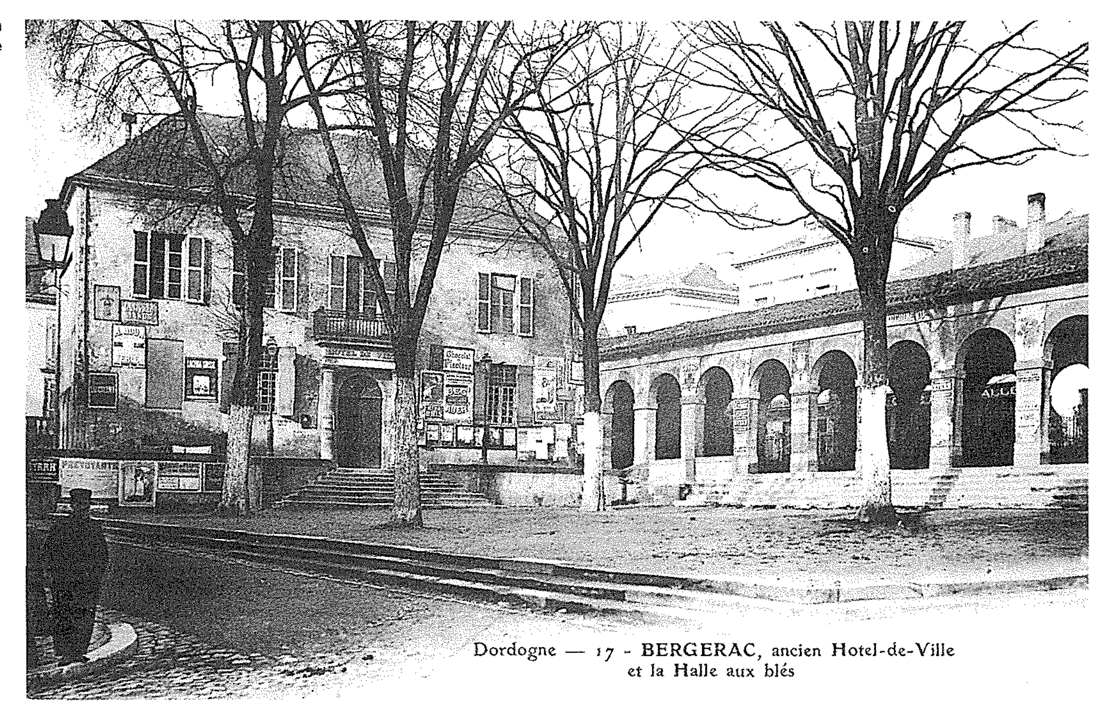
1 - Méthode historique qui consiste à rassembler des notices biographiques de personnages ayant entre eux un lien commun.

2 - Combet (M.), *Jeux des pouvoirs et familles : les élites municipales à Bergerac au XVIII[e] siècle*. Toulouse, Université Toulouse-Le Mirail, thèse dactylographiée pour le doctorat d'histoire, 1997.

3 - La réforme du contrôleur général des Finances Laverdy, contenue dans les deux édits d'août 1764 et de mai 1765 supprimait les offices municipaux et élargissait en principe sensiblement le corps social dans lequel seraient élus les magistrats municipaux. Maurice Bordes (*La réforme municipale du contrôleur général Laverdy et son application*. Toulouse, Publications de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Toulouse, 1968) et Philippe Guignet (*Le pouvoir dans la ville au XVIII[e] siècle*. Paris, E.P.H.E.S.S., 1990) apprécient de manière totalement opposée la portée réelle de cette ouverture.

4 - L'édit de novembre 1771 rétablit les offices supprimés par la réforme de Laverdy et remet au pouvoir d'Etat le choix des magistrats en l'absence de création de ces offices ou de rachat.

■ **Bergerac. Ancien Hôtel de ville. Carte postale.**
Coll. part.



à l'imposition supplémentaire et/ou à l'emprunt, après l'accord de l'intendant, et dans les limites étroites d'un accroissement possible de la pression fiscale. Tout ceci augmente encore la dépendance du corps de ville par rapport à l'Etat et réduit sa marge de manoeuvre, faisant de l'immobilisme un modèle de gestion, et des édiles des agents à temps partiels et gratuits de la monarchie française...

Dans ce contexte, en l'absence de mécène, la ville ne bénéficie d'aucun projet urbanistique majeur. Les candidats potentiels à l'édilité ont de plus en plus tendance à se récuser après 1773, lorsque les inconvénients de la fonction deviennent supérieurs aux gains - en terme de notoriété -, et que l'impopularité et la lourdeur de la charge pèsent nettement plus que les rares privilèges qui y sont attachés. Le consulat n'a jamais apporté la "noblesse de cloche[5]", les exemptions fiscales dont ses membres bénéficient sont limitées tandis que leurs gages sont médiocres et stables : 30 livres pour le maire, 5 livres pour chaque consul[6]. Pourtant, et jusqu'à l'application de la réforme de Terray, l'accès au rang de magistrat a constitué un enjeu réel et la désaffection dont ils sont l'objet y est plus tardive que dans bien des petites villes françaises, notamment celles du centre de la France[7] : les bouleversements introduits par la Révocation de l'Edit de Nantes dans le recrutement social des membres du corps municipal l'expliquent largement. L'édit de 1681 excluant les protestants des corps de ville avait conduit le pouvoir royal à inventer de nouvelles élites ou tout du moins à rechercher, dans les cités anciennement dominées par une bourgeoisie huguenote - tel était le cas de Bergerac -, des élites de substitution...

L'effacement de la noblesse

Essentiellement constitué de bourgeois (97,4 % des magistrats) le corps de ville bergeracois est dominé au XVIII[e] siècle par les professionnels du droit qui représentent près de la moitié des consuls (46,8 %)[8]. Cette situation est la plus fréquente dans les petites villes. Dans les grandes villes marchandes comme Marseille et Lyon, la noblesse et l'aristocratie du négoce occupent le devant de la scène. Par contre, à Bergerac comme dans nombre de petites villes du nord de la France réputées commerçantes le recrutement reste peu ouvert[9]. De la même manière, l'effacement de la noblesse est une caractéristique des corps municipaux des petites villes et Bergerac représente ici un cas d'espèce avec moins de 3 % de nobles. Leur poids reste habituellement sensiblement supérieur dans des villes de taille comparable : à Millau, où ils représentent 5,2 % des magistrats comme à Périgueux, où tous les maires sont nobles à partir de 1773, dans les petites villes de Bourgogne (6,5 % des

5 - Dans certaines villes, l'accès au corps de ville permettait l'intégration à la noblesse.

6 - A titre de comparaison signalons qu'ils s'établissent à 160 et 57 livres pour leurs collègues périgourdins entre 1775 et 1785 (cf. Guillabot (J.-C.), *La vie consulaire à Périgueux*, 1739 - 1789. Université de Limoges, mémoire de maîtrise dactylographié, 1993, p. 146.

7 - Temple (Nora), "Municipal elections and municipal oligarchies in eighteenth-century France", in *French government and society, 1500 - 1850. Essays in memory of Alfred Cobban*. Londres, The Athlone Press, 1975, pp. 70-91.

8 - Professionnels de la santé (18,2 %), bourgeois vivant noblement (16,9 %), marchands et négociants (11,7 %), autres bourgeois à talents (un maître écrivain, un directeur de la poste, un commis aux tailles) représentent 50,6 % des magistrats.

9 - Philippe Guignet, *op. cit.*

maires appartiennent au Second Ordre[10]), comme dans celles du Nord de la France[11].

Au XVII[e] siècle, à Bergerac comme ailleurs, petite et grande noblesse ne négligent pas les charges municipales. Le XVIII[e] siècle correspond à l'achèvement d'une mutation qui résulte d'une double évolution. D'une part la petite ville ne représente plus le supplément de prestige, le supplément de reconnaissance sociale auxquels pourraient être sensibles les membres du Second Ordre : leur retrait illustre un comportement classique dans une ville où la participation aux affaires n'offre guère la possibilité de se distinguer du commun. D'autre part, le rôle grandissant du subdélégué, qui entraîne la soumission du corps de ville, ne rend pas ces fonctions attrayantes à des hommes attachés au commandement. Alors que le XVII[e] siècle et ses crises (affrontements religieux, Fronde) avaient constitué le pouvoir municipal en enjeu et placé les magistrats en interlocuteurs du pouvoir royal, le triomphe du centralisme monarchique du XVIII[e] siècle amène la noblesse à s'en désintéresser.

Seuls deux nobles accèdent à la mairie de Bergerac au XVIII[e] siècle : Jean-Joseph de Girard des Gendres (du 28 juillet au 2 novembre 1750, date de sa mort) et Daniel-Front de Chilhaud (du 27 janvier 1774 au 1[er] septembre 1779)[12]. Encore sont-ils de noblesse récente : celle de Chilhaud remonte au XVIIe siècle, tandis que celle de Girard est moins ancienne encore, puisque c'est son père qui a acquis la noblesse héréditaire par l'achat d'une charge de secrétaire du roi en 1725, alors que Jean-Joseph était fermier général[13]. Cette rareté extrême s'explique sans doute par un phénomène mis en évidence par Joëlle Chevé[14] : l'importance des grandes seigneuries en Bergeracois y rend le Second Ordre beaucoup moins nombreux que dans les régions où elles connaissent une certaine atomisation. S'y ajoute le faible attrait de la charge : Jean-Joseph de Girard des Gendres et Daniel-Front de Chilhaud accèdent à la mairie dans des périodes critiques sinon difficiles[15], non par ambitions personnelles, mais pour répondre aux sollicitations de l'Etat : ce sont des hommes âgés, sans postérité et sans avenir politique. Quant à la grande noblesse, absente, mais possessionnée, elle situe à un autre niveau les enjeux de pouvoir : dans la confiscation de droits et de revenus moins rentables que symboliques et insupportables aux populations, et que les circonstances permettent de réactiver ou d'accroître d'une manière significative. Les Durfort-Boissière, seigneurs de Pile, se rappellent bénéficier d'un ancien droit de bac, au moment où le pont de Bergerac donne justement les signes d'une ruine annoncée et prochaine (1783). Par l'échange de Senonches (1772), Louis XV abandonne Bergerac aux Caumont La Force contre quelques arpents de forêt. Les engagements politiques d'Henri de Caumont, marquis de Castelnau, et de son fils Armand, marquis de Montpouillan, respectivement maires de la ville de 1618 à 1619 et de 1652 à 1654 font désormais partie du passé et de l'histoire - héroïque - de la cité.



NOUS MAIRE ET CONSULS, GOUVERNEURS de la Ville de Bergerac, Seigneurs Engagistes de Sa Majesté de ladite Ville, Fauxbourgs, Paroisses & Châtellenies en dépendantes, Conseillers du Roi, Juges & Lieutenans Généraux de Police, soussignés, certifions & attestons à tous ceux qu'il appartiendra, que les Messieurs de Lalande frères l'un avocat en la cour et l'autre docteur en medecine, bourgeois et habitants de la présente ville, nous ont attesté avoir gardé à leur service à leur campagne l'espace d'environ deux mois le nommé Guillaume Danjou sans avoir eu lieu d'en être mécontents en aucune façon ; certifions de plus que ledit Danjou n'a donné aucun sujet de plainte sur son compte qui soit venu à notre connoissance pendant les intervalles qu'il a resté en cette ville, y venant de temps à autre.

En foi de quoi nous lui avons fait expédier le présent Certificat, que Nous avons signé & fait contre-signer par le Greffier-Secrétaire de la Communauté, qui y a apposé le Sceau & Armes de ladite Ville. Fait à l'Hôtel de Ville, à Bergerac le sixième du mois de Mai Juin 1781.

Gontier de Biran, Maire.

Bouchon, Consul

Par mesdits Seigneurs ;

Castaing, Greffier Sec.

■ **Certificat délivré par la ville de Bergerac, signé par Guillaume Gontier de Biran, maire.** 1781.
A.D. 24, B 721.

10 - On désigne ainsi la noblesse, par rapport aux deux autres ordres que sont le clergé et le tiers état.

11 - Cf. : Frayssenge (J.), *Millau. Une ville du Rouergue sous l'Ancien Régime (1668 - 1789).* Millau, Librairie Trémolet, 1990 ; Chevé (J.), Nobles et bourgeois de Périgueux à la fin de l'Ancien Régime : alliance féodale ou fusion identitaire," in *Noblesses et villes (1780 - 1950), Actes du colloque de Tours 17-19 mars 1994.* Tours, Université de Tours, Maison des Sciences de la ville, Collection Sciences de la ville, N° 10, 1995, pp. 39-51 ; Lamarre (C.), *Petites villes et fait urbain en France au XVIIIe siècle (le cas bourguignon).* Dijon, éd. universitaires de Dijon, 1993 ; Guignet (P.), *op. cit.*

12 - A.M.B., BB 55 et 57.

13 - A.N., V2 39 (1725, dossier Girard des Gendres).

14 - Chevé (J.), "La noblesse du Bergeracois et la Révolution", in *Bergerac et le Bergeracois. Actes du XLII[e] congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest.* Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1992, pp. 395-419.

15 - Il s'agit, en 1750 de trouver pour l'hôtel de ville une alternative à la trop présente parentèle des Gontier de Biran dont les membres avaient occupé la mairie de 1693 à 1723, de 1725 à 1730, puis de 1738 à 1750, et en 1774 de la mise en place de la réforme de Terray.



■ Blason de la famille de Caumont : d'azur, à trois léopards d'or l'un sur l'autre, lampassés, armés et couronnés de gueules.

On assiste à Bergerac à la montée en puissance des robins[16] qui possèdent les compétences utiles à la gestion urbaine, laquelle devient de plus en plus complexe alors qu'avance l'Etat moderne. L'intégration à la bourgeoisie municipale représente encore pour eux l'accès à la hiérarchie des honneurs et donc à la reconnaissance sociale. Cette promotion reste durant la plus grande partie du siècle une motivation et un enjeu assez forts pour susciter des vocations, des convoitises et même alimenter d'âpres luttes qui s'intègrent dans un mouvement politique plus vaste de contestation de l'autorité royale.

Au milieu du siècle, le monopole des lieux de pouvoir (la mairie en particulier) par la famille Gontier de Biran, avait suscité forces jalousies et rendu celle-ci insupportable à toute une fraction de la bourgeoisie locale, exclue de son fait de l'accès à des charges auxquelles ses conditions de fortune, son rang social et sa catholicité avérée donnaient droit. Mené par le lieutenant particulier Chanceaulme, habile et roué, s'engageait alors un conflit, une "cabale", pour faire échec aux Biran. Elle aboutissait à leur mise à l'écart du corps de ville pendant plus de vingt ans (1757-1779)[17]. Relayée par la Cour des Aides et le parlement de Bordeaux, la querelle bergeraco-bergeracoise participait aussi de la disgrâce de Tourny (1757)[18].

16 - Se dit des magistrats, des avocats et des officiers de justice.

17 - Combet (M.), *op. cit.*, p. 78 à 106.

Le poids des réseaux familiaux

Maires et consuls de Bergerac appartiennent, au XVIIIe siècle, à des réseaux de parentéle ramifiés et complexes dont seule l'étude généalogique révèle l'ampleur qui va bien au-delà de ce que le suivi méthodique des familles étroites autorise à penser. Six groupes familiaux seulement dominent le magistrat bergeracois pendant tout le siècle et comptabilisent 70 % des édiles et 80 % des maires.

Grâce à ces réseaux, des parentèles se maintiennent durablement au pouvoir et le corps de ville devient une affaire de familles. Ainsi, lorsque Jacques Villepontoux des Angles, docteur en médecine, entre pour la première fois au consulat, comme premier consul, le 28 août 1773[19], il a été précédé au corps de ville par Zacharie Villepontoux son arrière-grand-père, François de Girard des Gendres son grand- père, Pierre Villepontoux son père, Michel-Cosme Bellier son beau-père, Joseph Denugon son oncle, ainsi que par Jacques Râteau de la Noue, Pierre Carrier du Marais, Pierre de Chamillac, Jean-Joseph de Girard des Gendres, Samuel Barbier, Jacques Planteau, Jean Lescure, Jean Chanceaulme de la Séguinie, Dominique et Géraud Mailhetard, ses parents. Présente au consulat en 1700, la parentèle y siège encore en 1790. *Incontestablement, dans une petite ville, l'imbrication des liens matrimoniaux est à ce point impressionnante qu'elle peut tisser un filet aux mailles assez serrées. Plus encore que dans une grande ville, l'échevin est rarement seul. Il est au contraire entouré de frères, de beaux-frères, de cousins, d'oncles ou de neveux qui certes (sauf dispense spéciale) ne peuvent siéger simultanément au Magistrat mais qui ont été ou vont être au gouvernement de la cité. A ce titre, ils irriguent un tissu relationnel dans lequel l'échevin en fonctions trouve soutien, conseils et, le cas échéant, réconfort. Cette solidarité fondamentale des gens au pouvoir n'exclut pas les dissensions personnelles, voire les cabales dont on perçoit de loin en loin les échos feutrés. Mais l'étroitesse du*

18 - Lheritier (M.), *Tourny (1695-1760)*, 2 vol., librairie Félix Alcan, 1920, t. 1, p. 512 à 522.

19 - A.M.B., BB 57.

y exercent la charge de maire et pendant 58 années, dont 45 avant 1757.

Ces réseaux familiaux ne sont pas pour autant exclusifs : ils n'interdisent pas les carrières individuelles de magistrats isolés, qu'ils soient alliés, clients, ou, plus rarement, hommes providentiels sollicités par la monarchie. Cependant, l'existence de ces réseaux limite encore l'ampleur du renouvellement du personnel politique de la petite ville.

Ils associent familles de la bourgeoisie et de la petite noblesse, monde du négoce et des talents : la participation à la gestion municipale n'y mobilise pas toutes les énergies, Biran exceptés. Pour les autres, et surtout pour les plus dynamiques d'entre elles, elle ne représente qu'une étape intermédiaire dans une stratégie conquérante dont les étapes ultérieures échappent fatalement à l'aire bergeracoise pour se développer sous d'autres cieux : dans les îles ou en Hollande, pour les carrières commerciales, à Bordeaux et Paris surtout, pour les familles qui trouvent dans la carrière des armes ou les charges anoblissantes du parlement le moyen de faire fructifier un capital patiemment constitué dans la petite ville. Car l'accès au Second Ordre reste, jusqu'à la Révolution, l'idéal social partagé par la majorité d'entre elles. Ce processus s'inscrit largement dans la continuité des siècles précédents qui voient disparaître la strate supérieure municipale, agrégée à la noblesse et dont les fils se désintéressent bientôt de la petite ville. Les Chapelle, les Sorbier ou les Charron en fournissent des exemples pour le Bergeracois[22]. Cette mobilité à même tendance à se ralentir au XVIII[e] siècle, l'accès au Second Ordre devenant moins aisé.

22 - Ces trois familles consulaires des XVI[e] ou XVII[e] siècles ont accédé à la noblesse et échappé en même temps à l'aire bergeracoise où elles conservent cependant des résidences. Jean de Chapelle, seigneur de Béarnès est anobli pour faits de guerre en 1683, il devient gouverneur châtelain de Pontarlier et du Fort de Joux en 1696. Les Charron sont devenus nobles par le service du roi de Navarre dont Bernard, maître des requêtes, a été vice-chancelier et garde des Sceaux, les Sorbier ont acheté la charge anoblissante de conseiller secrétaire du roi ; ils poursuivent au Parlement de Bordeaux leurs carrières.

En tous cas, à Bergerac, l'agrégation à ces groupes parentélaires est une condition de survie politique et ceux des homines novi qui réussissent une entrée au consulat recherchent, dans les alliances avec les familles déjà installées dans le microcosme, le moyen de transformer cette réussite en succès durable : le cas des Gontier de Biran est de ce point de vue là significatif. Inconnus à Bergerac durant la première moitié du XVII[e] siècle, ils y font une entrée



Guillaume Gontier de Biran, maire de Bergerac à partir de 1779.
Extrait de *Notice sur G. Gontier de Biran, député de la sénéchaussée du Périgord aux Etats Généraux de 1789*, par Elie Biran, Périgueux, Dupont, 1879.
A.D. 24, A 567.

vivier des prétendants potentiels au pouvoir ne fait dans une petite ville que renforcer la cohésion des forces sociales constitutives de la classe politique[20].

Naturellement, tous les magistrats n'appartiennent pas à des parentèles aux ramifications aussi tentaculaires que celles des Girard des Gendres. Celle-ci est exemplaire : elle fournit vingt-trois consuls et quatre maires[21]. La stratégie familiale ne tend pas au monopole municipal mais intègre plutôt ces fonctions chaque fois que l'opportunité s'en présente. Toute autre est celle choisie par les Gontier de Biran : présents dès avant 1700 au corps de ville, ils y siègent encore en 1790 et, s'ils ne fournissent que douze magistrats à Bergerac, huit d'entre eux

20 - Guignet (P.), *op. cit.*, p. 377.

21 - Pierre de Chamillac (1730 - 1735), Jacques Râteau de la Noue (1735 - 1738), Jean-Joseph de Girard des Gendre (1750), Louis de Chamillac (1768, 1773 - 1774). Jacques Villepontoux des Angles quant à lui sera maire de Bergerac du 17 juin 1791 au 25 novembre 1792.



LOUIS FRANÇOIS AUBERT

Seigneur de Tourny.

Semper honos, nomenque suum laudesque manebunt.

Louis François Aubert, seigneur de Tourny, intendant de Limoges puis de Bordeaux.
Extrait de *Eloge de M. de Tourny, ancien Intendant de Guyenne*, par F. J.....T, Périgueux, Dupont, 1809.
Coll. part.

en force après que le fondateur de la "dynastie", Pierre, a épousé Marthe de Chapelle, fille du bailli et ancien maire, en 1668. Cette première étape de leur agrégation à la bourgeoisie municipale est bientôt suivie par une intégration au corps de ville (1684 - 1685), puis par l'achat de l'office de maire perpétuel, en 1693, qui installe durablement les Biran à l'hôtel de ville. Une fois encore, le mariage apparaît comme une des clés de la mobilité sociale sous l'Ancien Régime.

La marque du protestantisme

Ancienne capitale du protestantisme en Périgord, ancienne place de sûreté protestante de l'Edit de Nantes, Bergerac était encore, à la fin du XVIIe siècle, largement dominée par des élites politiques de religion réformée. Des mesures transitoires avaient cependant assuré une représentation catholique au consulat et brisé "en douceur" la suprématie protestante : entre 1668 et 1681 receveurs catholiques et protestants s'étaient ainsi succédés tandis que les consuls étaient en principe choisis en nombre égal dans chaque confession. Un siècle plus tard, Bergerac ne peut plus être considérée comme une ville protestante. Pourtant, c'est le fait protestant qui explique le renouvellement partiel et l'arrivée sur le devant de la scène politique locale de familles nouvelles hier inconnues du microcosme. Entre 1681 et 1685, la mise à l'écart des élites protestantes, suivie, quelques années plus tard, des dragonnades[23] menées à la suite par le duc de La Force, ont conduit le pouvoir royal à inventer - ou tout du moins à promouvoir - de nouvelles élites. Entre 1680 et 1790 s'opère ainsi un profond renouvellement du paysage politique local avec l'arrivée d'hommes et de familles dont l'une des caractéristiques est qu'ils sont - à une exception près, celle des Biran - absents des principales fortunes locales telles que les révèlent, encore à la fin du XVIIIe siècle, les rôles de capitation. Les principales fortunes demeurent en majorité entre les mains de familles anciennes, ou de familles protestantes nouvelles comme celle du minotier Gimet originaire de Nérac, et cohabitent à Bergerac deux hiérarchies : la hiérarchie des honneurs et celle des fortunes.

Les nouveaux consuls sont aussi singulièrement absents de la liste des grands propriétaires du terroir proche de la ville[24]. Le terroir privilégié et défini depuis le Moyen Age correspond au territoire de son vignoble, à la vinée de Bergerac, à laquelle sont attachés en particulier d'importants privilèges commerciaux. La vinée est largement dominée par ces mêmes bourgeois protestants et quelques rares familles de la noblesse ancienne ou parlementaire (et parfois protestante aussi).

Au contraire, les propriétés des édiles du XVIIIe siècle s'épanouissent dans une zone périphérique : celle des paroisses immédiatement situées autour de la vinée où ils sont solidement implantés et dont ils sont parfois issus. Le triomphe du catholicisme a permis à une petite bourgeoisie des bourgs périphériques de venir occuper les premières places à Bergerac. Ce phénomène explique sans doute la mutation qui s'accomplit au milieu du

23 - En 1700-1701.

24 - A.M.B., 1 G 2 à 16, *contribution foncière de 1791.*

XVIIIe siècle : elle modifie la définition même du vignoble privilégié qui, de "vignoble bourgeois", territorialement délimité, devient "vignoble des bourgeois[25]", indépendamment de l'implantation géographique.

Pourtant cette dichotomie n'existe pas au niveau des familles et, loin de s'exclure, les bourgeoisies des deux communautés s'interpénètrent fortement dans le sein des parentèles et d'une manière sans doute assez exceptionnelle. Si les études existantes ne facilitent pas la comparaison sur ce point, l'exemple nîmois révèle un fort clivage entre protestants et catholiques. Ici pas - ou peu - de rejet, mais des imbrications fortes qui, passées les années difficiles de répression et de normalisation (1685 - 1700), dessinent une situation originale, un compromis dénoncé par le duc de La Force qui vilipende les *amphibies bourgeois de Bergerac*[27].

Etroitement liées jusque dans le sein des familles, élites catholiques et protestantes le sont aussi par leur communauté d'intérêts économiques qui font des marchands protestants installés en Hollande les intermédiaires obligés pour la vente des vins bergeracois, qu'ils soient d'origine protestante ou catholique[28]. Cela explique aussi la tiédeur du combat contre les bourgeois protestants de la ville dont s'inquiète quelque curé missionnaire, les différents responsables civils de la répression ayant des liens familiaux étroits avec la communauté protestante. Aussi, pour peu que les néo- convertis acceptent un consensus de façade, la paix civile règne à Bergerac pendant la plus grande partie du siècle ; elle permet même à deux protestants avérés de siéger au consulat : Jean Poumeau (1717 - 1719 et 1720 - 1722), et Jean Bonnet (1774 - 1776)[29].

Plus encore, l'influence du protestantisme se lit au niveau des mentalités des nouvelles élites et jusque dans leurs dispositions testamentaires. Dans la majorité des cas, le dépouillement, le peu de place accordé aux prières, l'expression mesurée du sentiment religieux, la rareté très marquée des dévotions à la Vierge et aux saints, caractérisent le style même des actes. Ces derniers sont aussi très marqués par le choix de legs utiles à des institutions charitables, ou directement aux pauvres, de préférence à ceux voués à la seule exaltation de Dieu, à la prière ou à l'entretien des églises[30]. L'importance enfin et la précocité des aspects civils, voire laïcs, des testaments est notable.

Dans le même temps, et la contradiction n'est qu'apparente, les testaments bergeracois se caractérisent par un maintien des demandes de messes durant tout le siècle, voire une augmentation de celles-ci après 1770, lesquelles diminuent ou même s'effondrent à Paris comme en Provence, en Agenais comme en Bazadais[31]. C'est sans doute là le revers de la présence protestante et les effets d'une contre-réforme habile et peut-être plus efficace qu'on ne l'a cru. Tout du moins au niveau des apparences et de la pratique religieuse.

C'est dans leur origine bourgeoise, leur appartenance à des réseaux familiaux souvent très ramifiés, que les élites bergeracoises du XVIIIe siècle, essentiellement catholiques, trouvent leur identité. Leur cas est assez exemplaire : il vaut, à quelques degrés près, pour de nombreuses petites villes françaises au dernier siècle de l'Ancien Régime. Cependant le passé protestant de la cité périgordine façonne leur singularité. Engagée dans un processus volontariste de contrôle des autonomies locales, la monarchie française a saisi l'opportunité offerte par la répression du protestantisme à Bergerac pour imposer de nouvelles élites municipales : au nom de l'uniformisation religieuse, elle a écarté les bourgeoisies protestantes et imposé des hommes qui lui sont fidèles et lui doivent leur promotion. Ceux-ci sont moins l'expression d'une catégorie sociale locale que des agents de l'Etat, choisis dans un cercle restreint. Cependant, le microcosme étant particulièrement étroit, cette mutation n'écarte pas d'une manière systématique les bourgeois huguenots : les liens familiaux et économiques des uns leur garantissent un pouvoir plus ou moins occulte, l'acceptation, au moins de convenance, de la conversion permet aux autres de participer directement à la gestion des affaires.

Michel COMBET

25 - L'expression est de Piuz (A.- M.), "La politique du vin à Genève au XVIIe siècle et l'affaire de 1704", *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, 1958, pp. 259-290.

26 - *Histoire du Languedoc*, sous la direction de P. Wolff. Toulouse, Privat, 1967.

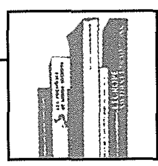
27 - A.N., TT 235.

28 - Ce phénomène a largement été étudié dans les ouvrages et articles de Jacques Beauroy et de René Costedoat, en particulier dans : Beauroy (J.), *Vins et Société à Bergerac du Moyen Age aux Temps Modernes*. Stanford, Stanford French and Italian studies 4, Anma Libri, 1976 ; Costedoat (R.), "Les Poumeau, Une famille d'amphibies bourgeois de Bergerac", *B.S.H.A.P.*, t. CXIII, 1986, p. 53 à 74 ; Costedoat (R.), "André Loche "réfugié" à Amsterdam (1734-1750) et son père Elie Loche, négociant à Bergerac", *B.S.H.A.P.*, t. CXV, 1989, p. 315 à 317.

29 - A.M.B., BB 53, 54, 57. Jean Poumeau décède dans la religion de ses pères en 1722 (A.D.D., 5 E 345 / 1, registre paroissial de Ribagnac), le notaire royal Jean Bonnet figure parmi les donateurs de la *Collecte pastorale de 1791* (Archives du Temple de Bergerac).

30 - Non sans exprimer, pour les testateurs protestants, une contradiction entre une religion qui se définit par le refus du salut par les oeuvres et une généralisation des legs charitables...

31 - Cf. Chaunu (P.), *La mort à Paris (XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles)*. Paris, Fayard, 1978 ; Vovelle (M.), *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIIIe siècle*. Paris, Plon, 1973 ; Darnis (A.), *Mentalités et pratiques religieuses à Agen au XVIIIe siècle (1730-1799)*. Université Toulouse-Le Mirail, T.E.R. dactylographié, 1991 ; Arné (F.), *Sentiment religieux et attitude devant la mort en Bazadais au XVIIIe siècle*. Université Bordeaux III, T.E.R. dactylographié, 1976, 2 vol.



Cette rubrique a pour objet d'établir la liste des travaux universitaires déposés en 1997

BOYER (Jean-Pierre) :

Processus d'installation d'une communauté émigrée turque.
Mémoire sous la direction de Maryse Tripier. S. l. n. d. - 219 p. + bibliographie : 3 p. - [A 88].

CHANTELOUBE (Jean) :

Le mouvement républicain populaire en Dordogne 1945 - 1958.
Mémoire de maîtrise sous la direction de Sylvie Guillaume et Bernard Lachaise, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 1996. - 86 p. + bibliographie : 2 p. + annexes : 58 p. - [A 2003].

DELLIAC (Hervé) :

Déroulement d'un processus migratoire : les hommes de la première génération. Etude monographique de l'immigration turque et maghrébine à Terrasson.
Mémoire pour la maîtrise en sciences sociales appliquées au travail option travail social sous la direction de Michel Miniague, U.F.R. de sciences sociales et psychologiques, centre de formation continue, Université de Bordeaux II, 1991. - 125 p. + annexes : 25 p. + bibliographie : 8 p. - [A 89].

DROILLARD (Françoise) :

Les verreries périgourdines.
Licence d'histoire de l'art et archéologie sous la direction de Max Schvoerer, Université de Bordeaux III, 1994 - 1995, - 22 p. + annexes : 90 p. - [A 1982].

SAINT-MARTIN (Fanny) :

Les lois sur les congrégations (1901 - 1904). Leurs répercussions sur l'enseignement catholique en Dordogne.
Mémoire de fin d'études sous la direction de Mme Pacteau, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, Université de Bordeaux IV, 1997. - 121 p. + bibliographie : 4 p. + annexes : 18 p. [A 87].

SERAPHIN (Gilles) :

Le castrum de Comarque.
Mémoire de D.E.A. d'histoire de l'art et d'archéologie sous la direction de Yves Bruand, Université de Toulouse-Le-Mirail, 1995. - 129 p. + bibliographie : 4 p. + annexes : 70 p. + planches - [A 1996/1 et 2]

Dominique GRANDCOIN

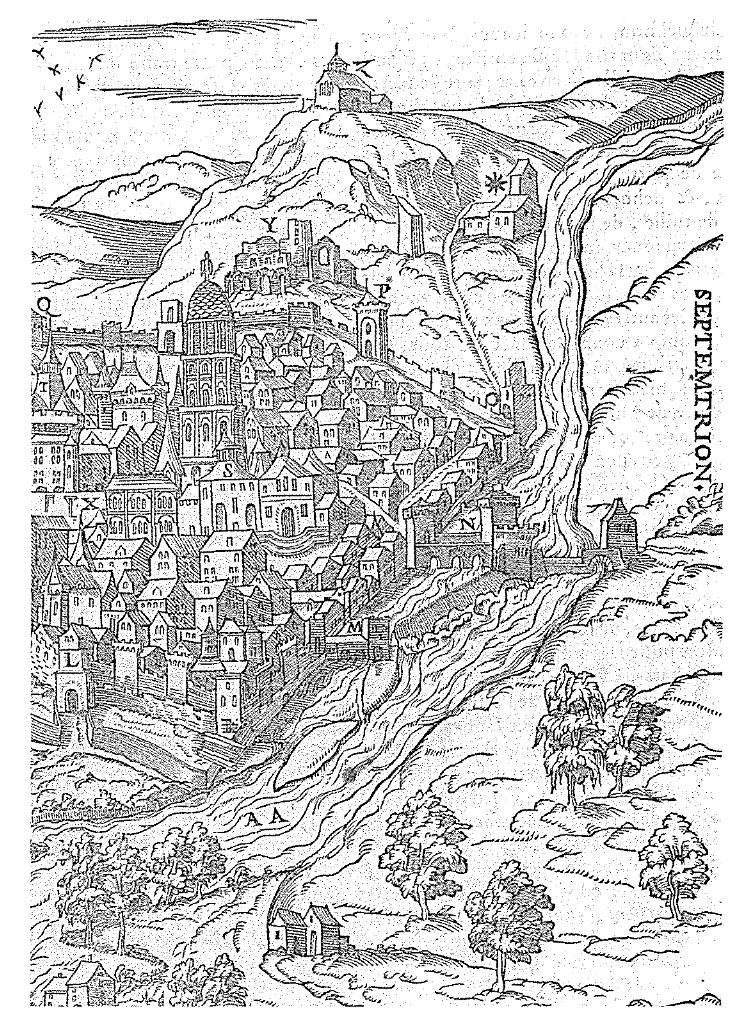
L'Isle, rivière navigable, d'après les archives communales de Périgueux

Il fut un temps où les chanoines de la collégiale Saint-Front de Périgueux étaient en conflit avec les élus de leur ville. Afin d'obtenir du roi des largesses ou des dégrèvements, ceux-ci alléguaient, en 1337, la pauvreté de leurs moyens alors que ceux-là, en revanche, énuméraient la richesse de leur région. Entre autres biens, le Périgord ne possédait-il pas plusieurs rivières dont au moins trois navigables : la Dordogne, l'Isle et la Dronne[1] ?

Bel argument, en vérité destiné à un arbitre trop lointain pour pouvoir en examiner lui-même la réalité ! Mais, et en ce qui concerne l'Isle seulement, il est intéressant de voir par les archives communales de Périgueux, si cette rivière était navigable, par quels types de bateaux, pour quel trafic, en quelle saison, etc.

Les documents, du moins ce qu'il en reste, montrent qu'il existait surtout de nombreux obstacles nécessitant tantôt leur destruction, tantôt un accord avec les propriétaires riverains. A cet égard, l'*Inventaire du trésor de la maison du Consulat de Périgueux*, à côté des précieux résumés qu'il nous a conservés, nous fait d'autant plus regretter la perte des documents originaux[2].

Quatre actes concernant l'Isle, passés entre 1240 et 1244, retraçent les conventions tripartites entre, d'une part, les maire, consuls et habitants du Puy-Saint-Front et, d'autre part, les vicomtes de Fronsac et de de Castillon, les seigneurs de Mussidan, de Grignols et de Montanceix, le comte de Périgord coiffant les deux derniers. Il s'agissait surtout des ports fluviaux et des droits de péage prélevés sur les marchandises mais aussi de la volonté, par exemple, du seigneur de Mussidan, de *rendre la rivière navigable à perpétuité, de faire rompre les escluses des moulins qui se trouveront dans l'estandue de ses terres et juridiction et faire passage aulx barques qui yront et circuleront sur ladicte ryvière*[3].



Le moulin de Saint-Front dans le *Vrai pourtraict de la ville de Périgueux*. Détail. Dressé par Belleforest.
Le moulin est indiqué par la lettre M. 1575.
A.D. 24, 1 Fi Périgueux 1.

Le terme d'écluse pouvait désigner soit le barrage, c'est-à-dire l'obstacle fixe "barrant" toute la largeur du cours d'eau, soit le dispositif, parfois à sas, qui permettait le passage d'embarcations.

1 - A.D. 24, Arch. com. Périgueux, FF 48 : *Multa flumina quorum aliqua sunt navigabilia ut Dordonia, Insula atque Drona.*

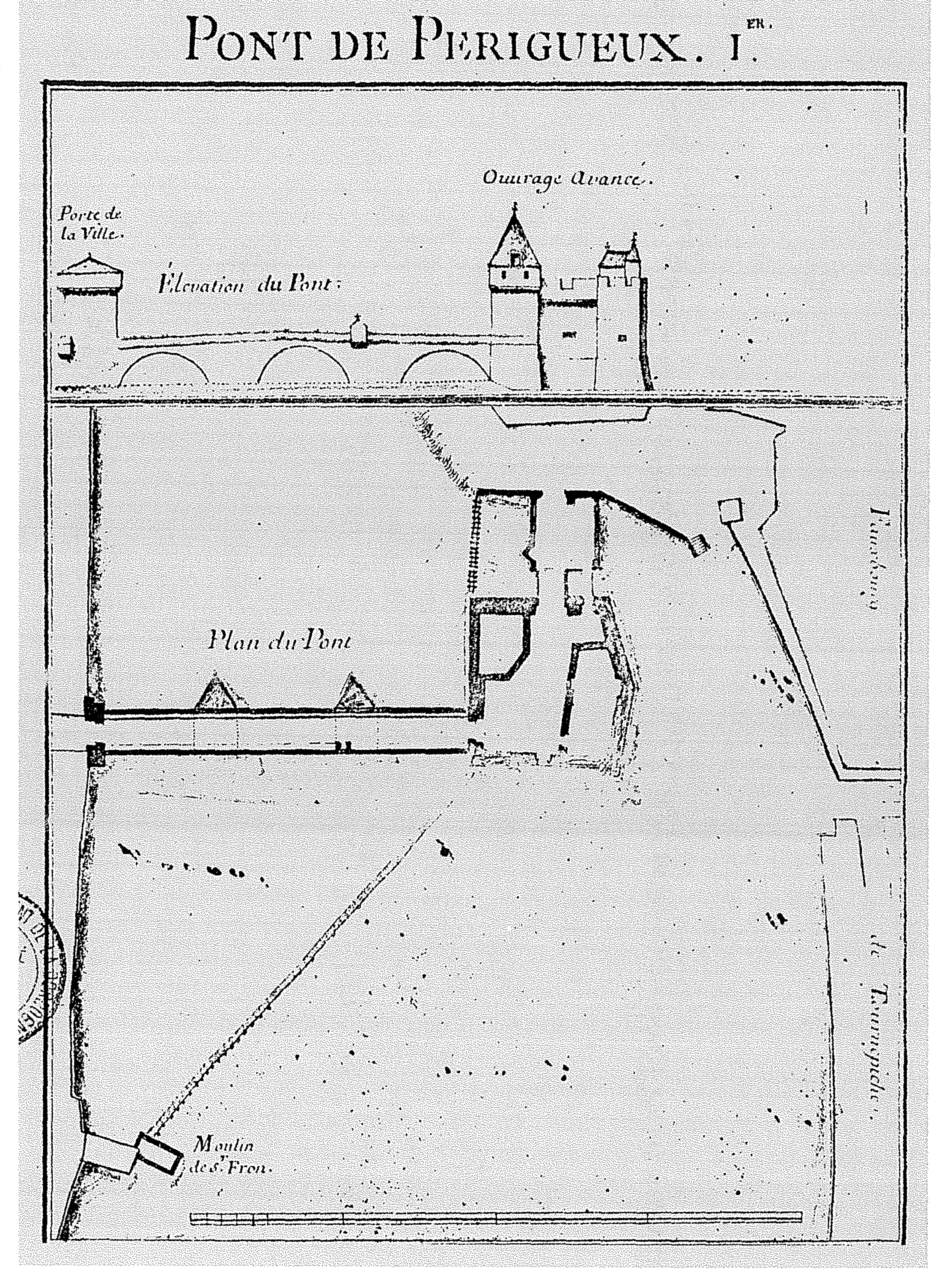
2 - Pièce n° 595 : *Ce sont les privilèges des péages et ports de la ryvière de l'Isle.* Roux (Jean), *Inventaire du trésor de la maison du Consulat de Périgueux, 1554, Périgueux*, S.H.A.P., 1934.

3 - Inventaire cité, nos 594, 596, 597, 598, 600. Le n° 599 est seulement la confirmation du n° 596.

Les accords mentionnés ci-dessus évoquent déjà la plupart des obstacles d'une navigation fluviale : les péages et les écluses. A quoi il convient d'ajouter les pêcheries fixes, les défenses diverses établies par les riverains et les meuniers et les engins de pêche mobiles.

Un texte plus tardif, il s'agit du registre de comptes de la ville de Périgueux pour l'exercice 1488-1489, contient des détails illustrant parfaitement les difficultés rencontrées par la ville pour recevoir certaines denrées par voie fluviale[4].

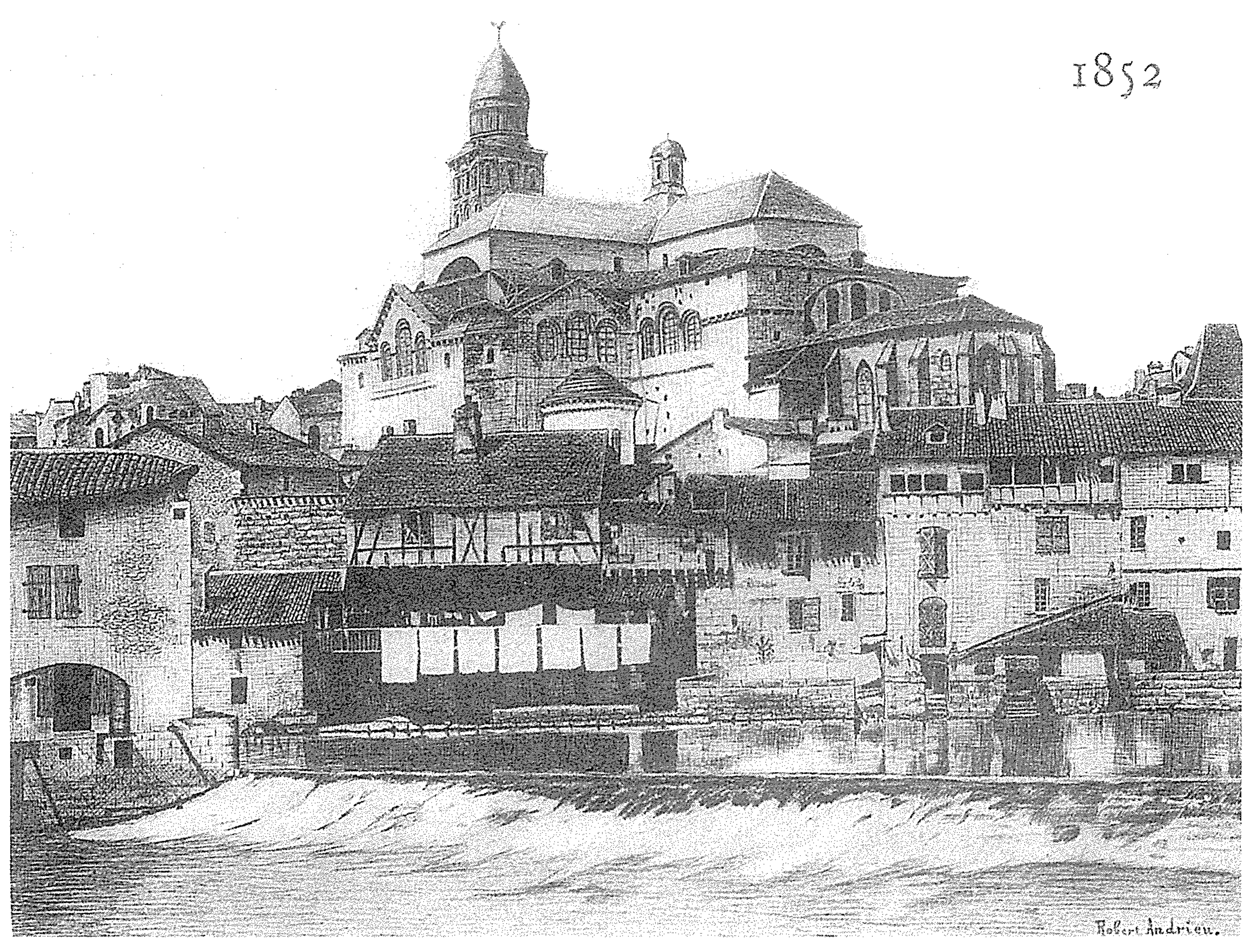
En cette fin de l'année 1488, les périgourdins attendent des marchandises et notamment le sel[5]. Leur attente se prolonge en raison d'embarras divers en aval. Le jugemage est allé lui-même chercher une commission lui permettant de faire acte d'autorité et de justice. Le texte en est inconnu mais l'on sait en revanche que, le 9 novembre, forts de leurs droits ainsi recon-



Le moulin de Saint-Front et le vieux pont Tournepiche. Plan levé par Ferry. 1696. *A.D. 33, 3 J C 17 ; A.D. 24, 8 Fi Périgueux 82.*

4 - A.D. 24, Arch. com. Périgueux, CC 92, folios 8 recto à 10 verso inclus. Nous avons pensé que quelques citations occitanes pourraient intéresser le lecteur, offrir en tout cas aux professeurs de notre langue occitane de vivants exemples anciens.

5 - Des extraits du cartulaire de l'abbaye de Chancelade témoignent qu'il existait, aux 12e et 13e siècles, à Montpon, un marché du sel et que les droits perçus sur cette denrée étaient très enviés.



■ **A gauche, élévation postérieure du moulin de Saint-Front ; au centre, l'édifice actuellement nommé "moulin de Saint-Front" bâti à cheval sur le mur de fortification.**
Carte postale (?) redessinée par Robert Andrieu (?). 1852.
A.D. 24, 8 Fi Périgueux 7.

nus, ou réaffirmés, les trente prud'hommes chargent Guillemot Vaysse, le propriétaire d'un bateau (*una nau*), d'aller, avec quelques compagnons, constater l'état de l'Isle (*per asseyar cum lad. Eyla portava*)[6]. Il embarque un commissaire, Peyrot Joussely, chargé de faire dégager les passages et de nettoyer la rivière (*per far far los passatges et curar lad. Eyle*). Deux jours plus tard, les prud'hommes donnent mission à Raymond Faure et Fronton Valage d'aller aider les gabarriers et les encourager (*per anar eydar ausd gabariers et lor donar coratge*)[7], peut-être après le rapport des premiers délégués.

Toutefois, les bateaux attendus ne montent point. L'on ignore si leur retard provient du mauvais vouloir des éclusiers ou de la dangerosité du parcours.

L'un des gabarriers, Tymberlay, laisse à la Pouyade son bateau et sa charge et vient demander aux consuls de Périgueux qu'on lui fasse, enfin, ouvrir les passages. Le 7 janvier, les prud'hommes décident d'envoyer à nouveau leur commissaire et Hélie Queyrel (*Tymberlay era vengut et avia leyssat son veyssel a la Poyada tot chargeat et demandava que om lé fezes far los passatges et fu avisat ... que om y trameses lod. queyrel au lod commissari*)[8]. Hélie Queyrel est absent l'espace d'un mois, comme en témoigne le dédommagement de ses frais déclarés sous serment (*demoret ung mes et despendet del seu... eyssi cam asserat per son sagrament*). Les efforts des uns et des autres ayant été vains, semble-t-il, jusque là, trois consuls, Huguet Brochard, Giraud Chalup et Ytier de Montouzo, partent à leur tour, le 25 janvier, aider les gabarriers (*per anar eydar ausdichs gabariers*). Déplacement sans doute inutile puisque, le 30 janvier, le commissaire doit aller lui aussi user de son autorité pour faire passer les bateaux arrêtés en aval (*per far passar las naves que eran empachadas en val daca*). Trois autres consuls, Bernard Laroche, Chalan l'Obrier et Mathaly Cluzel, doivent faire de même parce que les sieurs de Mouriac refusent le

6 - Le terme occitan *nau* est trop imprécis pour pouvoir déterminer exactement de quel type de bateau il s'agit. Notons toutefois qu'il emportait plusieurs passagers.

7 - Le terme de gabarrier est générique ; il n'est pas précisé que leur bateau soit une gabarre telle que nous l'avons encore récemment connue.

8 - Ce Tymberlay devait déjà avoir eu affaire avec les consuls qui ne mentionnent pas son prénom. La Pouyade, que nous retrouverons, est vraisemblablement le même que celui que nous trouverons plus loin.

passage. Les consuls pensent alors qu'ils seront les plus forts et qu'ils arriveront à faire monter les bateaux (*nostre cossols ... y anessan per so que los Ms de Mouriac nos las volia leyssar passar et assi que ilz fuessen los plus forts et que lasd naves venguessan*). Le 7 février, Tymberlay peut, enfin, se présenter menant deux bateaux chargés de sel. Il arrive derrière les moulins de Saint-Front mais, l'eau étant sortie de son lit, il ne peut naviguer plus amont pour décharger son fret (*venguet Tymberlay an dos veyssels chargatz de sal et arriber darier los molis de S. Fron et per so que l'aygua era fora de ribas no podia montar plus avant per deschargar*).

Ce texte donnerait donc à entendre que les déchargements habituels se faisaient plus en amont que le moulin de Saint-Front ou que le gabarier destinait partie de sa cargaison à des localités plus en amont. En outre l'expression *derriere le moulin de Saint-Front* est ambiguë. On sait toutefois que celui-ci possédait une aile perpendiculaire au rempart de la ville qui réduisait encore un passage déjà difficile[9].

Pour donner satisfaction à Tymberlay, lui permettre de décharger ses bateaux le plus tôt possible et l'encourager à revenir, les consuls décident de démurer la Porte neuve (*fut avisat que om désenmures la porta niova per ly fan pluzer u afy que agresse mellior coratge de venir un autravetz et que om lo devia deschargar lo plustost que sia possible*)[10]. Le chargement de sel est acheté au prix de dix-huit sols la charge et revendu à Eymeri Chalup à quinze sols. La ville doit assumer la différence des prix et couvrir les frais des diverses manoeuvres (*et fut marchandat au lod. Tymberlay a XVII Js per charga et fut venduda a Eymeric Chalup per XV sols et la vila pries la perda sobre so*). En outre, le 10 février, les prud'hommes délibérent que Timberlay recevrait un dédommagement supplémentaire parce qu'il avait été forcé de mettre un mois pour venir à cause des passages non ouverts et des inondations importantes (*avia demorat ong mes a venir quar los passatges non eran fatz et per las omdations de las eyguas qui eran estadas fort grossas*). Les comptes ne sont pas totalement apurés. Peut-être dut-on aller en justice puisque le 24 mars, le juge-mage doit décider que Perrot Joussely aurait six sols six deniers par jour de vacation plus quelques frais (*lo jutge mage apointet que lod commissaire auria VI j s, VI jd per jorn de xl jornadas que avia vacat en lad commisson ...*)[11]. Le 13 avril, les prud'hommes louent le cheval d'Hélie Brunel et le confient à Peyrot Joussely afin pour faire charroyer le bois qui reste des passages de la ville (*logem un chaval de Helias Burel per biylar ... per anar far charear la fusta que restava deux passatges de la vila*). Il en reste encore le 16 mai puisque le consul Huguet Brochard est envoyé à son tour avec le commissaire et Raymond Faure pour le même objet. Tous sont dédommagés de leurs dépenses ainsi que les charretiers, qui reçoivent, le 20 mai, à boire et du pain (*lor donem à beure et de la micha*). Le 30 juillet, le même commissaire visite les passages et donne les ordres nécessaires pour nettoyer la rivière (*per anar visitar los passatges et curar ladicha rivieyra et per far los comandamens lay ont seria necessari*). Cette mission lui prend six jours.

De quel bois s'agit-il ? De bois de flottaison accumulé par les eaux lors des crues ? Des épis qui avaient gêné la circulation ? D'obstacles volontairement créés par riverains ou meuniers ? Toute hypothèse est vraisemblable.

Il n'est pas impossible que le déplacement effectué par le juge-mage ait été en relation avec les affaires précédentes. On le voit en effet défrayé par la ville pour être allé à Fronsac rencontrer *Monsieur le maréchal*, accompagné par Raymond Faure, marchand, un sergent et son clerc pour une absence qui dura sept jours. D'autres textes de la même année concernent plus directement les moulins de la ville.

Les 18 et 19 septembre 1489, la ville doit défrayer Bertrand Laroche pour avoir charrié de grosses pierres pour le passage de Cachepur (*per charear de grans quartiers per metre al passatge de Cachapeulh*). Le 17 octobre, la ville négocie avec Jacques de Pleyssis le devis de chaînes, de pointes et de crochets des passages de la rivière, dont ceux du pont de la Cité et du Rousseau. Deux livres de fer sont employés pour chacun de

9 - Voir le plan de Belleforest (1575) et des photographies beaucoup plus récentes.

10 - Cette porte neuve pose problème.

11 - Le reste du texte n'est pas clair. Il y est parlé *de rymenda, de forenchieyra*.

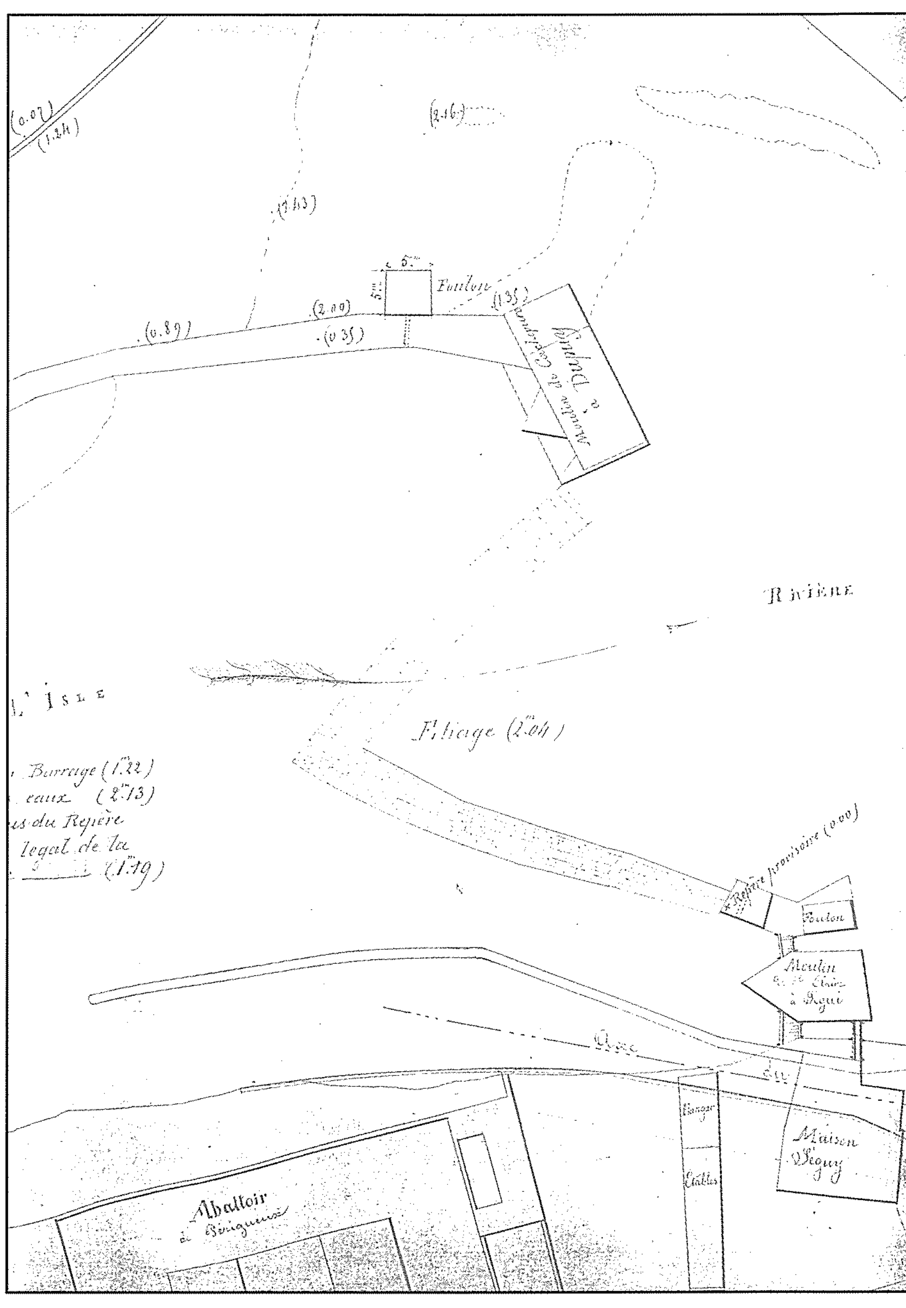
ces passages, l'artisan devant fournir les matériaux (*per far las chadenas deusd. passatges ... de tachas et crochetz per los passatges del pon de la Cipta et de Rossel ... et nous deux f(urnir) las doas [libras] de fer per obsadas per XV d[eners] et il denidot furnir*). Le pavage de Cachepur est effectué en étanchant l'eau (*estouchar layga per far los pavaditz*). Pour les derniers travaux, serrurier et menuisier sont défrayés par la ville (*per las chadenas ... et autres abilhamans... ferraduras*).

Ces textes, et d'autres semblables, bien qu'ils concernent le seul accès immédiat de Périgueux nous aident à mieux saisir la configuration des passages et, en même temps, à mieux nous représenter les difficultés pouvant jalonner le cours de l'Isle.

Aussi les maire et consuls ont dû toujours lutter et s'obstiner à faire déclarer l'Isle navigable d'une manière officielle. N'exposent-ils pas au roi : *Icelle rivière estre grosse, aisée à faire navigable et que, en ce faisant, serait le grant bien de la chose publique* ? Le monarque accorde des lettres de provision permettant aux élus de lever la somme de 1.500 livres sur tous les habitants de la sénéchaussée[12]. Ceux-ci ne sont pas tous d'accord et manifestent leur colère. Les gens de Périgueux échapperaient à ces tailles ; Lambert, le maire de Périgueux, ne figure-t-il pas parmi les commissaires nommés par le roi ? Tout le poids de ce nouveau prélèvement n'allait-il pas retomber sur les autres ?

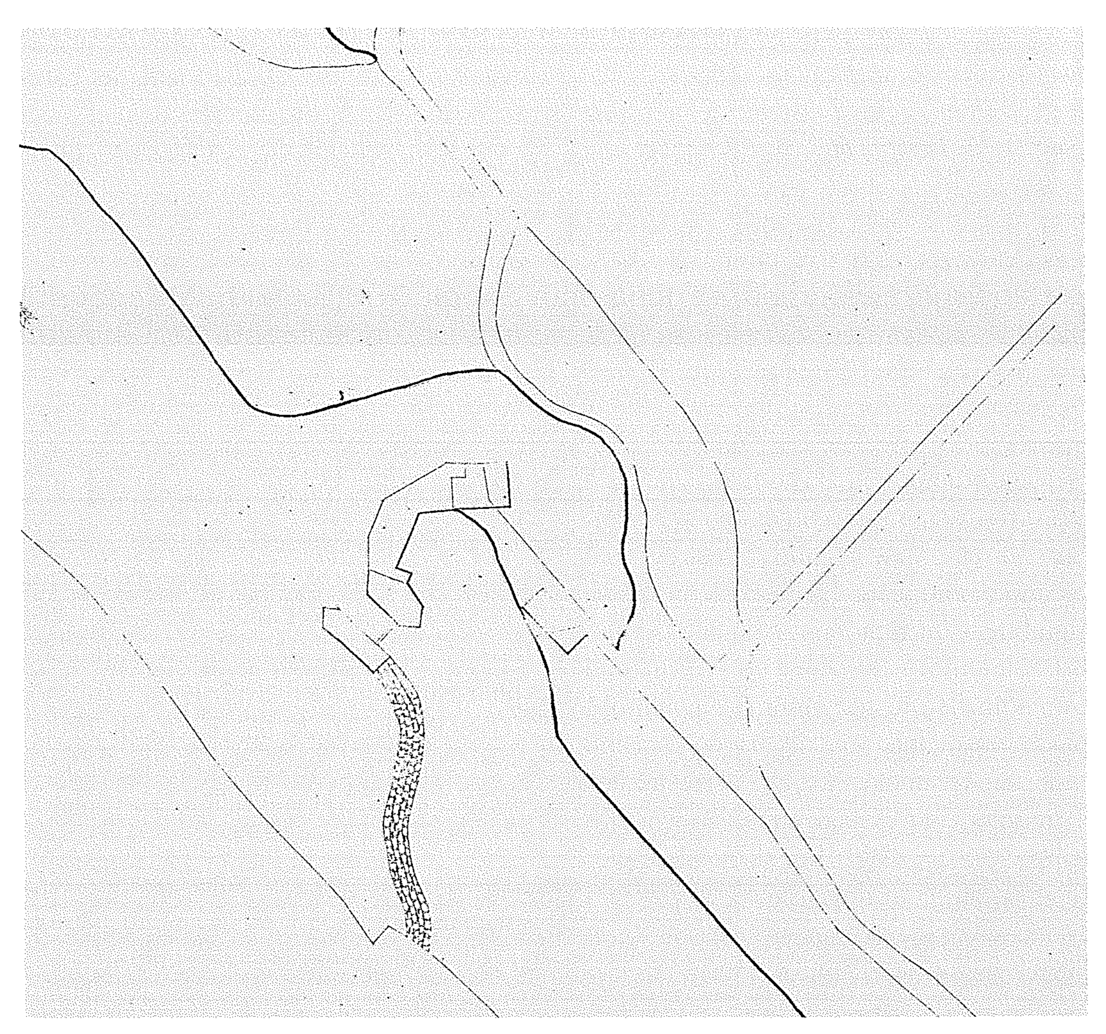
Le syndic choisi par les habitants de la sénéchaussée, Jean de Bars, intenta un procès aux élus périgourdins. L'Isle *quoique plaine de moulins ou pêcheries était, durant l'été si très petite que les moulins n'y sauroient mouldre si ce n'est par le moyen que l'on trouve de faire aller si petit d'eau qui est à l'endroit d'icieux.* Pourquoi les Sarladais, par exemple, sont-ils astreints à payer cette taxe ? Leur ville n'est-elle pas proche de *deux bonnes et grosses rivières*, la Vézère et la Dordogne et celles-ci ne portent-elles pas *grans basteaux jusques en la mer* ? (...) *Il ne leur estoit besoing avoir autres rivières.* Ces arguments sont fort valables en vérité. Mais ne nous est-il pas permis d'y voir en outre une certaine rivalité entre deux villes, rivalité que l'on peut constater aussi, nous allons le voir, en ce qui concerne Bergerac.

Jean de Bars porte sa requête devant le Grand Conseil. Celui-ci rend son arrêt à



Moulin de Cachepur et de Sainte-Claire. Plan d'ensemble. 1857.
A.D. 24, 3 S 231.

12 - Inventaire cité, p.51, n° 145.



Moulin du Rousseau. Plan des lieux. 1833.
A.D. 24, 3 S 230.

Grenoble, le 4 mai 1507. Les parties sont ajournées au 8 juillet suivant et, jusqu'à cette date, les édiles périgourdins sont autorisés à lever les *1.500 livres tournois selon l'assiette établie par le juge-mage pour iceux deniers extre convertiz à faire la rivière de l'Isle navigable si faire se peult.* Jean de Bars est-il présent aux assises du 8 juillet ? Il est, en tout cas, cité à nouveau à comparaître le 10 du même mois[13].

Les maire et consuls ont gain de cause puisque, forts de ce verdict, ils tentent, une fois de plus, de débarrasser l'Isle des obstacles à la navigation. Des experts sont à nouveau commis pour la visite des nasses et pêcheries. Mais ils se heurtent à nouveau au mauvais vouloir des riverains et des seigneurs. Certains d'entre eux vont jusqu'à s'unir de façon à mieux se défendre devant le parlement de Bordeaux. Celui-ci rend son arrêt le 20 août 1507. Les plaignants de Marsac et Razac dont les noms sont énumérés, *les abbés Chassagne et chapitre de Saint-Astier* entre autres, sont condamnés, la cour ayant *ordonné (...) que toutes et chascunes lesd. nasses appartenans ausdicts deffendeurs et assizes sur la rivière de Lisle comme préjudiciables à la navigation seront entièrement abbatues et desmolies*[14].

Les édiles de Périgueux nomment *honorable homme Raymond Arnal marchant et bourgeois de la ville (...) commissaire et ayant charge (...) pour fayre monter et naviger les couraulx au long la rivière de Lisle jusques audit lieu de Périgueux en ensuyvant la teneur de certains arrets quils ont obtenu.* Il se peut que sa mission ait été couronnée de succès en ce qui concerne le Périgord. Mais l'Isle ne s'arrête pas à ces frontières.

Raymond Arnal se présente le 13 novembre 1507 à un premier moulin où se trouvaient *deux couraulx auxqueux couraulx devait avoys en ung chascun ung meu et demy et un cart de sal lequel commissaire disvit quil voulloit monter lescluse dut moulin may par faulte que les passaiges ne sont raisonnables qu'il est contenu en ledit arrest et quilz*

13 - A.D. 24, Arch. com. Périgueux, FF 102.

14 - A.D. 24, Arch. com. Périgueux, FF 102.

ne sont asses longs car ils ne contiennent en long que trente et six pieds et de large que unze pieds et quil ne seroit possible de y monter pourvu que barraux ou (...) et davant et quil ne sauroyt monter sans danger de sa marchandise. Le commissaire prétendant rendre les meuniers responsables des dommages éventuels causés aux bateaux qu'il leur remet *en maing et en garde*, ceux-ci répliquent qu'ils n'y sont point tenus, que les passages sont *assez larges et raisonnables*. Deux jours plus tard, le 15 novembre, le commissaire se rend *au moullin et escluse de la Poyada lequel a fait mesurer les passages de ladite escluse lesquels ne contiennent en long que trente et trois pieds et demy et en largeur onze pieds et demy.* Le meunier offre de faire franchir son écluse par les bateaux et leur marchandise. Le commissaire répond toutefois que *lesdits passaiges ne sont pas en lieu compétent ne raysonnable.* Un troisième meunier, celui de Camps, fait les mêmes offres et reçoit les mêmes réponses. Ce document nous permet d'estimer les dimensions des passages des écluses : plus de onze mètres de long et plus de deux mètres de large. Il nous livre en outre l'équipement de ce genre de bateau marchand : *Auxqueuls couraulx a douze breguadesn scinq guafs, quatorze avirons, deux gouvernailles, quatre palles, deux platz de bois, deux houlles de terre, trois pichicos de terre, deux barrilgx contenant chascun vingt et quatre cartons, troys cables, l'ung pesant deux quintaulx et les autres trante livres chascun, plus dix neuf scinquesnes, vingt carton à mesurer sel, deux veilles chascune de quatre toilles de large et de long, selon le grenier de dits couraulx [plus] huit sacs neufs*[15].

Le 17 (ou 27) juillet 1509, le maire de Périgueux, Jean Dupuy, licencié ès-lois, tient un conseil général dans la maison du consulat, réunion au cours de laquelle il remontre *qu'à cause de la contagion qu'avait esté l'année passée en ladicte ville l'on n'avait peu jouyr d'aulcung esmolument à cause de quoi la ville n'auroit de quoi fournir aulx frais pour rendre la ryvière de l'Isle tout navigable comme il fault et que déjà l'on avoit faict mener plusieurs batteaux chargés de sel jusques soubs le pont de Tornepiche et que l'on advisa à faire cothisation sur les habitans ce qui fust accordé pour telle somme qui seroit nécessaire*[16].

En 1512, il est question de réparer le *navire de Libourne*. Pour ce faire, les habitants de Bergerac ont été taxés de cent livres pour leur participation aux frais. Ils entendent que la ville de Périgueux soit, elle aussi, associée aux dépenses. Les uns et les autres en appellent. Le 6 mai, François duc de Longueville (...) *connestable hérédital de Normandie, grant chambellan de France, lieutenant général du Roy et gouverneur de Périgueux, exempta la ville de Périgueux qui est la ville capitale dudit pays et sénéchaussée de Périgort.* Celle-ci n'avait-elle pas, en effet, à faire face d'abord *a l'entretenement et réparations des tours, balouars, murailles, faction d'artillerie (...) réparations et fortifications de cette ville de Périgueux* ? Ses habitants considéraient la nouvelle charge *grande et comme insupportable* étant donné la modicité de leur budget. Le gouverneur ordonna de laisser en paix les périgourdins et de délivrer la somme prévue *entre les mains de Christofle de Charron escuier cappitaine du navire de Bourdeaux*[17].

A la suite de quoi, les périgourdins s'adressent au roi pour lui exposer *que près et joygnant ladicte ville (...) est la rivière de Lisle le cours de laquelle va jusques à Libourne et de la à Bourdeaux par la mer ou tombe ladite rivière.* Celle-ci avait été déclarée par le parlement de Bordeaux navigable de Périgueux à Libourne. A cet effet, il avait été décrété que les divers obstacles *comme pecheries et autres choses qui pourroint empêcher le navigage seroint démolies.* Cette décision avait connu un début d'exécution grace à Mondot de La Marthonie, alors premier président. *Il n'auroit pu parachever obstant linconvenient dune peste qui seroit survenu au pays et aussi la pauvreté des habitants qui n'auroint pu fournir aux grands frais, mises, vacations et despens qui convenoit et conviendra faire à ladite exeqution (...) pour demolir les bois des pescheries, netoyer les escluses, gravieres, molins, chaussées et autres choses qui peuvent nuire ou empêcher le navigage.*

Malgré plusieurs arrêts délivrés par la même cour, la situation, on le voit, ne s'était jamais améliorée du moins d'une façon durable. Les maire, consuls et certains habitants s'étaient réunis et s'étaient mis

15 - A.D. 24, Arch. com. Périgueux, DD 17/2. La commune de Camps se trouve en Gironde et la Poyade est un lieu-dit voisin.

16 - Inventaire cité, p.166, n° 601. Le n° 594 reproduit le même texte à quelques variantes près : la date de l'assemblée ; l'un des textes parle de *contagion* quand l'autre évoque ouvertement la peste.

17 - A.D. 24, Arch. com. Périgueux, DD 17/3. Parchemin rongé, rédigé à Bordeaux.


Cliché de M. Ch. Durand. Imp. Catala frères, Paris.

Le Moulin du Pont de la Cité.

■ Pont et moulin de la Cité.
Photo Ch. Durand. Une crue, en 1783, emporta 3 arches du pont appelé par la suite "pont cassé". *A.D. 24, 8 Fi Périgueux 66.*

d'accord, pour pouvoir rembourser les frais qui seraient engagés, de prendre dix années durant tout le *proffit et esmolument provenant a cause dudit navigage (...) et que nul ne pourroit naviger ne prendre aucun proffit ou esmolumen (...) sans le congé desdicts exposants, leurs (...) ou ayants cause.* Si le roi voulait bien donner son accord, tous les périgourdins *feraient besoigne à ladite construction* et mise en état de la rivière. Ils faisaient ressortir que ce travail était *très requis et nécessaire et (...) pourra porter grand profit a nous et à la chose publique.*

Le roi exauçe leur requête par ses lettres patentes du 4 janvier 1522 *en ajoutant que si aucuns suffisants veuillent faire faire ledict ouvrage et navigage pour moindre prix ou moindre temps ils y seront reçus en rendant et restituant auxdicts exposants les deniers qu'ils y auraient mis et employés.*

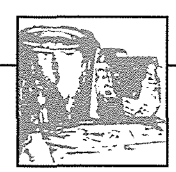
Les *nobles maîtres Jean Dupuy advocat et Jean Damelin procureur pour le roy en Périgord et maître Etienne Pichon procureur de la ville et cité* demandèrent l'entérinement de ces patentes qui donnaient *faculté auxdicts impétrants de naviguer sur la dicte rivière de Lisle et de ladicte navigation percevoir toute la commodité et profit que y en sera.* Ils *donnèrent en mandement au premier sergent royal sur ce requis (...) notifier à son de trompe publiquement* que si quelqu'un voulait se charger des travaux prévus a moindre temps et pris il devait le faire savoir dans les trois jours. On était pour lors le 6 mars 1522.

Parallèlement *honorable homme Jacques Lambert esleu pour le roi en Périgort et Géraud Chalup bourgeois et marchand (...) maistre Pierre Martin et Pierre Adémard leur procureur et procureur et advocat présentèrent les lettres royaux à* Raymond de Fayard, licencié ès-droits juge-mage et *lieutenant général de M. le sénéchal de Périgord par authorité royalle et par la mesme authorité commissaire en cette partye* afin que les dispositions contenues dans les patentes fussent mises à exécution.

Malheureusement pour notre curiosité le document s'arrête là[18].

Louis GRILLON

18 - A.D. 24, Arch. com. Périgueux, DD 17/4. Les mots suivants : *Et advenan...* indiquent qu'il y eut une suite que nous ignorons.



Les collections des Archives départementales s'accroissent grâce aux dons de documents que font des particuliers ou par des achats de manuscrits, d'imprimés ou de documents iconographiques choisis pour leur importance ou leur rareté.

1°/ DONS

- Supplique adressée au sénéchal de Périgueux par requête de Marguerite Brou, veuve de feu François Matrie, sieur du Claud, d'une métairie appelée du Teulet (1715). Décompte de rente annuelle faite à François Lacoste par Boulineau, prieur et curé de Manaurie (XVIIIe siècle). Laissez-passer délivré à M. Dominique Lassalle, demeurant à Toulouse, pour se rendre à Montfort, département des Landes (1860). Quittance pour le paiement de la dot de mariage constituée par Peyre et Roubert de Vielescot père et fils, de Saint-Circq, à Françoise de Villessof leur fille et soeur (1644). Extrait du rôle de la matrice de la commune de Manaurie (s.d.). Contrat de mariage entre François Souffron et Marguerite Brou, de la paroisse de Saint-Cirq (1754). Inventaire après décès (famille Lacoste, de Saint-Cirq) (1725). Contrat d'afferme et de remise de biens entre la marquise de Cugnac, de Quinsac, et Antoine Boydac, sieur de Boulou, de Saint-Cirq (1683). Testament de Françoise Bridat, du Bugue (1705). Obligation de payer adressée à Pierre Pont, de Limeuil, par Géraud de Boyer, sieur de la Tailhade, juge de la terre et juridiction de Limeuil (1669). Requête présentée au sénéchal du Périgord par Marguerite Brou (1715). Carnet de reçus (1733). Extrait du rôle de prestation pour travaux des chemins vicinaux de la commune de Manaurie, adressé à Jean Souffron (1872). Certificat de civisme délivré à Pierre Ferrier, de Manaurie (an II). Assignation pour faute de paiement faite par Jeoffre, greffier, contre Etienne Lynarès et Hélie de Lesse, de Manaurie (1594). Requête d'Elisabeth Daubusson, abbesse de l'abbaye royale du Bugue, contre les sieurs Jean Soufron, François Soufron et Bondin, de s'acquitter des arrérages d'une dîme dans la paroisse de Saint-Cirq (1762). Reconnai-ssance du fief et tènement de Lamouthe du Baradis, situé sur la paroisse de Manaurie (1745). Mariage de François Lacoste, laboureur, de Saint-Cirq, et de Guilhoune Delbreil (1724). [Don de M. Bossy] J 2270.

- Poème d'Albert Pestour ; photographies d'Abel Bonnard, Henri Pourrat et Paul Claudel (s.d.) ; attestation de nomination à un régiment d'infanterie (1807) ; note d'information d'un groupement politique (s.d.). [Don librairie Millescamps] J 2271.

- Archives provenant du château de Puyguilhem (XVII-XIXe siècle). [Don de M. Fournet] J 2272.

- Recueil de poèmes et de chants (s.d.). [Don de Mme Chevalier] J 2273.

- Lettre (1914) ; menu périgourdin (1973). [Don de M. Larivière] J 2274.

- Registre de mariage de la commune de Champagnac (1646). [Don de M. l'abbé Landié] J 2275.

- Statuts et dossiers de la laiterie coopérative de Bergerac (1962-1978). [Don de M. Bousquet] J 2278.

- Testament de Marguerite de Mareuil (1503). [Don de M. Séraphin]. J 2280.

- Notice sur la commune de Vouhet (Indre) ; notice biographique de la famille d'Aubusson de la Feuillade ; le château de la Vicomté de La Brosse (1863). [Don de M. Grillon] J 2281/1 et 2.

- Congé de libération de Pierre Queyroi, voltigeur au 77e régiment d'Infanterie, domicilié à Cornille (1867). [Don de M. Tallet] J 2284.

- Bon de souscription au 2e emprunt de la Défense nationale délivré à Melle Jamme (1916). [Don de M. Bordes] J 2285.

- Papiers concernant la forge d'Etouars (1824-1826). [Don de M. Pommarède] J 2286.

- Cahier de notes personnelles (s.d.). [Don de M. Koenig] J 2288.

- Diplôme de Certificat d'études (1890) ; photographies de groupe ; calendrier du soldat français ; correspondance ; contrat de vente d'une métairie située sur la commune de Merlande (1729). [Don de M. Larivière] J 2289.

- Actes notariés concernant le canton de Saint-Pierre-de-Chignac (XIXe siècle). [Don de M. Boissarie] J 2290/1 à 3.

- Documents scientifiques imprimés ; almanachs ; revues ; divers (Xxe siècle). [Don de M. Chassaigne] J 2291/1-2.

- Carnet de retraite de la Société Générale, appel aux combattants (1870-1871). [Don de M. Larivière] J 2292.

- Liste des noms des logiciens du collège de Périgueux en 1783. [Don de M. Pommarède] J 2293.

- Exposé du Comité de canalisation du centre établi à Limoges (1840) ; affiche des élections municipales de La Coquille (1925). [Don A.D. Haute Vienne] J 2294.

- Le miracle eucharistique de La Force (1958). [Don de M. Grillon] J 2295.

- Procès-verbal d'estimation des propriétés de M. Godard, de Périgueux, sises à Borie-Brut, Ladouze et la Beylie-Pressac (1885). [Don de M. Bordes] J 2297.

- Dossiers du syndicat intercommunal d'irrigation de Cours-de-Pile (1970-1930) ; revues municipales de Périgueux, Bergerac et Vélines ; élections législatives (1997) ; *Le Petit Journal* (1917-1919) ; *Le Pèlerin* (1885) ; dossiers sur les cultures légumières pour la conserve (1975-1978). [Don de M. Bousquet] J 2298.

- Calendrier de la Dordogne (1829). [Don A.D. Indre-et-Loire] J 2299.

- Contrat d'obligation passé chez Me Grenier de Cardenal, notaire à Razac-d'Eymet (1873). [Don A.D. Gers] J 2300.

- Bicentenaire de la Révolution Française : documents d'enquête sur les communes du département ; vidéocassette de la commune de Bourdeilles ; correspondance ; affiches (1989). [Don du CNRS, Nanterre] J 2301.

- Notes Desvergnes : variétés historiques et curieuses (s.d.) ; correspondance (1936). [Don de M. Bousquet] J 2304.

- Cahier de partitions "Les soirées du hameau" pour flageolet, par C. de Marescot (s.d.). [Don de M. Pommarède]. J 2305.

- Questionnaires reçus dans le cadre de l'opération "Mathusalem" (recensement des arbres les plus vieux du Périgord) (1989) (communication réservée) ; prospectus publicitaires, catalogues, et revues diverses (1985-1997). [Don de M. Bousquet] J 2306.

- Fragments des registres capitulaires de Saint-Front de Périgueux (texte accompagnée de sa transcription) (1524). J 2307/1.

- Déclaration d'hypothèque pour les chanoines et chapitre de Pithiviers contre Guillaume Morisset, meunier (30 mai 1525). J 2307/2.

- Fragments du traité de mariage passé entre Jehan de Moussures, seigneur de Guénicourt, et Gabrielle d'Ougnies (texte accompagné de sa transcription) [vers 1530]. J 2307/3.

- Provision d'office accordée à Henry Eymer, praticien à Mensignac (2 janvier 1745). J 2307/4.

- Dossier relatif à la réduction du nombre de procureurs du siège présidial de Périgueux. (1768). J 2307/6.



Cénac. Arrivée du tram en gare.
Tirage d'une plaque stéréoscopique.
Sans date.

Fonds iconographiques

- Une photographie de l'harmonie de Sainte-Cécile prise en 1913 aux Ateliers P.O. de Périgueux à l'occasion de la venue à Périgueux de Raymond Poincaré, président de la République. [Don M. Darcos]. Fi nc. (Reproduite dans ce numéro, article "Sonothèque, mode d'emploi").

- 43 plaques photographiques, dont un autochrome. Vues de Cénac, Domme, les Eyzies, Limeuil, Paris, Périgueux, Sainte-Alvère, Sainte-Foy-de-Longas, Trémolat (début XX[e] siècle). [Don Mme Labatut]. Fi nc. (Voir illustrations dans cette rubrique).

- Affiche du cinquantenaire du premier vote des femmes (1945-1995). [Don C.I.D.F.F.]. Fi nc.

- Brochure sur les "Chemins de l'égalité" (s.d.). [Don C.I.D.F.F.]. Fi nc.

- Cartes postales : "Le Chabrol", survivance du passé, La Rochebeaucourt, Saint-Cyprien, la vallée de la Dordogne, Brantôme, maison du XVI[e] siècle, le château de Montfort, Domme, La-Roque-Gageac. [Don A.D. Deux-Sèvres]. Fi nc.

- Dessins de serrurerie (1904). [Don de Melle Bontemps]. Fi nc.

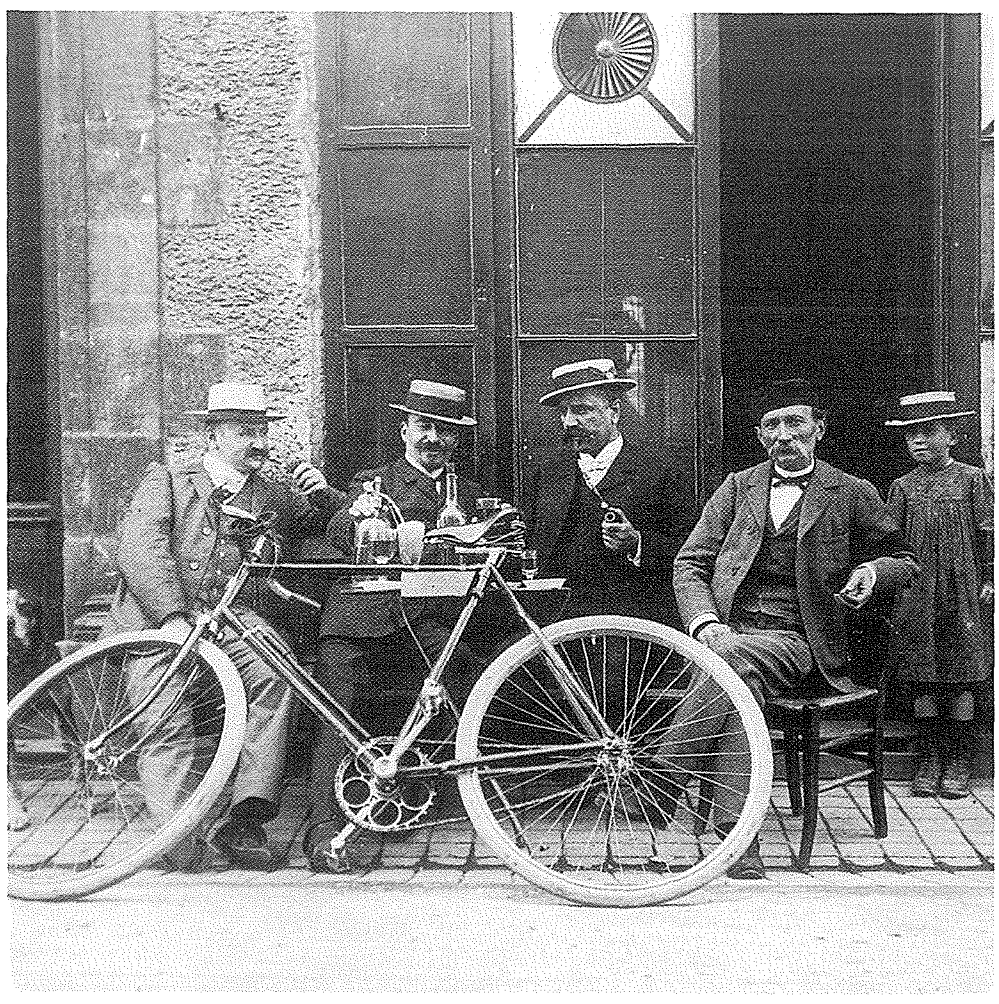
- Gravures diverses (s.d.). [Don de Mme Chevalier]. Fi nc.

- Cartes postales : Périgueux (cloître), Agonac, Sarlat, Les Eyzies, Bergerac. [Don A.D. Gers]. Fi nc.

- Dessin de l'église Saint-Sor de Terrasson (s.d.). [Don de M. Larivière]. Fi nc.

2°/ DEPOTS

- Fonds Salanne, architecte à Trélissac : dossiers, calques. [Dépôt de Mme. Salanne]. 71 J.



Un groupe d'amis.
Tirage d'une plaque stéréoscopique.
Sans date.



Sainte-Alvère. Sortie de la messe, le jour de la Pentecôte.
Tirage d'une plaque stéréoscopique.
Sans date.

Périgueux. Route de Paris (place Bugeaud).
Tirage d'une plaque stéréoscopique.
Sans date.

3°/ ACHATS

- Dossiers de Joseph du Faure de Pechredon, de Bergerac, avocat greffier en chef (1764-1777). J 2277.

- Portrait de M. de Bosredon, député de la Dordogne (XIXe siècle) ; portrait de Boudet, député de la Dordogne (1865). J 2279.

- Livre-terrier de Laval de la seigneurie de Thiviers appartenant à la famille Gontaud-Biron (1521). J 2282.

- Accord donné par Audouin, évêque de Périgueux, pour la construction d'une nouvelle église en remplacement de celle de Saint-Maurice (1313). J 2283.

- Donation par Edouard III, roi de France et d'Angleterre, à Guillaume d'Arington, du château et de la terre de Clermont (1350). J 2283.

4°/ VERSEMENTS DE NOTAIRES

- Maître Magis, notaire à Meyrals : minutes de l'étude (XIXe siècle). 3 E 21334 - 21353.

- Maître Richardin, notaire à Piégut-Pluviers : minutes de l'étude (1890-1896). 3 E 21354-21391.

5°/ REINTEGRATION / RECLASSEMENT

- Actes de décès des communes de Corgnac, Neuvic, Saint-Romain et Villefranche (série E dépôt).

- Patentes sur arrêt portant union de la maladrerie de la ville de Périgueux et des maladreries de Brugnac, La Rochebeaucourt et Milhac-de-Nontron. (1696). Réintégration dans 94 H 10.

Josette FARGEOT

François Martin de La Colonie, maréchal de camp des armées de l'Electeur de Bavière

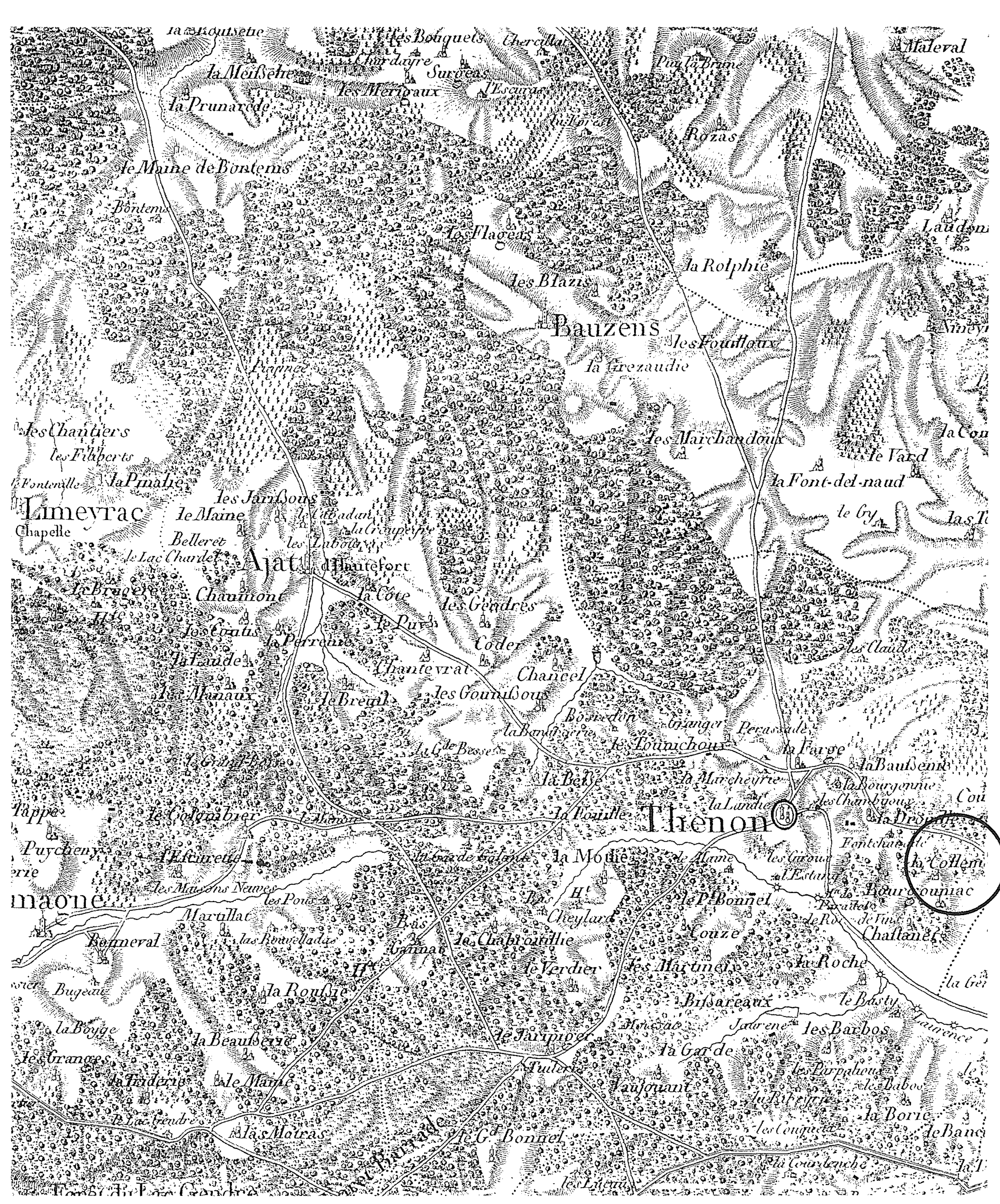
La parution en 1992 des *Mémoires de François Martin de La Colonie*, présentés et annotés par Anne-Marie Cocula[1], professeur à l'Université de Bordeaux III, a fait découvrir au Périgord un mémorialiste, né sur son sol, mais totalement inconnu du grand public. Il est vrai que M. de La Colonie, à l'égal d'un Montaigne, a succombé aux attraits de la capitale bordelaise mais sa naissance à Thenon en 1674, attestée par les registres paroissiaux, ne peut être contestée, alors même que tant de Girondins tentent encore impunément de s'approprier celle de l'auteur des *Essais*... ! Edités pour la première fois en 1730, les *Mémoires* de La Colonie tombent ensuite dans l'oubli, du moins en France, car les historiens allemands les utilisent fréquemment à l'appui de leurs analyses sur le rôle de l'électeur de Bavière, allié de Louis XIV au cours de la guerre de Succession d'Espagne, ou sur la campagne de Hongrie et le siège de Belgrade. Une récente conférence à Thenon, dans le cadre du *Cercle d'Histoire et de Généalogie du Périgord*, nous a révélé la complète ignorance de ses habitants à l'égard de leur illustre compatriote. Formons le voeu que ces quelques lignes leur donneront le désir d'aller plus loin dans la découverte d'un Périgordin dont la carrière fut exceptionnelle.

1 - Paris, Mercure de France, Le temps retrouvé, 1992. Edition établie d'après le manuscrit de La Colonie. Précédentes éditions imprimées de ces mémoires : Bruxelles (Blois), 1737 ; Utrecht, 1738 ; Francfort (Bordeaux), 1740. La Colonie est, par ailleurs, l'auteur d'un *Traité sur différentes matières en morale instructive*, Ratisbonne, 1736, ainsi que d'une *Histoire curieuse et remarquable de la ville de Bordeaux*, Bruxelles (Bordeaux), 1757, 1760 et 1769.

Des mémoires retrouvés

Ces mémoires se démarquent quelque peu du genre habituel. Certes, ils sont nés du désir chez ce guerrier, conscient à juste titre d'avoir participé à des événements importants et d'y avoir joué les premiers rôles, de marquer sa place dans l'histoire du royaume comme dans celle de sa propre famille. Mais le besoin de témoigner ne s'accompagne pas chez La Colonie de cette “exacerbation du moi” et de ce sentiment de frustration que l'on peut déceler chez Brantôme ; on n'y touve pas la perfection littéraire, l'érudition humaniste ou l'exigence morale de Montaigne, moins encore l'ambiguïté brillante ou les finesses diplomatiques de Talleyrand. Certes, La Colonie est au centre de son récit et il y tient le plus souvent le rôle principal, mais il affirme, dès l'*Avertissement*, que ces mémoires lui ont été *demandés par des instantes prières à cause de sa sincérité et de l'aversion qu'on lui a reconnue pour tout ce qui déguise la vérité* et il ajoute : *Il y a tant de témoins vivants de tout ce que j'écris et de tout ce qui m'est arrivé que si je sentais des mouvements de vanité cela seul me retiendrait.* Le ton est donné : son témoignage se veut historique, objectif. Il n'y a pas de volonté de laisser une oeuvre littéraire, même si le style est alerte et très imagé, moins encore de délivrer un message philosophique. Notre propos n'est pas de paraphraser l'étude très approfondie qu'a consacrée Anne-Marie Cocula à la carrière et à l'oeuvre de La Colonie. Nous présentons donc très succinctement l'auteur et les principaux centres d'intérêt de son livre afin d'analyser plus longuement ce qui constitue pour nous, dans le cadre de nos propres recherches sur la noblesse du Périgord, l'intérêt majeur de ce texte : l'exemple d'une exceptionnelle ascension sociale dont nous tenterons de déterminer les composantes.

François Martin naît en 1674 au village de la Colonie, paroisse de Thenon, dans une famille de la bourgeoisie rurale. Il est le sixième enfant de Aymard Martin et Paule Guine. En 1691, il entre dans une des com-



■ **Extrait de la carte de Belleyme incluant Thenon, village natal de La Colonie.**
XVIII[e] siècle.
A.D. 24, usuels.

pagnies de cadets créées par Louvois, celle de Charlemont, et, dès 1692, il est présent au siège de Namur en qualité d'ingénieur volontaire. Sa carrière militaire va donc se dérouler tout au long de la seconde moitié du règne de Louis XIV, période sombre marquée par une série de guerres moins glorieuses et beaucoup plus ruineuses que les précédentes : la guerre de la Ligue d'Augsbourg, de 1688 à 1697, et la guerre de Succession d'Espagne, de 1702 à 1713. En 1702, il reçoit le commandement d'une compagnie de dragons dans l'armée bavaroise de Maximilien II, électeur de Bavière et allié malheureux de Louis XIV face à la très puissante coalition des Impériaux. De la Bavière aux Flandres et de l'Alsace au Luxembourg, il participe à toutes les campagnes ; une seule parenthèse, à Bordeaux en 1706, pour épouser Marie-Louise de Jeannet. Une nouvelle pause, de 1715 à 1717, et c'est la gloire, conquise au siège fameux de Belgrade lors duquel M. de La Colonie, *n'obéissant qu'à son instinct et désobéissant à son supérieur direct, prend une part déterminante à l'assaut décisif entre soleil et brouillard*[2]. Il démissionne de l'armée bavaroise en 1721 et partage désormais son temps entre son domicile bordelais de la rue du Petit Cancéra et ses vignes du Médoc. Il meurt à Bordeaux en 1759 mais il n'a pas attendu la sérénité supposée du grand âge pour écrire ses souvenirs. C'est pratiquement dès son retour à Bordeaux qu'il en commence la rédaction à partir, semble-t-il, de notes consignées quotidiennement, ce qui donne à son récit une vivacité, une authenticité mais aussi une précision que lui reconnaissent tous les spécialistes de cette période.

Servir un prince Allemand pour le roi de France

Les six cents pages de cet ouvrage offrent différents niveaux de lecture à l'historien comme à l'amateur des "choses de la guerre". Mémoires d'un officier supérieur au service de deux souverains, leur importance pour l'analyse des relations de l'électeur de Bavière avec les Bourbons de France et d'Espagne et avec la Maison d'Autriche est évidente. Mémoires d'un soldat professionnel, pur produit de "l'école Vauban", ce livre est aussi un hommage à ces ingénieurs du roi qui, de Namur à Belgrade, à l'avant-garde des armées et sous la mitraille ennemie, progressent obscurément dans un dédale de tranchées, de terrassements et de fortifications savamment élaborées selon les règles d'une poliorcétique élevée en art. Véritables anti-héros que ces techniciens de la guerre d'approche et que Vauban avait surnommés "les martyrs" ! Il faut lire le récit du siège de Belgrade, sommet de la carrière militaire de La Colonie qui fut responsable de sa préparation technique : il était colonel des troupes bavaroises aux côtés des troupes impériales du prince Eugène. Le désir de vaincre n'exclut pas un sentiment d'admiration pour cette formidable armée ottomane de 300 000 hommes dont il reconnaît la bravoure, la maîtrise dans l'art des fortifications, mais dont il critique les troupes trop disparates, la trop grande confiance et l'indiscipline : *Il est assuré que s'ils avaient su aussi bien se battre qu'ils avaient su conduire leurs travaux (...) ces infidèles auraient fait périr notre armée sans que personne eut pu leur échapper.*

Rien ne nous est épargné cependant des horreurs qui accompagnent ce spectacle de la bravoure et de la gloire : corps à corps furieux, grondement des boulets et déchiquètement des corps, hurlements inhumains et, dans le grand silence qui suit le carnage, le décompte et l'enterrement des morts, le partage du butin. C'est aussi le spectacle de la mise en coupe réglée des populations civiles par ces régiments étrangers, composés en majorité de déserteurs en délicatesse avec la justice de leur pays d'origine, et dont les officiers ne peuvent qu'à grand-peine contrôler la brutalité et l'indiscipline. Après la bataille, c'est le repos du guerrier pendant les quartiers d'hiver ; les belles allemandes résistent bien mollement à ces spécialistes de la guerre de siège : *Ces nobles familles étaient pourvues raisonnablement d'un nombre de jeunes demoiselles très jolies, car le sexe est parfaitement beau dans ces provinces. Ces jeunes beautés qui n'avaient jamais vu tant de beau monde à la fois étaient ravies de trouver nombre d'officiers assez de loisir pour faire leurs principales occupations à leur rendre des soins.*

2 - A.-M. Cocula, *op. cit.*, Présentation, p. 40.

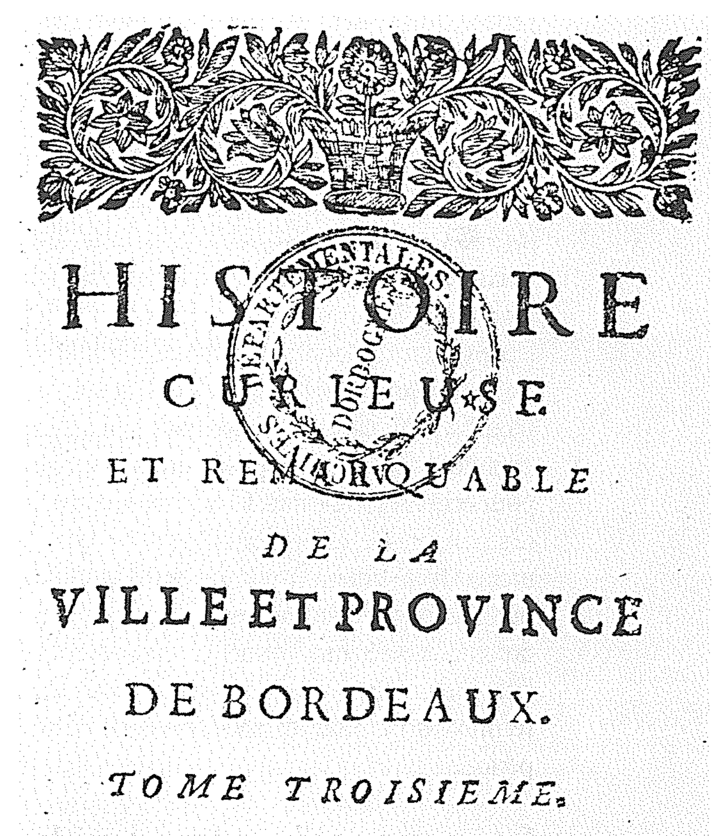
C'est ainsi qu'en 1703, on peut voir M. de La Colonie jouer les princes du Saint-Empire dans une petite ville libre dont la comtesse souveraine a succombé au charme du beau Français. Aux joutes amoureuses succèdent les duels, nombreux, sanglants, loin des interdictions de la cour de France, et dont La Colonie se tire toujours à bon compte. Ce sont aussi les pugilats féroces qui agrémentent les fêtes et les réjouissances des temps de paix, ainsi cette meurtrière bataille d'échasses lors d'une fête à Namur, en 1711, et qui témoigne de la brutalité persistante des moeurs en ce début de XVIII[e] siècle : *Il n'y a point de spectacle si amusant que celui-là car la course des taureaux, le combat des animaux ni autres spectacles de cette espèce n'ont rien en comparaison de celui-là.*

L'intérêt documentaire, voire anecdotique est d'ailleurs l'un des principaux atouts de cet ouvrage : c'est le regard d'un Français sur un monde étranger, souvent hostile, et qui découvre en pays germanique *le péché originel d'être né Français* en même temps que la fascination qu'exercent, sur la société allemande la culture et *la manière de France.* Les mémoires d'émigration des nobles français, un siècle plus tard, ne se départiront pas, malgré les épreuves et les humiliations, de ce sentiment d'appartenir à la plus civilisée des nations d'Europe. L'exotisme est aussi au rendez-vous dans les pages les plus colorées consacrées à l'armée turque, ce *grand parterre émaillé de fleurs de toutes les couleurs.* De la trêve des vivants à la trêve des morts, ce n'est pourtant pas le mépris de la vie qui domine ces souvenirs mais la conviction que l'homme est le seul arbitre de sa destinée, à la condition *d'avoir en soi le principe de sa grandeur.* Cest à la lumière de ce message qu'il convient d'analyser la carrière de La Colonie.

Parvenir par les armes

Doté, semble-t-il, d'une vigueur et d'une santé exceptionnelles, La Colonie est un homme d'action et un combattant redoutable. Une ambition violente, exigeante, assortie d'une lucidité sans faille sur les contraintes et les rigidités sociales de son temps le déterminent très tôt à s'engager dans cette bataille en choisissant méthodiquement les moyens de s'élever. "Parvenir par les armes" est encore, à la fin du XVII[e] siècle, un choix prometteur, même s'il est vrai que 70 % des généraux de Louis XIV pouvaient prétendre à un minimum de deux siècles de noblesse. Qu'à cela ne tienne, François Martin se construit un passé à la mesure de ses ambitions et des préjugés dominants de son siècle. La consultation des registres paroissiaux de Thenon permet d'affirmer que les origines de La Colonie sont assez modestes et, plus précisément, qu'à aucun moment on n'y trouve les qualifications désignant la noblesse, telles que celles d'écuyer ou de chevalier. Que valent alors les prestigieuses origines dont se pare notre auteur ? *J'étais le sixième enfant d'une famille*

■ Extrait de l'ouvrage de La Colonie sur l'histoire de la ville de Bordeaux.
A.D. 24, B 297.


HISTOIRE
CURIEUSE
ET REMARQUABLE
DE LA
VILLE ET PROVINCE
DE BORDEAUX.
TOME TROISIEME.


E Cardinal Mazarin ayant vu tous les soins qu'il s'étoit donné pour traverser le voyage de la Princesse de Condé inutiles, la joie & les aclamations des habitans de Bordeaux, lorsqu'elle arriva dans leur Ville, les délibérations favorables du Parlement, qui la mit sous la sauve-garde du Roi, & de sa protection, le peu d'effet des ordres du Cardinal sous le nom du Roi,

Tome III. A

qui, si elle n'était pas illustre quand je vins au monde, l'indigence de trois générations y avait plus de part que le défaut de naissance ; car elle est issue du côté de père et mère, de parents qui l'avaient été beaucoup autrefois, et qui s'étaient fort distingués par leurs services et par les emplois considérables qu'ils avaient occupés ; mais des revers de fortune qui causèrent la disparition de leurs biens réduisirent leurs descendants au point de ne pouvoir pas soutenir le lustre où ils avaient vécu pendant bien des siècles.

L'indigence n'est pas un facteur de dérogeance pour la noblesse ; seul l'exercice de “métiers vils et meschaniques”, le commerce de détail ou des actions dégradantes peuvent l'entraîner. Une misère totale peut cependant provoquer le déclassement d'une famille et la rejeter dans la roture. La Colonie utilise fort habilement cet argument pour justifier la “confusion de sa famille dans le public”. Cependant, l'absence totale de témoignages extérieurs ou de documents permettant de confirmer ses affirmations, sa répugnance évidente, tant à évoquer sa jeunesse en Périgord qu'à y retourner, laissent planer un doute sérieux sur sa filiation paternelle avec le fameux La Bitarelle, compagnon de Monluc. Quant à ses origines maternelles dans la maison des Guines, “une des plus nobles et des plus anciennes de Picardie”, elles relèvent de la pure fiction.

Le ton emprunté de la conclusion contraste avec l'aisance et le naturel de l'ensemble de son récit : *J'ai dit au commencement de ces Mémoires que j'étais le sixième enfant de ma famille, il se pourrait par quelque cas que je ne prévois pas, que ces mêmes mémoires paraitraient un jour en pays de connaissance et que la proximité du voisinage qui ordinairement excite l'envie, donnerait occasion à des personnes prévenues par cette passion, sans autre fondement que des fausses idées, de se servir des conjectures sur l'état de cette famille proportionnées au penchant que leur donne leur envie et d'établir pour certain ce qui ne serait qu'un effort de leurs imaginations. Mais pour soulager mes idées et prévenir en cas de besoin leurs intentions, je leur apprends d'avance qu'il n'est resté de toute cette famille qu'un frère, une soeur et moi.*

Que de précautions oratoires pour dissimuler son embarras face à d'éventuelles curiosités indiscrètes et combien doit répugner à cet homme, si pénétré de ses mérites et de sa juste élévation sociale, la nécessité de s'en justifier ! Quoi qu'il en soit, son cas est loin d'être isolé. Son entrée aux cadets de Charlemont, si elle ne prouve nullement sa noblesse, permet tout au moins de préjuger d'un milieu d'origine soucieux de s'en rapprocher en cultivant des relations précieuses, notamment celle de l'intendant de Bordeaux. De son propre aveu, l'éducation reçue à Thenon s'avère plus que sommaire : *J'ai appris à lire et à écrire jusqu'à l'âge de dix ans, si cela peut suffire il y a de ma faute de n'avoir pas mieux fait et encore était-ce dans un bourg en Périgord qui est mon lieu de naissance.*

Quelles furent ses occupations avant son entrée aux cadets ? La Colonie n'est guère bavard sur ce sujet qui lui rappelle sans doute une adolescence campagnarde étriquée dont il s'évade en rêvant de combats glorieux : *J'avais environ 17 ans quand les victoires de Louis XIV faisaient tant de bruit dans le royaume (...) On ne parlait que de guerre, et toute la jeunesse du royaume était dans une si grande émulation qu'elle ne respirait plus qu'à suivre le torrent des nouvelles levées qui se faisaient chaque jour. J'en sentais en mon particulier une ardeur démesurée.*

Sa vocation indéniable pour le métier des armes, si naturelle en ce temps et à cet âge, s'accompagne d'une lucidité précoce quant aux moyens de servir son ambition. Dès son arrivée à la compagnie de Charlemont, le jeune homme fait l'expérience de sa différence avec les autres cadets, pour la plupart mieux nés et plus fortunés que lui. Il ne craint pas cependant de creuser cet écart, au risque de se condamner à une certaine solitude, en choisissant la voie austère de l'étude et de la discipline dont ne semblent guère se soucier la plupart de ses condisciples. Et il est vrai que son ardeur au travail, les félicitations de ses maîtres, son souci de l'épargne, comme son refus du jeu, relèvent d'un comportement bien différent des normes de la jeunesse aristocratique de ce temps. Seule sa bravoure sur le champ clos

ou à la bataille peut faire oublier ce parfum de roture besogneuse.

Et c'est précisément l'accomplissement de son métier de soldat et la concrétisation de ses rêves de gloire qui font de La Colonie autre chose qu'un solitaire parvenu ou un calculateur intrigant. Sa carrière s'inscrit "dans le long versant descendant du règne" de Louis XIV dans lequel les défaites ont remplacé les triomphes éclatants des premières années. Tout au long du siècle, l'armée s'est organisée, spécialisée, et les techniciens de la guerre, ingénieurs, artilleurs, sont plus recherchés et considérés désormais que les fougueux cavaliers en mal de prouesses individuelles du siècle précédent, ou les jeunes colonels "à la bavette" qui, sans la moindre expérience et grâce à leur fortune, monopolisent les grades supérieurs et tournent en ridicule les anciens officiers, les appelant par dérision "vieille guerre comme s'il y avait eu un changement de mode pour se battre et faire la guerre". Ce sont des remarques de ce genre qui dénotent, dans ces pages, au-delà de la critique purement professionnelle sur l'évolution de l'armée, une méfiance envers les préjugés nobiliaires de naissance ou de race dominants dans le corps des officiers et l'exaltation de valeurs telles que la discipline, l'ordre et la hiérarchie.

Cela fit même plaisir à mon colonel de me voir tant d'ardeur pour le service, il m'en témoigna la satisfaction (...) que c'était le moyen de faire son chemin et qu'il ne m'oublierait pas dans l'occasion. La Colonie va suivre scrupuleusement ces premiers conseils, comptant bien effacer par ses mérites les incertitudes de sa naissance. Son engagement dans les troupes de l'électeur de Bavière favorise, loin de son Périgord natal, la construction de sa nouvelle identité. La prouesse finale au siège de Belgrade consacre et parachève vingt-cinq années d'efforts pour s'extraire de son obscurité originelle et enfin "s'élever".

Les signes du paraître

L'hymne aux vertus de l'épée et de l'armée qui sert d'épilogue aux Mémoires s'inscrit dans le plus pur style d'une idéologie nobiliaire. Cette remarque d'A.-M. Cocula semble s'opposer à celle de Mona Ozouf, décrivant La Colonie sous les traits d'un guerrier philosophe[3]. Deux approches apparemment contradictoires qui, dans un premier temps, rendent compte de la difficulté à cerner la vie d'un homme et à tenter de la réduire à des catégories telles que "l'honnête homme" du XVII[e] siècle, le "philosophe" ou le "libertin" du XVIII[e] siècle. Les deux interprétations se soutiennent parfaitement quant à la forme, aux formules utilisées par l'auteur. Des thèmes caractéristiques de la terminologie nobiliaire tels que la "vertu", la "bravoure", "l'élevation par l'épée" voisinent avec un vocabulaire proche de l'esprit des Lumières prônant la raison, l'égalité originelle de tous les hommes, ou l'absence de droit divin pour fonder la puissance des monarques. Mais cette vision éclatée de la personnalité de La Colonie ne rend pas compte précisément de son unité et de sa détermination exceptionnelles.

Homme sans mémoire et plus encore sans références culturelles, il reconstruit le passé et le présent à la mesure de ses ambitions et des modèles qu'il s'est choisis. Homme d'action, pragmatique et peu sujet aux états d'âme et à la sensibilité qui caractériseront la génération suivante, il adopte les comportements sociaux, les marques extérieures de la vie noble comme les corrélats naturels de sa réussite.

En 1706, La Colonie épouse Marie-Louise de Jeannet, jeune Bordelaise de la noblesse parlementaire. Avant cette date, les mémoires fourmillent d'anecdotes sentimentales. Mais remarquons toutefois que sa fougue ne se disperse pas inconsidérément : La Colonie n'est jamais amoureux au dessous de sa condition et ce n'est pas lui qui se compromettrait, à l'instar de son colonel Boismorel, dans d'obscures amours ancillaires. Il faut, écrit-il, *savoir servir Mars et Vénus chacun selon sa saison.* On ne saurait être plus clair ! Par ailleurs, son mariage, durement négocié lors de ses rares séjours à Bordeaux, s'il ne doit rien à la passion -le récit de son départ pour la campagne de Hongrie malgré les pleurs de son épouse le

3 - Mona Ozouf, "Le guerrier philosophe", Le *Nouvel Observateur*, 2-8 avril 1992, p. 130.

démontre assez- représente, en revanche, la pièce maîtresse de son intégration sociale. Le bel héritage médocain de la demoiselle de Jeannet, en le constituant seigneur de ces lieux avec tous les privilèges associés à ce titre, consacre sa revanche sur le passé. *Le titre ne donne que les marques de la dignité sans en donner la force ; la bonté de sa perfection ne réside point en lui-même, c'est une fause beauté qui n'est belle que par emprunt et qui peut être détruite dans un moment. Il est donc nécessaire d'avoir en soi le principe de sa grandeur, de posséder la vertu qui se conserve toujours au milieu des ruines de la fortune.*

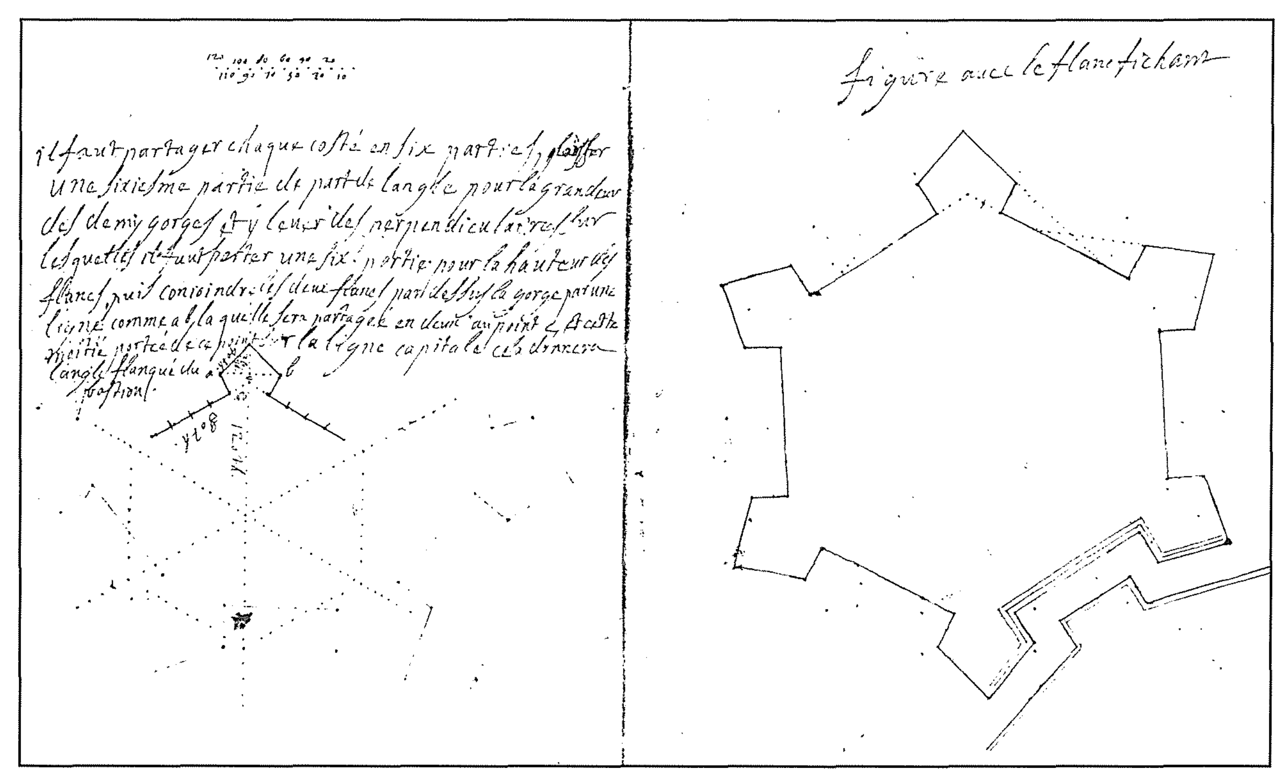
Au-delà de l'hymne à la vertu et à la bravoure, au-delà de la défense et illustration du métier de soldat, La Colonie célèbre des valeurs purement individuelles : le courage, la réflexion, la lucidité, l'énergie fondant son mérite personnel ; car c'est bien ainsi qu'il faut comprendre son discours : *Le titre d'élévation qu'on nous accorde n'est dû à la libéralité de personne: il n'est tissé d'autre trame que celle que vous lui avez faite par vos travaux, vous ne le devez ni à la libéralité du Prince ni au mérite de la race : c'est votre seule grandeur qui a prévenu la fortune et l'a soumise à la vertu.*

C'est dans cette affirmation sans détours que se trouve la clef de notre personnage : *Voilà quels ont été mes travaux* ! Et c'est bien à l'aune de ses mérites seuls qu'il entend être jugé, quel que soient le sang qui coule dans ses veines ou l'importance de sa fortune. La Colonie est très proche des philosophes du XVIII[e] siècle opposant à la vision familiale de l'intégration et de la réussite sociale -“être le fils de quelqu'un”- le thème majeur de l'individualisme. On connait la phrase célèbre de Voltaire : *Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux*, revendication qui n'est d'ailleurs pas incompatible avec une conception inégalitaire de l'ordre social dont le ferment essentiel serait le mérite. Mais, à la différence de Voltaire, La Colonie ne remet pas en cause les règles du jeu social et s'efforce, au contraire, de se couler dans le moule au mieux de ses intérêts. Il est ainsi, pour nous, l'exemple étonnant d'une mentalité nobiliaire en gestation.

Entrer dans le Second Ordre, c'est accéder au monde des privilégiés, c'est ne plus être le jouet des puissants, mais ce n'est pas encore “être noble”. Une génération n'y suffit point. Vivre noblement, adopter les usages, les comportements, les préjugés de la noblesse relève du domaine des signes visibles. C'est la première étape, fondamentale, de l'agrégation. C'est la démonstration par des symboles matériels de ce qui n'est encore qu'un statut social privilégié. “Etre noble”, c'est être reconnu tel par les autres nobles, c'est acquérir des structures mentales spécifiques, c'est adhérer à une construction idéologique et à un système de représentations symboliques qui n'existent encore qu'à l'état d'ébauche dans la pensée de La Colonie.

La bravoure guerrière est, nous dit-il, *depuis les premiers siècles du monde, la base et le fondement des vertus les plus nobles et les plus distinguées.* Cet idéal guerrier révèle la force de l'association qui lie noblesse et vaillance depuis le Moyen Age, et les efforts de La Colonie pour relier ses propres exploits à ceux de son hypothétique bisaïeul, La Bitarelle, sont significatifs de ce désir de conformité au modèle de la gentilhommerie. Mais la vertu guerrière est avant tout pour lui “un moyen de parvenir” et l'idée de race n'est qu'un élément second, subséquent, qu'il n'a pas encore totalement intériorisé. De même, la fonction didactique traditionnelle des mémoires aristocratiques, destinés à transmettre aux nouvelles générations l'exemple magnifié des exploits de leurs ancêtres, n'apparaît pas dans ce texte dont le but essentiel est d'expliquer et de légitimer sa réussite fondée sur ses propres mérites. Pour formuler plus précisément les choses, on pourrait dire que La Colonie, premier maillon de sa lignée, se trouve dans la phase initiale d'agrégation à la noblesse, par la manifestation de signes visibles, de privilèges honorifiques (titres, préséances, droit de banc à l'église, etc.) qui concrétisent matériellement et visuellement sa différence sociale. Mais l'intégration mentale des valeurs traditionnelles de la noblesse est loin d'être achevée.

Ces valeurs ont évolué au cours des siècles mais les principales d'entre-elles constituent des références intemporelles.



Traité de l'art de fortifier les places. Extrait d'un cahier manuscrit. XVIIIe siècle. *A.D. 24, 2 E 1853/836.*

Ainsi le lien avec la terre ancestrale. François Martin ! On conviendra que le patronyme sent par trop sa roture, mais "de La Colonie", quelle allure ! Cependant, son souci de jeter un voile sur ses origines et d'éviter de séjourner en Périgord ne lui permet pas d'ancrer son lignage dans cette province. L'aigle du Grand Vizir[4], premier jalon d'une symbolique familiale naissante, trouve alors son aire dans les terres médocaines.

Le culte des héros

Les notions de race et d'hérédité des valeurs familiales, le culte de l'honneur, de la prouesse gratuite ou encore la foi dans la divinité du prince ne font pas partie du système de pensée de La Colonie. De même les préoccupations mystiques ou métaphysiques ne semblent pas le tourmenter ; il se satisfait d'une pratique religieuse très conventionnelle et la guerre contre les Infidèles ne prend pas sous sa plume le masque de la croisade. Sa foi profonde, celle qui donne une véritable dimension idéologique à son oeuvre, se trouve ailleurs, dans le culte fervent qu'il rend aux héros de son temps. Le philosophe L. Millet écrit : *Le héros est un créateur, il n'est pas un risque-tout : il n'affronte pas pour dresser un front hautain, mais parce que c'est la condition d'un progrès de l'homme dans l'ordre de l'action*[5].

Louis XIV, " roi de guerre ", Villars, Catinat ou le prince Eugène, c'est au présent que La Colonie choisit ses modèles. Le héros est plus efficace vivant que mort et il est en état permanent de noblesse : *Il a acquis cet état, non pas dans les actes originels de son destin mais dans une longue vie d'épreuves sans éclat... Etre noble c'est affronter, faire face*[6].

Ces phrases contemporaines répondent à celles de La Colonie : *La parfaite bravoure est une vertu qui tire son origine des actions d'intrépidité, où la réflexion et la conduite ont autant de part que l'impétuosité du courage (...) mais cette vertu ne se tire point du mépris que l'on fait de la vie, mais c'est une force d'âme qui fait que nous nous exposons aux plus visibles dangers de la perdre, toutes les fois que nous y sommes portés par notre devoir.*

Le mot clef est lâché : le devoir qui se confond alors avec la vertu et qui porte les guerriers valeureux *à se sacrifier volontairement pour l'Etat et pour leur patrie.* Le message de La Colonie prend ici tout son sens : le métier des armes et l'élévation par l'épée, au-delà des récompenses matérielles, sont sublimés par le sacrifice à des valeurs intemporelles, l'Etat, la Patrie qui, pour quelque temps encore, s'incarnent entièrement dans le service du roi.

JOELLE CHEVE

4 - L'aigle en question fut attribué à La Colonie lors de la distribution du butin pris sur les Turcs après la bataille de Belgrade. La Colonie ramène le "volatile" à Bordeaux où il sera par la suite empoisonné.

5 - L. Millet, Encyclopaedia Universalis, 1985, t. 9, p. 274.

6 - *Ibid.*

Table récapitulative des sommaires des dix premiers numéros de *Mémoire de la Dordogne*

d'archives.
Par Bernard Reviriego, p. 3 - 8.

- La Société d'Art et d'Histoire de Sarlat et du Périgord Noir.
Par Louis-François Gibert, p. 9.

- Sur les traces des pèlerins.
Par Bernard Reviriego, p. 11 - 12.

- Le conservatoire de l'architecture.
Par Gérard Duhamel, p. 13 - 14.

- Le moulin à papier de La Cassagne.
Par Louis-François Gibert, p. 20 - 21.

- Les recherches généalogiques d'ascendance avant 1792.
Par Martine Duhamel, p. 25 - 27.

- Enquêtes, statistiques et histoire locale avant 1852.
Par Michel Combet, p. 29 - 33.

- Le père Antoine Teyssandier, chanoine régulier de Chancelade.
Par Louis Grillon, p. 36 - 40.

- Entretien avec Guy Frysou, p. 41 - 43.

Numéro 4. Juin 1994. Dossier Généalogie.

- Histoire d'un bagnard, Anthelme Collet.
Par le Père P. Pommarède, p. 3 - 9.

- L'A.R.A.H.
Par Philippe Jayle, p. 10 -11.

- Généalogie, démographie historique et génétique de population.
Par Jean-Noël Biraben, p. 13 - 15.

- Généalogie et génétique médicale.
Par Stéphane Richard, p. 16 - 18.

- L'institution du calendrier républicain.
Par Martine Duhamel, p. 19.

- Noblesse et généalogie en Périgord.
Par Joëlle Chevé, p. 20 - 24.

- La profession de généalogiste.
Par Martine Duhamel, p. 25.

- Généalogie et faïenciers de Bergerac au XVIIIe siècle.
Par Claude Lacombe, p. 26 - 29.
- Généalogistes périgourdins.
Par Patrick Esclafer de la Rode, p. 30 - 38.

- Bibliographie généalogique.
Par François Bordes, p. 39 - 40.

- Création d'une partithèque.
Par Sylvain Roux, p. 43 - 44.

- Cartographie de la Dordogne.
par François Bordes, p. 45 - 47.

- Entretien avec Mona Siegel, p. 50 - 51.

Numéro 5. Décembre 1994.

- Périgueux au milieu du XIXe siècle : l'irruption des ingénieurs dans la ville.
Par Jean-Emmanuel Bonnichon, p. 3 - 12.

- La S.H.A.P.
Par Jacques Lagrange, p. 13 - 15.

- Le bourg castral de Montignac : ses lettres de franchises.
Par Bernard Fournioux, p. 19 - 25.

- De mémoire d'institutrice.
Par Sylvain Roux, p. 28 - 29.

- Le musée du Périgord noir à Domme.
Par Luc Joudinaud, p. 32 - 35.

- Cartographie de la Dordogne.
Par François Bordes, p. 36 - 37.

- Opération Sceau-vegarde : les sceaux des Archives départementales.
Par Bernard Reviriego, p. 40 - 42.

- De l'héraldique municipale.
Par Jean-René Bousquet, p. 43 - 44.
- Entretien avec Louis Grillon et bibliographie de ses travaux, p. 45- 47;.

Numéro 6. Juin 1994. Dossier Hygiène et santé.

- Le Cercle d'Histoire et de Généalogie du Périgord.
Par Patrick Esclafer de la Rode, p. 3.

- L'abandon d'enfant en Dordogne dans la première moitié du XIX[e] siècle.
Par Pierre Pageot, p. 5 - 6.

- L'ancien cadastre au service du public; les documents cadastraux.
Par Ghislaine Ramonas, p. 8 - 10.

- Le métier de sage-femme.
Par Sylvain Roux, p. 54 - 55.

- A propos d'hygiène en Périgord à la fin du Moyen Age.
Par Bernard Fournioux, p. 11- 12

- Le sort des hôpitaux de Périgueux aux XV[e] et XVI[e] siècles.
Par Louis Grillon, p. 13 - 16.

- La peste en Sarladais.
Par Louis-François Gibert, p. 17 - 26.

- Pestes et épidémies en Périgord au XVII[e] siècle.
Par Claude Lacombe, p. 27 - 35.

- Bibliographie sur l'hygiène et la santé.
Par François Bordes, p. 36 - 37.

- Une épidémie oubliée : la suette milaire.
Par Alberte Sadouillet-Perrin, p. 38 - 40.

- Quelques remèdes anciens contre la rage.
Par François Bordes et Christiane Nectoux, p. 41 - 44.

- Le musée de l'histoire de la médecine et les médecins périgordins à Paris.
Par Pierre Martial, p. 45 - 46.

- Quelques médecins périgordins des XVI[e] et XVII[e] siècles.
Par François Bordes, p. 47 - 49.

- Entretien avec Florence Vachia et Nathalène Mouillac, p. 51. - 53.

Numéro 7. Décembre 1995.

- La collection Périgord de la Bibliothèque nationale.
Par Bernard Reviriego, p. 3 - 8.

- Le Groupe de Recherches Historiques du Nontronnais (G.R.HI.N.).
Par Jean Bardoulat, p. 9.

- Le plus ancien plan des Archives : la collégiale de Saint-Astier.
Par François Bordes, p. 10 -11.

- A propos d'un trésor monétaire découvert en forêt de Born à la fin du Moyen Age.
Par Bernard Fournioux, p. 12 - 16.

- Archiviste ? Vous avez dit archiviste ?
Par Benoît Pedretti, p. 22 - 24.

- L'ancien cadastre au service du public : établir une origine de propriété.
Par Ghislaine Ramonas, p. 29 - 31.

- Entretien avec Claude Dachary, p. 37 - 39.

Numéro 8. Juin 1996. Dossier Femmes en Dordogne.

- L'Association de Recherches Archéologiques et de Sauvegarde du Patrimoine (A.R.A.S.P.) : une association qui allie terrain, animations et informations.
Par Jean-Guy Peyrony, p. 3 - 4.

- Entretien avec Nicolas Lux, p. 5 - 6.

- Le recrutement militaire, de la fin de l'Ancien Régime à la fin de la première guerre mondiale.
Par Pierre Pageot, p. 7 - 8.

- Les femmes dans l'oeuvre d'Eugène Le Roy.
Par Joëlle Chevé, p. 11 -23.

- 1945 - 1995 : il y a 50 ans, les femmes fran-

çaises votaient pour la première fois.
Par Irène Voiry, p. 24.

- Suzanne Lacore, “Le socialisme-Femme”.
Par Bernard Dougnac, p. 25 - 27.

- Les femmes dans les archives du Périgord noir.
Par Louis-François Gibert, p. 28 - 39.

- Le rôle social et culturel de la femme en milieu rural (1914 - 1960).
Par Michel Combet, p. 40 - 44.

- Honneur à notre élue. Entretien avec Mme Raymonde Delamasure, élue conseillère municipale en 1945.
Par Sylvain Roux, p. 45 - 46.

- L'accident de train de Ligueux de 1930.
Par Paul Espalieu, p. 47.

- Fonds manuscrits intéressant le Périgord.
Par Jean-Pierre Bitard, p. 50 - 55.

Numéro 9. Décembre 1996.

- Les Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord.
Par Joëlle Chevé, p. 3 - 5.

- Le Fonds Périgord de la Bibliothèque nationale : relevé des tables chronologiques et alphabétiques.
Par Bernard Reviriego, p. 5 - 6.

- Notes sur le chanoine Lespine.
Par Louis Grillon, p. 7 - 16.

- Histoires de lieux. Jardins et paysages en Périgord.
Par Chantal Dauchez, p. 18 - 23.

- Un “Fort Chabrol” à la mairie de Périgueux en 1541.
Par François Bordes, p. 24 - 25.

- Evolution territoriale d'Excideuil au XIXe siècle : de la réorganisation administrative à la stratégie urbaine.
Par Francis A. Boddart, p. 26 - 28.

- La fondation Sainte-Marthe de Sainte-Alvère.
Par Christiane Chevallier, p. 35 - 38.

Numéro 10. Juin 1997.

- Les femmes dans la Résistance.
Par Alain David, p. 2 - 6.

- L'association *Mémoire en marche.*
Par Bernard Reviriego, p. 7 - 8.

- Plaidoyer pour une histoire de l'industrie hydraulique.
Par François Bordes, p. 9.

- Broyer, moudre, concasser : des énergies humaines aux énergies naturelles maîtrisées.
Par Serge Maury, p. 10.

- Les moulins de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade.
Par Louis Grillon et Bernard Reviriego, p. 11 - 27.

- *Au fil de l'eau...* Des moulins sur le Dropt.
Par Denis Bordas, p. 28 - 29.

- La disparition du métier de meunier autour de Sainte-Foy.
Par Jean Vircoulon, p. 30 - 32.

- Quelques dessins de moulins-bateaux.
Par François Bordes, p. 33 - 35.

- Quelques moulins micro-industriels du Sarladais.
Par Louis-François Gibert, p. 36 - 42.

- Moulins et moteurs hydrauliques. Bibliographie.
Par François Bordes et Marie-Lise Sarlat, p. 43 - 44.

- Aperçu sur l'histoire du développement urbain en Dordogne.
Par Alain David et Pierre Pageot, p. 45 - 47.

CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

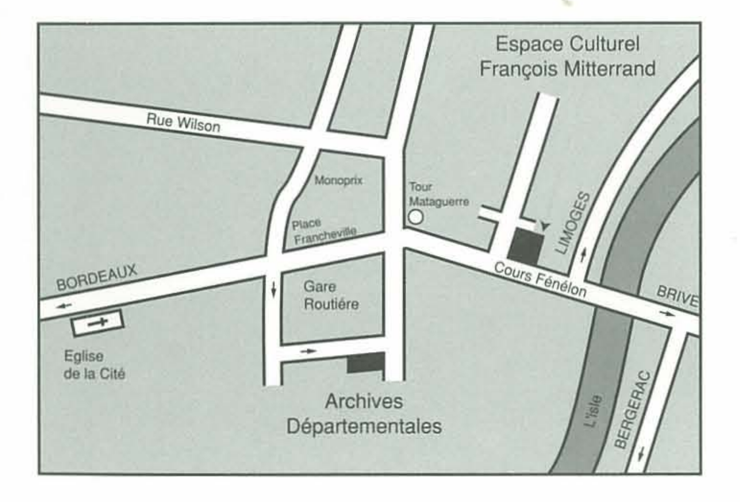
Espace culturel François Mitterrand
2, place Hoche
24000 PERIGUEUX

Tél. 05 53 06 40 28

SERVICE DE L'ARCHÉOLOGIE DÉPARTEMENTALE

Espace culturel François Mitterrand
2, place Hoche
24000 PERIGUEUX

Tél. 05 53 06 40 20



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
9, rue Littré 24000 PERIGUEUX

Tél. 05 53 03 33 33

Un service du Conseil Général gratuit et ouvert à tous

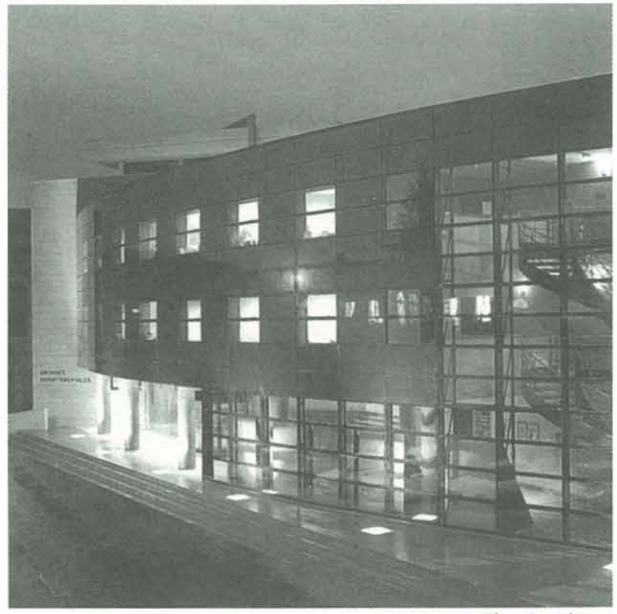


Photo Daniel Pinet

Renseignements utiles

La salle de lecture est ouverte du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h

*

Les inscriptions s'effectuent du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

*

Fermeture annuelle : 1ère quinzaine de juillet

En quatrième de couverture :
Dessin sépia de Hester Bantock
Alambic de M. Seyssou. Nanteuil. 1997.
Coll. de l'auteur

